



A l'ouverture de la conférence, on voit M. Pearson en compagnie de M. Shaw, premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard; le ministre des finances M. Gordon et M. Robichaud, premier ministre du Nouveau-Brunswick; M. Pearson et M. Lesage; M. Pearson et M. Robarts, premier ministre de l'Ontario.

Pearson: sympathie envers les provinces Lesage: mêmes positions, sans ultimatum

sa volonté de négocier et, au besoin, de revoir complètement le régime du partage fiscal, si toutefois un tel bouleversement se révélait souhaitable.

● Cordialité, modération, bonne volonté, esprit de conciliation, tels sont les sentiments qui ont marqué la première journée de la conférence fédérale-provinciale. Tous les espoirs sont permis, affirment les trois journalistes du DEVOIR qui rendent compte sur les lieux de cette historique réunion.

● Aux demandes des provinces, et notamment celles qui émanent du Québec, Ottawa répond par

plètement le régime du partage fiscal, si toutefois un tel bouleversement se révélait souhaitable.

● M. Pearson a rappelé que son gouvernement est disposé à se retirer de certains programmes conjoints et à offrir des équivalences.

● Les demandes du Québec n'ont pas été formulées à la manière d'un ultimatum. Les observateurs sont frappés par la modération du ton général.

● Cette conférence, qui se terminera probablement samedi, n'est que la première d'une série de réunions qui sont prévues pour l'an prochain.

● Des dix provinces, seul le Québec, dans son exposé, a fait des propositions concrètes appuyées par une documentation précise et des chiffres imposants. (Voir page 2).

● Les provinces centrales et de l'Ouest sont à peu près d'accord pour réclamer une plus large

part de l'assiette fiscale ou tout au moins à maintenir le statu quo. La résistance à ce point de vue, aussi paradoxal que cela puisse paraître, viendra plutôt des provinces de l'Atlantique que du gouvernement central. (Voir page 5).

● Les provinces maritimes se sentent incapables d'assurer à leurs habitants les services essentiels et veulent un gouvernement fédéral suffisamment fort pour aller chercher dans le reste du pays les sommes d'argent nécessaires à leur propre développement.

Québec peut déjà compter sur les bonnes intentions du gouvernement fédéral

par Marcel THIVIERGE

OTTAWA — Le gouvernement de Québec peut compter sur les bonnes intentions d'Ottawa. Dans sa déclaration faite, hier, à la séance inaugurale de la conférence fiscale, le premier ministre du Canada n'a rejeté aucune des propositions du Québec, a accepté carrément celles qui ne comportent aucun déboursé supplémentaire d'Ottawa aux provinces et laisse la porte ouverte à une modification des accords fiscaux.

Québec maintient ses exigences (sans ultimatum)

par Marcel THIVIERGE

OTTAWA — C'est un Jean Lesage conciliant qui a exposé hier à l'ouverture de la conférence fédérale-provinciale les exigences fiscales du Québec. Le fameux ultimatum qu'il a lancé le 5 avril dernier, trois jours avant le scrutin fédéral, n'était-il donc que pour consommation électorale? L'attitude du Québec s'est-elle affaiblie?

Loin de là. Non seulement M. Lesage a-t-il maintenu ses mêmes exigences, mais il est allé plus loin en réclamant pour les provinces le droit de déterminer avec collaboration avec Ottawa les politiques tarifaires, monétaires et de transport qui relèvent actuellement de la juridiction exclusive du gouvernement fédéral.

La substance des demandes est la même. C'est le ton qui a changé. On ne saurait imaginer le premier ministre du Québec brandissant l'ultimatum devant ses collègues des autres provinces et d'Ottawa. Certainement pas au cours de son exposé préliminaire. Plus tard, si le débat s'anime et que certaines provinces s'opposent irrémédiablement aux exigences du Québec, le ton pourrait changer.

Pour l'instant c'est la modération. Une petite phrase, glissée sous forme interrogative, révèle le désir de conciliation du Québec. M. Lesage, après avoir exposé la requête de la province, déclare :

"S'agit-il là de demandes définitives et rigides?"

Il répond lui-même à sa propre question : "Pas nécessairement".

Le premier ministre explique que ces demandes ne sauraient être définitives tant que la commission provinciale d'enquête sur la fiscalité ne lui aura pas remis son rapport; ni rigides parce qu'il accepterait une autre combinaison de pourcentages d'impôts qui fournirait au Québec les mêmes avantages fiscaux.

M. Pearson admet la nécessité d'un secrétariat permanent des conférences fédérales-provinciales, de la consultation et de la collaboration entre Ottawa et les provinces dans l'élaboration de la politique économique et prône le respect mutuel de la juridiction et des responsabilités des gouvernements central et provinciaux. Le tout se traduit par la formule à la mode: le fédéralisme coopératif.

M. Pearson est d'accord avec le premier ministre du Québec pour admettre que certains programmes conjoints bien établis peuvent être remis aux provinces qui le désirent. Tout comme M. Lesage, il affirme que dans ces cas l'équivalence fiscale que verserait Ottawa aux provinces consisterait non seulement en abattements fiscaux, mais en un système de péréquation.

Le premier ministre du Canada accorde un autre bon point au Québec en se déclarant en faveur des paiements de péréquation basés sur la province la plus riche.

Que pense M. Pearson de la formule 25-25-100 suggérée par le Québec?

Voir page 8: Québec peut

Nos documentaires

On trouvera à la page 9 le deuxième article d'Evelyn Gagnon sur le régime social de la Suède. Le sixième article de J.-M. Léger sur la fonction publique et le deuxième de M.-H. Côté sur une école normale technique sont reportés à demain, faute d'espace. Nous nous excusons auprès de nos lecteurs de ces délais, attribuables — on l'aura compris — à l'actualité débordante de ces jours derniers et à la place qu'occupe dans nos pages le compte rendu de la conférence fédérale-provinciale.

M. Gérard Filion évoque la possibilité de relations étroites SGF-Corpex

Le "capitalisme autochtone" réussira si les groupes financiers locaux collaborent

par RAOUL PELLETIER

M. Gérard Filion a déclaré hier que le secret de la réussite de ce "capitalisme autochtone" que la Société générale de financement entend instaurer au Québec repose sur la collaboration entre les divers groupements financiers.

Le directeur général de la SGF a laissé entendre devant la Chambre de commerce de Montréal la possibilité d'une étroite collaboration entre la Société générale de financement et la Corporation d'expansion financière, société de prêts et de gestion d'entreprises dirigée par des Canadiens français. Nous espérons, a-t-il précisé, que cette collaboration se traduira d'ici quelques mois par des gestes précis.

Selon M. Filion, il faudrait au Québec plusieurs groupements financiers comme la Corpex, à la condition qu'ils soient



Un coin de l'immense table autour de laquelle se trouvent les délégations du fédéral et des provinces, dans l'édifice ouest du parlement fédéral.

Johnson suivra la politique intérieure et internationale du président Kennedy

Mme Kennedy s'installera à Washington

WASHINGTON — M. Pierre Salinger, porte-parole de la Maison-Blanche, a déclaré hier que Mme Kennedy avait l'intention de partir jeudi avec ses deux enfants pour Cape Cod où elle passera le week-end des fêtes d'Action de grâce dans la famille Kennedy. Elle rentrera dimanche ou lundi à Washington et passera plusieurs jours à la Maison-Blanche avant de quitter définitivement la résidence du chef de l'administration américaine, a encore dit M. Salinger. Mme Kennedy a l'intention de s'installer à Washington.

Mme Kennedy est retournée dans la nuit de lundi à mardi au cimetière d'Arlington pour déposer un bouquet de fleurs sur la tombe de son mari. Elle était accompagnée de son beau-frère Robert Kennedy, procureur général.

Mme Kennedy et son beau-frère sont arrivés au cimetière à bord d'une limousine, suivie par deux hommes de la police secrète qui avaient pris place dans une autre voiture.

Mme Kennedy est entrée dans le cimetière, dont les grilles ont été ouvertes spécialement pour elle à 11 h. 53 p. m. Elle s'est agenouillée pendant environ 15 minutes sur la tombe du Président défunt.

Mme Kennedy est ensuite retournée à la Maison-Blanche.

WASHINGTON — Le président Johnson, dont l'activité des dernières 48 heures a été intense, et qui doit à midi dans un message à la nation américaine et au Congrès faire connaître les grandes lignes

de sa politique, rencontrera vraisemblablement durant les premiers mois de l'année prochaine le général de Gaulle, le premier ministre britannique et le nouveau chancelier Erhard. Tel est le résultat des

brefs entretiens qu'il a eus avec ces trois hommes d'Etat hier et lundi soir. Il paraît se confirmer, d'autre part, que le nouveau président américain ne tentera pas d'appliquer des vues différentes de celles de l'ancien président Kennedy tant dans le domaine international que dans les affaires de politique intérieure. A plusieurs reprises, en effet, s'adressant soit aux hommes d'Etat étrangers, soit aux Nations-Unies, soit encore à des membres du Congrès, il a dit qu'il consacrerait tous ses efforts à la continuation du programme dressé par le président Kennedy.

Le président Johnson doit s'adresser à midi et demi à la nation et au Congrès. Ce discours qu'il prononcera devant le Sénat et la Chambre des représentants réunis sera radiotélévisé en direct à travers les Etats-Unis.

Les observateurs s'attendent généralement que le nouveau chef de l'administration américaine demande à ses anciens collègues d'approuver les propositions de Kennedy.

Voir page 8: Johnson

Une question troublante: Oswald a-t-il été seul à tirer sur le président?

Dans une dépêche émanant de Vienne, l'agence France-Presse donne l'information suivante:

Plusieurs journalistes autrichiens ont posé à M. Hubert Hammerer, champion olympique de tir, la question suivante:

— Est-il possible de toucher une personne, qui se trouve dans un véhicule se déplaçant à la vitesse de 6 à 9 milles à l'heure, d'une distance de 600 pieds de trois balles de carabine à lunette d'approche en l'espace de cinq secondes?

— Il est invraisemblable que les trois balles tirées par un fusil à lunette d'approche — comme celui utilisé par l'assassin présumé du président Kennedy — puissent atteindre leur but en l'espace de cinq secondes, surtout lorsqu'il s'agit d'un fusil dont la recharge entraîne une perte de temps, a répondu M. Hammerer. En outre, la lunette d'approche entraîne une perte de temps supplémentaire au second et troisième coup, puisqu'il faut viser à nouveau.

Selon M. Hammerer, un tireur placé dans les conditions indiquées ci-dessus pourrait toucher au maximum deux fois sa cible. Mais si les trois balles atteignent leur but en l'espace de cinq secondes, l'on doit admettre qu'elles ont été tirées par deux ou plusieurs tireurs, a-t-il ajouté.

Le champion olympique de tir a encore ajouté, à titre de comparaison, qu'aux championnats du monde de tir de chasse — ou l'on tire sur une cible mobile de la grandeur d'une tête humaine — les tireurs avaient besoin d'environ trois secondes pour tirer deux coups avec un fusil à répétition.

bien dirigés, afin de permettre à la SGF et à ces groupements de répartir les risques sur un plus grand nombre d'unités et de faire collaborer un plus grand nombre d'hommes d'affaires à l'orientation du développement industriel de la province.

J'insiste sur le mot collaboration, a continué M. Filion, parce que le secret de la réussite en affaires reposera essentiellement, à l'avenir, sur un travail d'équipe. L'ère des hommes forts est passée. L'entreprise du vingtième siècle, davantage celle du vingt-et-unième, mettra en action un nombre si grand de facteurs, requerra le travail en commun de tant de spécialistes qu'un seul homme sera incapable d'en assurer efficacement la direction.

Voir page 8: Le CAPITALISME AUTOCHTONE

Pearson sympathise avec les provinces, mais ne s'engage pas au sujet de la fiscalité

par Jean-Pierre FOURNIER

OTTAWA. — Le premier ministre Lester Pearson n'a dit ni oui, ni non hier aux réclamations fiscales des provinces. Dans l'intention manifeste de se ménager une marge de négociation aussi grande que possible, il a été délibérément vague dans son discours d'ouverture de la conférence fédérale-provinciale. Il a témoigné sa compréhension et sa sympathie pour les difficultés financières des provinces, mais leur a fait observer que le pouvoir central avait aussi de pressants besoins. Il a rappelé, par exemple, les déficits répétés encourus par le gouvernement fédéral depuis une décennie. "Il y va, a-t-il dit, de l'intérêt de tout le pays de contenir ces déficits et, à mesure que s'améliorera la situation économique, de les réduire".

A travers l'enchevêtrement de son texte, il apparaît que le gouvernement fédéral examinera avec bienveillance les demandes des provinces et sera prêt durant cette conférence à faire un bout de chemin dans leur direction, mais il ne cédera pas à toutes. Il s'arrêtera à la limite de ses moyens, c'est-à-dire à bonne distance des revendications du Québec.

Néanmoins, la réunion, qui, on le souhaite dans la capitale fédérale, imprimera une direction nouvelle aux relations fédérales-provinciales, s'est ouverte dans une atmosphère de cordialité qu'avaient paru interdire les déclarations antérieures des chefs de gouvernements.

Entourés de quelque 200 conseillers, les 11 premiers ministres se sont assis à la table de conférence à 11 heures ayant pour premier objectif de revoir, et de corriger s'il le faut, le système de partage des impôts et l'ensemble des programmes conjoints.

La discussion a démarré lentement, si l'on peut dire qu'elle a réellement commencé. Les participants se sont bornés à établir leurs positions sans approfondir davantage. La disparité de ces positions, depuis celle de M. W. A. C. Bennett, de la Colombie-Britannique, jusqu'à celle de M. Joey Smallwood, de Terre-Neuve, laisse entrevoir que le progrès de la conférence sera lent et laborieux. On ne s'attend pas que la conférence aboutisse à une entente sur d'autres points que sur la question des arrangements fiscaux et encore celle-ci ne risque-t-elle de produire qu'un accord en principe.

Voir page 8: Pearson

Satisfaction dans la délégation du Québec

OTTAWA (par M.T.) — La délégation québécoise à la conférence fiscale ne s'attendait pas à voir le premier ministre du Canada lui offrir sur un plateau d'argent la formule 25-25-100 suggérée par M. Lesage.

En général, la délégation semble satisfaite de la déclaration de M. Pearson. Il y a de nombreux points d'accord. Quant au passage concernant les ententes fiscales, la délégation québécoise le trouve très vague. On estime que le premier ministre canadien a choisi les expressions idéales pour un négociateur qui, au début des pourparlers, ne veut rien dire ni prendre d'engagement précis.

On a de plus en plus l'impression que cette conférence ne servira qu'à débayer le terrain et qu'on ne pourra en venir à un accord définitif avant une prochaine réunion qui aura lieu au début de l'an prochain.

Les enseignants boycottent L'ÉLÈVE, nouvelle version

par Jules LeBLANC

La nouvelle formule des revues "L'ÉLÈVE" et "LE MAÎTRE" fait face à un boycottage de la part d'un bon nombre d'instituteurs qui lui reprochent apparemment d'utiliser des méthodes d'enseignement modernes, en particulier la méthode active. Ces instituteurs réclament l'ancienne formule de ces deux revues pédagogiques, sous menace d'annuler leur abonnement.

Le nombre de ces enseignants est tel que les dirigeants de la maison Fides, qui édite ces deux revues, ont décidé d'envoyer aux abonnés, et ce dès le mois de décembre, les deux versions de L'ÉLÈVE et LE MAÎTRE, à savoir: la version traditionnelle, qui est identique à l'ancienne formule mais qui a été révisée selon les directives du Département de l'Instruction publique; la version nouvelle qui s'inspire des méthodes modernes en éducation. A noter que les premiers numéros de la version nouvelle sont sortis en novembre.

Fides a prévenu ses abonnés (instituteurs et commissions scolaires) dans une lettre collective de date toute récente. Les abonnés recevront les deux versions des deux revues sans augmentation de prix. Même si l'instituteur n'utilise qu'une seule version de L'ÉLÈVE, il se doit de remettre à chaque

écouter les deux versions, précise le document.

En agissant ainsi, Fides désire: d'une part, satisfaire les abonnés qui, depuis de nombreuses années, lui témoignent leur confiance et leur appui; d'autre part, poursuivre dans une voie nouvelle qui, dans un avenir rapproché, répondra aux exigences des nouveaux programmes et des manuels actuellement en préparation.

Un porte-parole de Fides a déclaré hier aux Devoirs que, contrairement aux enseignants les parents et les enfants font un accueil chaleureux à la nouvelle formule.

Il a précisé que les instituteurs en général ne reprochent rien à la nouvelle formule; ils se contentent de réclamer l'ancienne. Apparemment, ils ne savent pas comment utiliser L'ÉLÈVE, nouvelle version. Notant que, l'enseignant ne peut utiliser L'ÉLÈVE s'il n'a pas lu d'abord LE MAÎTRE (qui lui montre à se servir de la première revue), ce porte-parole a déclaré qu'à en juger par certaines questions que les instituteurs posent aux rédacteurs de ces deux revues, il est manifeste qu'ils n'ont pas lu LE MAÎTRE. Une institutrice déclare au sujet de la nouvelle version: Avant, L'ÉLÈVE c'était pour l'instituteur; maintenant, c'est pour l'élève.

Voir page 8: Les enseignants

Les pouvoirs fiscaux réclamés par le Québec: 25-25-100 p.c.

L'Etat du Québec demande au gouvernement fédéral les pouvoirs fiscaux minimaux suivants: 25 p.c. de l'impôt sur le revenu des particuliers, 25 p.c. de l'impôt sur le revenu des sociétés commerciales, soit dans ce cas-ci environ 10% du revenu imposable, et 100 p.c. de l'impôt sur les successions, ce qui signifierait (compte tenu de la hausse des paiements de péréquation) une augmentation de \$149,236,000 aux \$271,957,000 que rapporte la formule actuelle.

Telle est en résumé la requête contenue dans le mémoire présenté hier par M. Jean Lesage à la conférence fédérale-provinciale. Il traitait alors plus particulièrement des arrangements fiscaux.

En proposant cette nouvelle entente, le premier ministre du Québec fait état de la priorité actuelle des besoins provinciaux. Le chef du gouvernement ne considère toutefois pas ces demandes comme définitives et rigides, et cela pour deux raisons:

«D'abord, explique-t-il, nous sommes présentement au Québec

fiscalité. Tant que la Commission royale d'enquête créée à cette fin n'aura pas soumis son rapport, les proportions que nous mentionnons ne peuvent être considérées comme finales. Chose certaine, elles représentent pour nous un strict minimum et elles ne se situent donc certainement pas au-dessus de ce à quoi peuvent nous conduire les travaux courants sur la fiscalité.

«Le Québec ne tient pas non plus de façon absolue aux proportions déterminées qui sont indiquées plus haut. Naturellement, dit M. Lesage dans son mémoire, c'est la combinaison de la loi, nous préférons, mais nous ne refusons pas, par exemple, de recevoir un pourcentage plus élevé que 25 p.c. de l'impôt sur les particuliers pour compenser un pourcentage moindre dans le cas de l'impôt sur les corporations et vice-versa. Pour ce qui est de l'impôt sur les successions, il est possible que le gouvernement fédéral tienne à en garder un léger pourcentage pour fins de vérification des autres types d'impôt, dit-il.

Nouvelle formule de péréquation

Le gouvernement du Québec suggère une nouvelle formule de péréquation à la conférence fédérale-provinciale. Cette nouvelle formule, si elle était acceptée, augmenterait les revenus du Québec de \$72,848,000. C'est dire que la province bénéficierait au chapitre de la péréquation de revenus totalisant \$142,387,000.

Québec voudrait que désormais la péréquation soit calculée sur la base du rendement par capita de l'impôt sur le revenu des particuliers, des sociétés commerciales, et de l'impôt sur les successions.

«Nous sommes très heureux de constater que le gouvernement fédéral actuel, dans le programme qu'il a soumis à la population au printemps dernier, d'expliquer M. Lesage, a promis qu'il y aurait des provinces de paiements de péréquation leur garantissant, dans les champs conjoints de taxation, les mêmes revenus par habitant que ceux que retire la province la plus riche. Cette prise de position claire et nette nous satisfait car elle rencontre une de nos demandes fondamentales. Nous comprenons aussi que l'expression "champs conjoints de taxation" exclut automatiquement les revenus des richesses naturelles du calcul de la péréquation. La encore il y a amélioration sur la formule actuelle

et on revient à l'esprit d'une véritable péréquation dont le gouvernement du Canada s'est toujours dit sensible avec les arrangements actuels.

Le premier ministre du Québec dit toutefois qu'il existe un point qui n'est pas encore éclairci. Actuellement, dit-il, la péréquation s'établit sur le rendement per capita moyen des revenus que les provinces peuvent retirer des impôts: impôts sur le revenu des particuliers à raison de 17 p.c. en 1969, 18 p.c. en 1974, etc.; impôts sur le revenu des sociétés à raison de 9 p.c. du revenu imposable par le gouvernement fédéral; impôts sur les successions à raison de 50 p.c. et moyenne pour les trois dernières années de la moitié des revenus provenant de l'exploitation des richesses naturelles. Dans la nouvelle formule proposée, le dernier type d'impôt disparaîtrait. «Il reste donc à déterminer quels pourcentages de l'impôt sur le revenu des particuliers, de l'impôt sur le revenu des sociétés et de l'impôt sur les successions devront dorénavant servir de base de calcul. Nous suggérons que ces pourcentages soient de 25, 25 (soit environ 10% du revenu imposable des sociétés) et 100, au lieu de 17, 9 et 50 selon les arrangements actuels», conclut le premier ministre.

Les subventions conditionnelles

En abandonnant la politique des subventions conditionnelles, le gouvernement fédéral devra compenser pleinement les provinces pour les responsabilités financières additionnelles dont elles se chargeront.

Le mémoire présenté par le premier ministre Lesage à la conférence fédérale-provinciale est bien précis à ce sujet: «Il est clair que la compensation, c'est-à-dire l'équivalence dont les provinces jouiraient advenant l'abandon par le gouvernement fédéral de sa participation financière aux plans conjoints, n'a rien à voir avec la répartition fiscale concrétisée par notre demande de 25-25-100. Il s'agit d'une question complètement différente, la répartition fiscale exigeant avant tout de permettre aux provinces de s'acquitter de leurs responsabilités et de satisfaire des besoins devenus prioritaires. Pour aucune considération, la répartition fiscale demandée ne doit apparaître comme une compensation relative à l'abandon par le gouvernement fédéral, de programmes conjoints.

D'autre part, le premier ministre fait observer que l'expérience démontre que souvent ces subventions conditionnelles ne permettent pas aux provinces d'utiliser leurs propres revenus comme elles l'entendent et de tenir suffisamment compte des conditions locales. De plus, elles soulèvent aussi des difficultés administratives qui signifient perte d'efficacité ou double emploi et des frais plus élevés. Les provinces doivent avoir à leur service un personnel spécialement chargé de faire rapport à Ottawa de l'exécution de ces programmes et le gouvernement fédéral.

Pourquoi ces jeunes sont-ils révoltés?

Quand un adolescent entre en lutte contre l'ordre établi, qu'attend-il au juste de ses parents? Démission d'autorité... ou bien, discipline? Dans SELECTION du Reader's Digest de décembre, un psychiatre et père de trois garçons répond à la question. Lisez pourquoi, sans discipline, un jeune se sent perdu, et comment, lorsqu'il se révolte contre votre autorité, il garde le secret espoir que vous ne céderez pas. Achetez SELECTION aujourd'hui.



Lesage réclame: participation des provinces à l'établissement de la politique tarifaire et monétaire du gouvernement central

M. Jean Lesage réclame la participation des provinces à l'établissement de la politique tarifaire du Canada, à sa politique de transport et même à sa politique monétaire, domaines qui jusqu'à maintenant étaient considérés comme relevant exclusivement du gouvernement central.

Le chef du gouvernement québécois a fait cette suggestion dans le mémoire qu'il a présenté à la conférence fédérale-provinciale.

Cette proposition de M. Lesage est contenue dans cette partie du mémoire qui traite longuement de la nécessité de la coopération et de la consultation entre gouvernements supérieurs en ce qui concerne la politique économique du pays.

Voici textuellement ce que préconise le premier ministre Lesage à ce sujet: «Si les politiques provinciales et interprovinciales peuvent, selon les circonstances, se faire avec ou sans la participation du gou-

vernement fédéral, celles du gouvernement fédéral ne devraient jamais être arrêtées sans que les provinces soient consultées car elles touchent inévitablement les populations et les industries des provinces qui forment le Canada. C'est pourquoi il n'est pas exagéré de demander que les provinces participent d'une façon ou d'une autre, grâce à des organismes fédéraux provinciaux permanents institués à cette fin, à la détermination de la politique tarifaire du Canada, à sa politique de transport et même à sa politique monétaire, domaines qui jusqu'à maintenant étaient considérés comme relevant exclusivement du gouvernement central.

Il ajoute que ces propositions peuvent sembler révolutionnaires et peuvent même laisser croire que nous dirigerons, si elles sont mises en pratique, vers une multitude d'organismes susceptibles, par leur lourdeur et leur nombre, de retarder l'application

rapide de politiques nécessaires. Il n'en serait pas du tout ainsi, car actuellement le temps que l'on gagne à établir unilatéralement certaines politiques, est perdu par la suite dans les discussions et les délais qu'elles soulèvent inévitablement, sans compter qu'elles donnent naissance à une impression négative du régime confédératif tel que nous le vivons présentement.

«C'est ainsi, souligne monsieur Lesage, que le Québec comprend le fédéralisme coopératif. Celui-ci doit, d'un côté permettre aux provinces de disposer des moyens qui leur sont nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités et, de l'autre, donner lieu à l'élaboration conjointe et réfléchie des politiques économiques. A notre avis, toute autre interprétation de l'expression "fédéralisme coopératif" serait un jeu de mots inacceptable. Pour le Québec, elle équivaudrait à masquer d'une appellation attrayante un simple marché de dupes.

Régime de pensions: Québec s'offre à prendre à sa charge tout le fardeau

Pour obvier à un problème financier qui suraiguait lors de la mise à exécution de projets du gouvernement fédéral relatifs aux pensions, le Québec propose que le gouvernement fédéral lui confie l'administration entière de la sécurité de la vieillesse à laquelle ses citoyens de 70 ans et plus sont admissibles, pourvu naturellement qu'on lui confie en même temps les sources de financement déjà prévues pour cette mesure de sécurité sociale ou l'équivalence fiscale. Cette formule permettrait aussi au Québec d'uniformiser son programme de sécurité sociale pour la vieillesse et de mieux en agencer les composantes, a dit M. Lesage à la conférence fédérale-provinciale.

Il a ajouté que son gouvernement est prêt à proposer à la Législature du Québec d'accepter un amendement à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, de telle sorte que le gouvernement fédéral puisse légiférer en matière de pensions en tenant compte non seulement des besoins de la vieillesse, mais aussi de ceux des veuves, des orphelins et des invalides. Nous consentirions à proposer un tel amendement, à la condition expresse que le texte ainsi modifié comporte pour chaque province, en matière de sécurité de la vieillesse comme pour l'assistance aux veuves, aux orphelins et aux invalides, l'option de se retirer complètement du programme fédéral avec pleine compensation financière.

Le premier ministre a expliqué que selon les projets du gouvernement fédéral, tout ci-

toyen âgé de 65 à 69 ans pourra réclamer la pension de sécurité de la vieillesse à un taux réduit en fonction de son âge. Il s'ensuivra inévitablement un appel considérable de fonds sur la caisse de sécurité de la vieillesse au moment où le nouveau programme entrera en vigueur et pendant plusieurs années par la suite. L'augmentation récente de 1% de l'impôt sur le revenu des particuliers ne peut pas servir à financer cette demande car elle est entièrement absorbée par l'augmentation de \$10 qui vient d'être accordée. La caisse de sécurité de la vieillesse devra donc alors trouver de nouvelles sources de financement. Une de celles-ci pourrait possiblement consister en un accroissement de l'impôt sur le revenu des particuliers, solution qu'à notre sens il faudrait rejeter. Une autre pourrait consister à élever les sommes nécessaires sur la caisse du régime de pensions du Canada. Si une telle solution était adoptée, la pension réduite applicable aux citoyens des dix provinces du Canada serait financée par des sommes puisées dans un fonds auquel le Québec ne participerait pas. Ces sommes ne pourraient être considérées comme un prêt à long terme consenti à la caisse de sécurité de la vieillesse car celle-ci ne sera jamais en mesure de le rembourser. Cette situation poserait donc un problème délicat au gouvernement fédéral, car le Québec ne peut évidemment pas accepter de faire servir sa propre caisse de pensions à financer une pension payable en vertu d'un programme fédéral.

Affaires indiennes et esquimaudes

Le premier ministre Lesage déclare que son gouvernement est disposé à poursuivre les négociations nécessaires afin que le transfert de l'administration des affaires esquimaudes du gouvernement fédéral au gouvernement du Québec puisse se faire à compter du 1er avril 1964.

Le chef du gouvernement de la province a fait cette déclaration au début de la conférence fédérale-provinciale. M. Lesage considère que la question des affaires indiennes est infiniment plus complexe que celle des affaires esquimaudes. Les affaires indiennes, dit-il, donneraient lieu à des négociations entre le gouvernement fédéral et toutes les provinces, tandis que le gouvernement du Québec et celui du Canada, bien que le Manitoba puisse lui aussi être intéressé.

Mais l'action gouvernementale fédérale vis-à-vis les Esquimaux du Québec se rattache à une opinion émise par la Cour Suprême du Canada

en 1939 mais elle n'en découle pas nécessairement sur le plan juridique. En vertu de cette opinion, le gouvernement fédéral n'a qu'un pouvoir de législation vis-à-vis les Esquimaux, pouvoir que le gouvernement fédéral n'a d'ailleurs jamais utilisé.

Le transfert des affaires esquimaudes du gouvernement fédéral au gouvernement du Québec peut donc se faire par simple décision administrative. Ce n'est pas le cas de la juridiction du gouvernement fédéral sur les Indiens qui est partie intégrante du texte de la constitution de 1867 et qui implique bon nombre de facteurs extrêmement complexes comme les bandes, les "treaty rights", etc.

Il faut enfin noter que les Esquimaux diffèrent fondamentalement des Indiens tant par la langue et la culture que par le milieu géographique et économique où ils vivent. Il désire que ces deux questions soient traitées séparément.

Vers un secrétariat permanent

Dans les nombreuses propositions que fait M. Jean Lesage devant la conférence fédérale-provinciale, il en est une qui concerne l'établissement d'un secrétariat permanent des conférences fédérales-provinciales. Grâce à cet organisme on évitera les décisions unilatérales d'Ottawa dans des domaines qui concernent les provinces.

On se souvient que le premier ministre Lesage avait fait une suggestion identique lors de la première conférence fédérale-provinciale à laquelle il avait assisté en qualité de chef de l'Etat du Québec.

Dans le mémoire qu'il a soumis à cette nouvelle conférence, le premier ministre du Québec précise qu'avec un tel secrétariat les réunions et les rencontres fédérales-provinciales, tant au niveau des ministres qu'à celui des fonctionnaires, seraient mieux préparées et encore plus fructueuses.

De plus, fait-il observer, un tel organisme assurerait la continuité de maintenir les relations intergouvernementales sur une base permanente et continue. M. Lesage estime que

... et les loteries

Le Premier ministre Lesage a suggéré ce matin au gouvernement central d'amender le Code pénal en vue de permettre l'institution de loteries pour fins provinciales. «C'est là, dit-il, une demande à laquelle le gouvernement fédéral pourrait facilement accéder.

Cette requête du Québec a été faite à plusieurs reprises depuis quelques années. M. Lesage estime que lorsqu'elle sera acceptée elle apportera aux provinces qui le désireront des revenus additionnels dont elles ont un grand besoin présentement.

Les étudiants du Québec endossent sans réserve l'ultimatum fiscal de M. Lesage

Au nom de l'éducation, trois des plus importantes associations étudiantes du Québec viennent d'accorder leur appui total aux réclamations fiscales que le gouvernement Lesage entend faire valoir ces jours-ci à la conférence fédérale-provinciale.

L'Association générale des étudiants de l'université de Montréal, celle des étudiants de Laval et la Presse étudiante nationale ont en effet adop-

té des résolutions ces jours derniers à l'appui du gouvernement du Québec dans sa lutte pour une part plus grande de l'assiette fiscale.

De son côté, l'AGEUM appuie l'ultimatum fiscal du gouvernement québécois en raison des besoins pressants qui se font sentir en éducation, en particulier en ce qui concerne la gratuité scolaire.

A Québec, les étudiants de l'université Laval accordent

aussi un appui sans réserve à toutes les démarches du gouvernement du Québec visant à recouvrer les champs de taxation. L'éducation, affirme l'AGEUM, "revêt pour nous une importance prioritaire dont le financement dépendra en grande partie du retour aux provinces de certains droits fiscaux".

Plus ferme, la presse étudiante nationale affirme qu'elle "tiendra pour un recul honteux toute démission totale ou partielle du gouvernement du Québec à obtenir le minimum et à ne s'en tenir qu'à ce minimum".

Le minimum en question est celui contenu dans l'ultimatum du premier ministre du Québec au gouvernement fédéral.

L'éducation demeure toujours pour le Québec, dans l'esprit de la presse étudiante nationale, la première des priorités gouvernementales. Or si l'Etat du Québec la considère comme un investissement rentable, il a donc besoin des sommes d'argent nécessaires à cet investissement.

La PEN appuie donc vigoureusement le gouvernement du Québec dans son ultimatum fiscal et l'encourage "à ne pas céder d'un pouce" sur ce terrain lors de la conférence provinciale-fédérale.

Une meilleure répartition des impôts

Le premier ministre Lesage a déclaré à la conférence fédérale-provinciale que les provinces n'ont pas actuellement les moyens financiers de s'acquitter de leurs responsabilités. C'est cette situation néfaste pour l'avenir même de notre pays qu'il importe absolument de corriger, a-t-il dit.

C'est en traitant de la répartition des champs fiscaux que M. Lesage a souligné la nécessité de reconnaître la priorité actuelle des besoins provinciaux.

Le premier ministre a ajouté: «Le principal et le plus urgent des motifs sur lesquels nous nous fondons pour exiger une répartition fiscale nouvelle est la priorité actuelle des besoins provinciaux. La répartition fiscale vise à satisfaire ces besoins, c'est-à-dire à permettre aux provinces de se

consacrer plus adéquatement et plus efficacement à la mise en valeur, si nous pouvons nous exprimer ainsi, de leur capital humain. C'est ce à quoi tendent les diverses mesures d'éducation, de bien-être et de santé. Corollairement, la répartition fiscale désirée leur permettrait de s'acquitter de leurs responsabilités en matière de développement économique, ce qui a aussi une influence indéniable sur le capital humain. Ces deux objectifs se touchent et se complètent. Or, ils relèvent de la juridiction des provinces et celles-ci, comme nous l'avons déjà dit, n'ont pas actuellement les moyens financiers de les atteindre pleinement. C'est cette situation néfaste pour l'avenir même de notre pays qu'il importe absolument de corriger», de conclure M. Lesage.

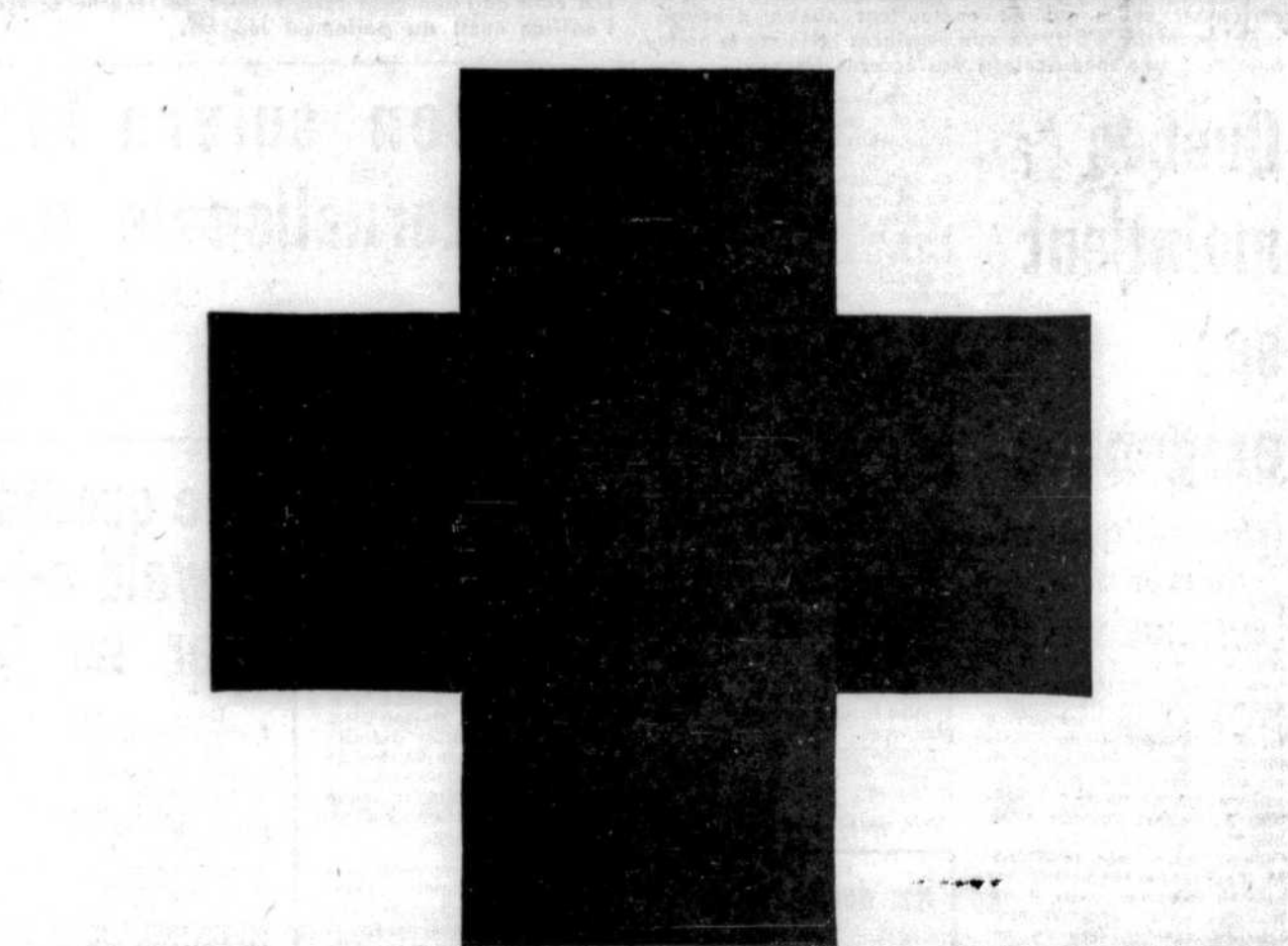
UN PICON C'EST BON

PICON

Une liqueur raffinée de France d'un goût tout à fait particulier

DEPUIS 1837

LA CROIX BLEUE POUR TOUS!



Pas de limite d'âge! Pas de questionnaire médical!

La Croix Bleue et l'Assurance-Hospitalisation du Gouvernement se complètent mutuellement. En effet, la protection supplémentaire de la Croix Bleue couvre les dépenses auxquelles ne pourvoit pas l'Assurance-Hospitalisation du Gouvernement.

- Hospitalisation en chambre semi-privée
- Bénéfices chirurgicaux et de maternité
- Bénéfices d'anesthésie
- Radiographies diagnostiques
- Examens de laboratoire faits à l'hôpital
- Visites du médecin à l'hôpital

Toutes les personnes ne pouvant adhérer en groupe à la Croix Bleue peuvent maintenant s'y inscrire individuellement

----- POSTEZ CE COUPON SANS TARDER -----

CROIX BLEUE
Case postale 910, Station "B"
Montréal (2) Québec

LD-35

Veuillez m'envoyer immédiatement (sans obligation) des renseignements et une formule de demande.

NOM.....

ADRESSE.....

VILLE.....

COUPON (à retourner hors de l'île de Montréal)

Plus de 3/4 de million de Québécois sont protégés par les assurances collectives de la Croix Bleue.

CROIX BLEUE

EN TÊTE DE L'ASSURANCE-MALADIE AU QUÉBEC

Le professeur Haumont est conduit devant le coroner

par Marcel VLEMINCKX

Le professeur Roland Haumont sera entendu ce matin comme témoin essentiel devant le coroner Marcel Trahan alors que celui-ci poursuivra son enquête sur les circonstances mystérieuses de la mort de Mme Roland Haumont et de ses deux filles, tuées dans l'explosion de leur maison le 20 octobre dernier.

Hier soir, à l'issue de la lecture du rapport du commissaire des incendies Me John McDougall, un mandat du coroner contre Roland Haumont a été suppléant immédiatement le mandat de détention signé il y a plus de 15 jours déjà par le commissaire des incendies.

Le commissaire n'incrimine pas, dans son rapport, le professeur Haumont. Ce n'est pas son rôle.

Toutefois, il précise dans ce rapport: "En ma qualité de commissaire des incendies, en vertu des dispositions de l'article 20 de la Loi des coroners, je donne immédiatement avis au coroner du district de Montréal que trois personnes sont mortes d'une mort violente et soudaine causée par des circonstances qui ne semblent pas naturelles et m'apparaissent suspectes. Et je laisse au co-

roner ou à toute autre juridiction l'examen et l'appréciation de la vaste preuve relative à un motif ou mobile qui fut entendue à huis clos".

L'enquête du commissaire McDougall a requis sept séances nocturnes. Il a été établi au cours de cette enquête par Me Gérard Laganière, porte-parole de la Couronne, que l'explosion meurtrière a été causée par l'inflammation d'un mélange de propane et d'air.

Cette constatation élimine l'hypothèse que l'explosion ait été provoquée par le gaz naturel. La Corporation de gaz naturel était représentée à cette enquête par Me Claude Vallières.

D'ailleurs le commissaire dit dans son rapport que les tuyaux de gaz naturel qui se trouvaient à l'intérieur de la maison étaient bouchés, on ne s'en était servi depuis 10 ans. Mais les tuyaux, après expertise, étaient tous en bon état et n'offraient aucune fissure.

Après avoir établi que, malgré la déposition de Mme Morin, propriétaire de la dite maison, un tuyau relié bel et bien un réservoir extérieur de

(Suite à la page huit)

Le rail: une heure de négociations

Une première séance de négociations d'une heure s'est déroulée hier entre la direction des chemins de fer et les représentants syndicaux des 80.000 employés sédentaires du Canadien National et du Canadien Pacifique.

Une autre réunion est prévue au cours de la semaine bien qu'aucune date n'ait été fixée immédiatement.

La partie patronale a soumis des contre-propositions en ce qui a trait aux propositions syndicales concernant les avantages marginaux, mais il n'a pas été question de salaires.

"Nous avons formulé des suggestions et considéré divers aspects des bénéfices marginaux", a déclaré M. D. I. McNeil, vice-président du CP responsable du personnel.

"Il s'agit de pourparlers préliminaires", d'ajouter M. McNeil.

"Il n'a pas été question des salaires", a avoué M. Frank Hall, président du comité de négociation des employés sédentaires.

Ceux-ci réclament des bénéfices marginaux accrus et ils exigent que toute contribution de la compagnie à un quelconque plan de bien-être dont le gouvernement viendrait à s'emparer, soit ajoutée aux salaires.

M. Georges Vanier inaugure le programme d'études sur le Canada français à McGill

Pour une nation grande, une et forte, il faut que chaque Canadien ait conscience de l'autre

Coexistence fraternelle

"Pour que le Canada puisse constituer une grande nation, une et forte, il faut que les Canadiens anglais et les Canadiens français aient une conscience vive et profonde qu'ils ont besoin les uns des autres." Tel est le message qu'a transmis hier soir Son Excellence le gouverneur général du Canada lors de l'inauguration du programme d'études sur le Canada français qu'entreprend l'université McGill.

M. Georges Vanier a félicité les initiateurs de ce programme. C'est un geste sympathique envers vos concitoyens de langue française qui en seront touchés, je n'en doute pas, a-t-il dit. La tâche que l'université McGill entreprend, a continué le gouverneur général, peut contribuer puissamment à l'unité du Canada et, par là, à sa grandeur et à son prestige.

M. Vanier a insisté sur la nécessité pour les Canadiens de connaître la culture française. Dans l'oeuvre séculaire conjointe que la France et l'Angleterre ont entreprise sous le rapport de la culture, a dit le confédéré, la France a fait un apport immense au patrimoine des forces morales, spirituelles et civilisatrices de l'humanité. En effet, le monde est son débiteur. Sa culture, depuis des siècles, l'éclaire et l'enrichit.

Voilà, ajoute le gouverneur général, quelques raisons, tirées de l'histoire, qui doivent inciter les Canadiens à connaître et à comprendre la France. Et le confédéré en ajoute une autre: "La culture française fut le premier élément de civilisation implanté au Canada. Rien ne pourra changer le fait historique que, pendant 200 ans, elle fut la seule au pays."

Selon M. Vanier, beaucoup de Canadiens ne se rendent pas compte de son existence à cause de leur éloignement du centre de cette culture, mais elle existe, en abondance, et le progrès fait depuis quelques années sur le plan culturel est prodigieux.

Après avoir rappelé les origines de la présence française au Canada, M. Vanier a déclaré qu'il est inconcevable que les continuateurs des civilisations française et anglaise au Canada ne puissent pas trouver un *modus vivendi* fraternel basé sur le respect des droits que l'histoire confère, le respect des conventions librement acceptées il y a près d'un siècle, mais adaptées aux exigences de notre temps.

L'amitié entre les deux groupes suppose, dans l'esprit de M. Vanier, d'abord une conscience claire et décidée du bien commun de la nation, mais elle réclame de plus des relations fréquentes et amicales entre ses différentes communautés, et ces relations ne peuvent être amicales que si chaque communauté s'efforce de comprendre l'autre, de respecter ses justes exigences et de la compléter et de l'aider dans ses besoins.

Et le gouverneur général ajoute: "L'âme d'un pays est grande et forte par son unité d'idéal et d'aspirations."

Les annales de l'histoire, a continué M. Vanier, enregistrent la gloire et la renommée de la Grande-Bretagne et de la France. L'avenir du Canada est intimement lié à ce double et fabuleux héritage.

Je forme le voeu, a terminé le gouverneur général, que les Canadiens d'origines anglo-saxonnes et françaises dont les cultures sont une source d'enrichissement mutuel, soient un exemple de coexistence fraternelle et qu'ils avancent la main dans la main pour faire du Canada une grande nation, la main dans la main aussi avec les Canadiens de toutes origines, sans distinction de race ou de croyance, avec leur langue et leur culture. Nous sommes tous les enfants de Dieu.



LES NARCOTIQUES

Roger Lapierre à son examen

Roger Lapierre, un garagiste âgé de 40 ans, accusé de conspiration et de contrebande de drogues, a été cité à son examen volontaire hier par le juge Emile Tremblay. Il y a quatre ans, un "grand" de la pègre montréalaise avait été condamné à huit ans de bagne sur la foi des déclarations de l'agent secret Patrick J. Biase du Bureau des narcotiques des Etats-Unis. Cette fois, le policier Biase a permis par ses "bons" l'enquête de Lapierre à son examen volontaire et à son procès.

Lapierre a été appréhendé à Montréal le 8 août dernier. Un présumé complice, Marcel Ethier, aubergiste de Rockland, près d'Ottawa, était également appréhendé le même jour. La veille, à Paris, les Canadiens Alain Phaneuf et Roger Lavolette avaient connu un sort analogue alors qu'ils s'apprêtaient à rentrer au Canada par avion.

Dans un fond secret d'une malle, les enquêteurs français découvraient 13 livres, quelque 22 livres, d'une valeur au marché criminel du détail, de quelque \$14.000.000.

Hier le policier secret Biase a relaté qu'il a fait la connaissance de Roger Lapierre le 29 juin 1962 alors qu'il entreprenait de "courir" le réseau de vendeurs de drogues de Montréal. Par la suite, tant à Montréal qu'à Paris, Biase dit qu'il a rencontré Lavolette, associé de Lapierre ainsi que le restaurateur parisien Roger Goudert, âgé de 68 ans, un grand pourvoyeur de narcotiques au marché illégal en France.

LE METRO

Six soumissions reçues pour le gros-œuvre de la station Peel

Le plus bas prix offert pour la construction du gros-œuvre de la station de métro Peel et des structures s'y rattachant s'élève à \$2.368.000.

Le comité exécutif a ouvert hier les six soumissions reçues. La plus basse a été offerte par Perini Quebec Inc. La soumission la plus élevée est de \$2.997.214.

Ces soumissions ont été transmises au directeur du service des travaux publics pour étude et rapport.

LA MISE EN COMMUN DES RESSOURCES DE L'ILE DE MONTREAL

Saulnier: le temps est venu de choisir entre la prospérité et la stagnation

par Jean-Marc LALIBERTE

Le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, est revenu à la charge hier devant les membres du Rotary Club pour établir la nécessité, pour les villes de l'île de Montréal, de mettre leurs ressources en commun si elles veulent continuer de prospérer.

"Nous sommes à la croisée des chemins", a dit M. Saulnier. "Le temps est venu de choisir: ou nous mettons nos ressources en commun et nous grandissons ou nous nous renfermons dans notre position actuelle et c'est la stagnation."

M. Saulnier a une fois de plus tenté de démontrer que l'isolementisme est défavorable au développement de l'île de Montréal et que, d'autre part, la métropole du Canada a des services réellement à la taille de l'île.

Le président du comité exécutif a fait valoir que Montréal, sans rien recevoir en retour, rend des services à toutes les municipalités de l'île de Montréal. Il a souligné en particulier le fait que les grandes institutions d'enseignement, les grands hôpitaux et autres institutions du genre qui desservent toute l'île de Montréal sont établies dans la métropole.

Actuellement, dit-il, plus de 20 pour cent de notre territoire, exception faite des rues, est occupé par de telles institutions qui sont exemptes de taxes. Ceci représente 25 p.c. des immeubles appartenant au rôle d'évaluation qui ne sont pas taxés tandis que dans les municipalités de banlieue les terrains et édifices exempts de taxes pour les mêmes fins atteignent difficilement 10 p.c. du rôle d'évaluation.

"Il est évident, dit M. Saulnier, que nous devons fournir, dans l'avenir, d'autres parties de notre territoire pour des fins communautaires desservant toute l'île de Montréal, mais nous ne pourrions pas toujours continuer ainsi et forcer nos contribuables à supporter un fardeau accru, quand en toute justice ces frais encourus par de telles pertes de revenus devraient être supportés par toute la communauté."

M. Saulnier a ensuite démontré que la métropole est en mesure d'étendre à peu près tous ses services à toutes les municipalités de l'île de Montréal. Le service d'eau, la police, les pompiers, les permis et inspection, la santé, l'urbanisme, tous ces services sont à la taille de l'île.

Ainsi, M. Saulnier a démontré que le service de police de Montréal entraîne pour les contribuables montréalais des dépenses beaucoup plus élevées que dans les villes de banlieue justement par ce que ce service est appelé, tant de jour que de nuit à protéger les banlieusards qui vivent pratiquement à Montréal.

A chaque investissement que nous faisons, pour tous ces services nous prenons en considération la possibilité que ces services puissent s'étendre en dehors de notre territoire", dit-il.

M. Saulnier a souligné le cas de la pollution des eaux. La ville de Montréal, dit-il, est prête à faire sa pleine part pour résoudre ce problème étant donné que la seule municipalité sur l'île à pouvoir disposer de fonds pour la construction d'une usine de traitement sans avoir à subir un référendum. Cependant, plusieurs municipalités étant branchées sur notre système d'égout nous avons le droit d'établir quel centre d'usine il faudra pour répondre aux besoins et de savoir comment ces municipalités peuvent contribuer à la construction. Mais allons-nous prendre soin seulement des municipalités branchées sur notre système ou devons-nous desservir tout le territoire qui fait naturellement partie de notre système de drainage? Ce sont là des questions pertinentes auxquelles nous n'avons pas encore de réponse. Car, si nous devons prendre soin de tout le territoire nous n'avons pas encore trouvé le moyen d'établir les bases techniques et financières qui nous permettraient de procéder rapidement et de façon sûre.

D'autre part, poursuit M. Saulnier, si nous allions de l'avant et construisions une usine répondant à nos seuls besoins, nous courrions le risque d'augmenter le fardeau financier de nos contribuables sans avoir la garantie que nous ne demeurerons pas avec des eaux polluées une fois notre usine construite, car rien nous prouve que les autres villes qui devraient leurs égouts dans les mêmes eaux, auront leur propre usine.

M. Saulnier a dit qu'il a souligné ce problème en particulier pour bien démontrer qu'il y a plus qu'une question de taxes au d'argent dans la mise en commun des ressources. L'amélioration des conditions de vie et le bien-être de toute la communauté, dit-il, commandent une synchronisation de tous les services qui existent dans chacune des municipalités de façon à obtenir une efficacité accrue et un rendement plus économique.

Après avoir dressé un tableau du rouage des services municipaux offerts par Montréal, allant de la voirie aux bibliothèques, M. Saulnier a déclaré:

"Comme vous pouvez le constater Montréal a déjà des services à l'échelle de l'île. Nous n'avons aucun besoin de la duplication actuelle, ni de la duplication qui pourrait s'ensuivre, si une autre forme d'autorité ou de gouvernement était établie sur l'île. La situation actuelle n'appelle pas un autre niveau d'administration publique, mais plutôt une mise en commun de tous nos services et ressources de manière à ce qu'un effort unifié et concerté soit fait pour maintenir le rythme de notre expansion présente et de notre prospérité."

L'enquête sur la distribution de gaz naturel est publique malgré une demande de huis clos

par Marc-Henri CÔTÉ

Un procureur a mis en doute hier devant les membres de la commission d'enquête sur la distribution du gaz naturel au Québec, l'opportunité de tenir des audiences publiques à ce sujet.

"On ne peut poursuivre le jeu de cache-cache ou de chat et de souris", il s'agit bien d'une enquête publique, parce que le public a droit de savoir", a commenté le président de la commission d'enquête, M. le juge Jacques Vadboncoeur.

La Commission Duntion-Laurendeau peut suggérer d'amender l'AANB

M. Laurendeau: si c'est nécessaire, elle le fera

La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme peut-elle recommander de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique? Telle est l'une des questions qui a été posée aux membres de la Commission Laurendeau-Duntion, lundi soir, alors qu'ils rencontraient les membres de l'Institut Canadien d'éducation des adultes, à l'hôtel Mont-Royal.

"Aucune limitation de cet ordre n'est prévue (dans notre mandat): nous avons le droit de le faire", a répondu l'un des coprésidents de la Commission, M. André Laurendeau. Quelques minutes plus tard, répondant à une question semblable, il a précisé: "Il nous apparaît normal de faire ces suggestions si elles se trouvent nécessaires."

Notant que les travaux de la Commission Laurendeau-Duntion devaient être "une occasion de réfléchir collectivement, de façon insinuée", sur l'avenir du Canada, l'occasion d'une "prise de conscience collective", l'un des participants a suggéré aux commissaires des recherches scientifiques qu'ils feraient effectuer, au lieu de les publier seulement en même temps que leur rapport.

M. Laurendeau et l'autre coprésident de la Commission, M. Davidson Duntion, ont paru très intéressés par cette suggestion. M. Duntion s'est empressé de dire qu'il en prenait bonne note, tandis que le rédacteur en chef du DEVOIR a signalé qu'elle était "très intéressante". Un participant a souligné que ce serait là un moyen de stimuler le dialogue entre les divers groupements et associations qui désirent collaborer aux travaux de la commission en saisissant l'opinion publique du problème du bilinguisme et du biculturalisme.

Dans une brève allocution, M. Laurendeau a affirmé:

"Nous sommes tous devant l'un des problèmes les plus graves que, depuis le début de la Confédération, ait dû affronter une génération de Canadiens: l'avenir de ce pays, ensemble, nous avons assez de volonté, de lucidité et d'imagination pour commencer à le résoudre."

Expliquant le mandat de la Commission Laurendeau-Duntion, il a déclaré: "L'idée force de ce mandat, c'est celle de l'égalité

entre les deux peuples" qui ont fondé la Confédération canadienne.

Notant que le mot "peuple" lui paraît plus exact que le mot "race", il a souligné que "l'égal partnership vise principalement deux langues et deux cultures": il s'agit de l'égalité culturelle et linguistique dans toutes les formes et toutes les manifestations de la vie en société, et non seulement dans la politique fédérale.

Le mandat soulève "un problème délicat, que nous devons examiner de près, a continué M. Laurendeau: comment concilier les exigences de l'égalité culturelle et celles de la démocratie: parlementaire, dans un pays où les représentants des deux cultures sont inégaux en nombre?"

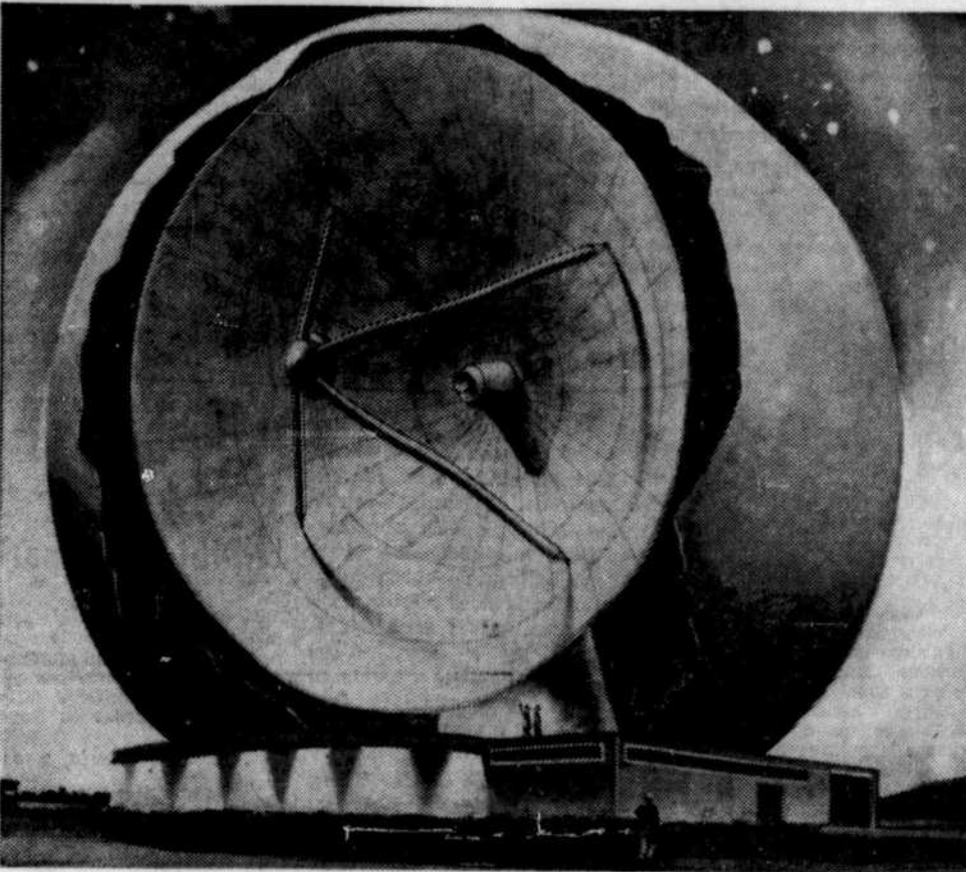
L'égalité dont il est question, a-t-il poursuivi, ne saurait être "absolue et rigide". De plus, il ne s'agit pas de l'égalité de citoyens devant la loi puisque cette égalité est inscrite dans nos lois et que personne ne songe à la contester.

"Le principal objet de notre analyse est autre: il s'agit, pour nous, du citoyen en tant qu'il participe à l'une des deux cultures officielles: c'est l'égalité de l'anglophone et du francophone en tant que tels, quelle que soit leur origine ethnique... Dans cette conception, personne n'est exclu par hypothèse, et il n'y a pas de citoyens privilégiés, mais deux langues et deux cultures officielles."

En terminant, M. Laurendeau a signalé que l'égalité culturelle ne s'impose pas par décret, même à la suite des études et des recherches les plus approfondies. "Ce qui fonde un pays, c'est le 'vivre-ensemble collectif': ce vouloir-vivre existe-t-il au Canada?"

En plus de MM. Laurendeau et Duntion, les commissaires Jean-Louis Gagnon, Jean Marchand, Paul Weynski et Royce Frith assistaient à la réunion.

A titre de président de la Confédération des syndicats nationaux, et non de commissaire, M. Marchand a demandé si l'hypothèse de base de la Commission Laurendeau-Duntion est que "l'ensemble des Canadiens acceptent de vivre ensemble sous un régime fédératif d'un type quelconque". M. Laurendeau a répondu: "Le Canada existe. Des problèmes se posent aux groupes et il faut les régler ensemble."



Un poste de communication avec les satellites.

Ottawa fait reconstruire par RCA Victor un poste de communication avec le réseau des satellites

Le gouvernement canadien fait construire par RCA Victor Company, au coût de \$5 millions, un poste expérimental au sol de communication avec les satellites.

Le ministère du transport en prendra charge. Ainsi, le Canada prendra place dans le domaine des communications dans l'espace. L'appareillage subira ses premiers essais à l'automne de 1965. Il pourra transmettre la téléphonie, la télévision, les imprimés par télex, etc.

Ce poste sera relié aux systèmes de communication déjà existants au Canada et qui sont déjà employés au repérage des satellites.

M. John D. Houlding, président de RCA Victor Co., Ltd., a fait part de ce projet, hier, à l'occasion d'une conférence de presse.

Le Canada et National Aeronautics and Space Administration (NASA) des Etats-Unis ont conclu une entente qui établit la coordination des transmissions par les satellites Relais, Telstar et Syncom.

RCA Victor, dans ses ateliers et laboratoires de Montréal, a déjà contribué dans une importante mesure à la construction de Relais I, satellite de 172 livres. Il a donné un excellent service pendant plus de dix mois, ce qui constitue un record pour un satellite de communication.

Des progrès signalés dans le domaine des communications micro-ondes ont été accomplis dans les laboratoires de RCA, à Montréal, depuis cinq ans. Des circuits micro-ondes sont associés aux grandes antennes paraboliques qui facilitent les communications avec les satellites. Le réseau micro-ondes de 1.200 milles du Canadien National a marqué un pas décisif de l'intérêt que porte RCA aux réseaux de communication.

La société RCA construit l'équipement d'un nouveau réseau micro-ondes entre Montréal et Vancouver. Il sera prêt en décembre.

Depuis 1961, Ottawa et Washington, en part égale, ont favorisé RCA de contrats de systèmes de communication avec les satellites, au montant de \$1.700.000. Ce contrat comporte notamment l'exportation aux Etats-Unis de postes au sol du réseau Syncom.

L'antenne parabolique d'un système de communication avec les satellites offre un aspect spectaculaire.

Le réflecteur de l'antenne mesure 85 pieds de diamètre, la dimension du dôme semi-elliptique renfermant le réflecteur est de 120 pieds de diamètre. La structure complète se compare en hauteur à un immeuble de dix étages.

GERANT DES VENTES

bilingue

Demandé par un important manufacturier canadien de matériaux de construction.

Qualités requises: Un degré universitaire ainsi que l'expérience dans la direction de vente des produits de construction ou de l'équipement de construction.

Situé à Montréal.

Salaires initial: \$11.000,00 — \$12.000,00

Discretion assurée à toute réponse

JOHN HOLT STEPHEN AND COMPANY LTD.

Conseillers en personnel d'administration.

Edifice de la Banque Canadienne Impériale de Commerce

1155 ouest, boulevard Dorchester, Montréal 2

Téléphone: 866-1904

En termes arithmétiques, cinq provinces appuient le Québec; quatre sont "contre"

de notre envoyé spécial, Mario CARDINAL

OTTAWA. — Quatre contre, cinq pour, telle est, en termes de mathématiques absolues, la position des neuf autres provinces canadiennes vis-à-vis celle adoptée par le Québec à la conférence fédérale-provinciale.

Les quatre provinces maritimes forment bloc et réclament plus de pouvoirs fiscaux pour le gouvernement fédéral. Les cinq autres, avec d'innombrables nuances et des suggestions contraires dans les détails, sollicitent sinon une plus large part de l'assiette fiscale tout au moins le statu quo.

La position des provinces atlantiques s'explique essentiellement par leur pauvreté. Dix fois dans son mémoire d'inauguration, le premier ministre fédéral d'assurer aux citoyens de sa province les services essentiels à leur bien-être. Il est évident que chacune des provinces maritimes ne peut par elle-même assurer ces services. Le concours d'Ottawa est indispensable dans l'application des mesures sociales, il est essentiel de maintenir les subventions conditionnelles, sans l'intervention directe du fédéral, l'exploitation des ressources naturelles est à peu près impossible... etc.

D'autre part, un vent d'autonomie souffle sur les provinces riches. La Colombie-Britannique réclame le retrait total d'Ottawa du champ de la taxation directe, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta sont favorables, ou au statu quo, ou à un plus large pourcentage des revenus aux provinces.

LES PROVINCES MARITIMES

L'idée des "services essentiels" lancée par M. Stanfield fait le noyau des deux autres mémoires venus de l'Atlantique et de la pensée de M. Smallwood qui a apporté bien logée dans

sa tête la position de son gouvernement (il est le seul à ne pas avoir présenté de mémoire).

M. Stanfield est catégorique: "Une constitution fédérale doit être faite de telle sorte qu'elle serve tous les citoyens de la nation et non seulement un certain nombre habitant une région donnée... Le gouvernement du Canada doit assumer la responsabilité de donner aux citoyens canadiens les services essentiels selon des normes nationales et il est le seul à pouvoir s'acquitter efficacement d'une telle tâche."

M. Stanfield croit qu'il n'est nullement de la faute des Néo-Écossais si leur province est moins riche que la Colombie et qu'il appartient à Ottawa de faire en sorte que cette différence ne se fasse pas trop sentir; on peut lire, ailleurs, dans son mémoire: "Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse croit que nos efforts porteront fruit mais il faudra y mettre le temps. Entre temps, nous devons nous tourner vers le gouvernement du Canada pour de l'aide de telle sorte qu'il peut, lui, assurer une norme commune de services pour tous les citoyens du Canada... Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse croit encore qu'il y a des services qu'en tant que nation nous ne pouvons ignorer ou négliger dans certaines provinces sans mettre en péril le Canada même, par exemple l'éducation, le bien-être social, la santé publique... Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse estime que les présents arrangements fiscaux ne peuvent permettre à chaque province de fournir à ses citoyens les services essentiels selon une norme commune à toutes les autres (National Standard of Essential Services)."

Enfin, M. Stanfield, craignant de n'avoir pas été suffisamment clair, dit: "Le gouvernement fédéral doit conserver une part suffisante du champ de taxation pour s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles et aider les provinces qui ont un petit potentiel de taxation de façon à ce qu'elles puissent procurer à leurs habitants des services selon une norme commune aux autres provinces."

Le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard s'affiche carrément du même côté de la barricade. "On ne doit pas demander au gouvernement fédéral de quitter tout champ important de taxation, a dit M. Shaw. Si le gouvernement fédéral diminuait sensiblement ses revenus, l'Île-du-Prince-Édouard serait forcée de réduire certains de ses services essentiels et de restreindre son programme de développement". M. Shaw insiste également pour que soient maintenus les plans conjoints mais on (tient) compte, en plus, de la capacité financière de chacune des provinces.

Le premier ministre de Terre-Neuve a pour sa part déclaré que le gouvernement fédéral doit être suffisamment fort pour diriger les destinées de la nation. La veille il avait affirmé, abondant dans le même sens que ses deux collègues conservateurs, que le gouvernement fédéral doit avoir suffisamment de ressources pour fournir à sa province les services indispensables à ses habitants, que le gouvernement provincial ne peut leur procurer.

Seul M. Robichaud a fait preuve de réserve. Il n'est plutôt élevé contre la multiplication des plans conjoints, qui, selon lui, coûtent trop cher. Il a cependant souligné, sans déclarer explicitement que le gouvernement fédéral se devait d'aider spécialement les provinces pauvres, que le présent accord fiscal doit tenir davantage compte des besoins financiers de chaque province "dans ses efforts pour fournir à ses habitants les services indispensables". C'est la reconnaissance des subsides spéciaux, donc la nécessité pour le gouvernement central d'avoir plus de fonds à cette fin.

Bref, l'Atlantique fait bloc, se rend compte des conséquences que pourrait avoir une plus grande autonomie de ses provinces et ne cache pas sa confiance qu'Ottawa se penchera sur ses problèmes et est le seul gouvernement capable de les résoudre.

La Colombie-Britannique

La position de la Colombie-Britannique est catégorique, tranchante, extrême. La position de la province riche qui veut que tout le monde le sache et qui n'est pas du tout intéressée à subventionner les autres provinces économiquement plus faibles.

M. Bennett qui croit au melting pot culturel ne veut pas de melting pot économique. Il invoque la constitution. "La constitution, dit-il, non seulement établit les responsabilités des provinces en ce qui concerne les services, mais prévoit également leurs droits à la taxation. L'un de ces droits, pouvoir exclusif, c'est la taxation directe". La Colombie-Britannique fait une demande formelle: "Que le gouvernement du Canada abandonne progressivement les champs de taxation directe afin que les provinces puissent s'acquitter de leurs responsabilités et user des droits que leur confère la constitution..."

Les autres provinces

Le thème de M. Bennett est repris, mais en des termes beaucoup plus vagues, par son collègue créditiste, M. Manning. "Il est nécessaire", dit le premier ministre de l'Alberta, d'en venir à un accord qui permettra à chaque gouvernement d'obtenir les revenus qui lui permettront de s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles sans d'une part perdre sa souveraineté, sans d'autre part devoir imposer de trop lourds fardeaux à ses habitants."

Dans l'esprit de M. Manning, la conférence fédérale-provinciale aura atteint ses objectifs si elle parvient à déterminer les responsabilités respectives des gouvernements fédéral et provinciaux et établir des principes de base en fonction desquels des mesures pratiques pourraient ensuite être prises.

Déjà, à mesure qu'on s'approche, du Pacifique vers le centre du pays, les positions sont plus réalistes et, disons-le, plus conformes à l'esprit d'un fédéralisme coopératif.

L'expression a d'ailleurs été utilisée par le premier ministre de la Saskatchewan, M. Lloyd. Il parle d'unité organique au Canada. Il rejoint les revendications des Maritimes en proposant un système national d'ajustement des subsides consentis aux régions pauvres. M. Lloyd veut bien conserver au gouvernement fédéral des pouvoirs énormes: "Nous ne pouvons pas nous permettre d'appuyer des propositions qui ne laisseraient pratiquement au gouvernement central que la responsabilité des affaires internationales et du service des postes", dit-il. Mais il réclame néanmoins une plus large part fiscale pour les provinces et rappelle même que dès 1960, le gouvernement de la Saskatchewan avait proposé un partage de l'impôt sur le revenu et foncier qui, dans les faits, rapporterait aux provinces à peu près ce que rapporterait la formule 25-25-100 de M. Lesage si elle était adoptée.

Déjà, chez M. Lloyd, il y a le sens de l'équilibre. M. Roblin pèchera peut-être par excès contraire en refusant une plus large part fiscale pour les provinces. "Le Manitoba ne suggère pas une augmentation de la part des provinces", dit-il. Mais son opposition ne se situe pas au niveau des principes. Il estime plutôt qu'il importe d'abord d'établir des priorités fédérales-provinciales et que c'est à cette crise des priorités que doit s'attaquer la conférence fiscale. Il parlera également de fédéralisme coopératif.

M. Robarts, lui, a écarté, en bon conservateur, l'expression mais il a suggéré la mise au point d'un programme de coopération fédérale-provinciale dans le domaine de l'économie.

LE PRÉSIDENT DES SSJB DU QUÉBEC AFFIRME :

Il faut renverser une situation qui contrecarre les objectifs du Québec

"Puisque les accords fiscaux ont donné lieu à des abus de pouvoir de la part du gouvernement fédéral par suite des ententes intervenues à l'occasion de la dernière guerre mondiale, et aussi par suite de l'envasement inconstitutionnel de champs de taxation réservés à la juridiction des États provinciaux, il y a lieu de renverser une situation qui contrecarre les objectifs nombreux et légitimes auxquels l'État du Québec aspire."

C'est en ces termes que le Dr Marcel-A. Frenette, président de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec, appuie sans restriction la délégation du Québec à la présente conférence fiscale fédérale-provinciale.

Le Dr Frenette a ajouté: "La position actuelle des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec au sujet du problème fiscal est nette et précise. Nous réclamons avec force et instance du gouvernement de l'État du Québec: a) la récupération immédiate et complète de tous nos droits de taxation; b) le refus de toute formule de péréquation quelle qu'en soit la nature; c) le retrait graduel, rapide et complet de toutes les régimes conjoints fédéraux-provinciaux.

Ces trois mesures "constituent un minimum vital dont nous ne saurions nous priver si nous voulons arriver à bâtir un Québec fort."

Les diplômés de l'U. de M. accordent leur appui au gouvernement du Québec

L'association des diplômés de l'université de Montréal a adressé aux autorités fédérales et provinciales copie d'une résolution signifiant son entier appui au gouvernement du Québec lors de la conférence fédérale-provinciale et a invité les organismes et associations du Québec à appuyer publiquement leur gouvernement à cette occasion.

La résolution, soulignant que le partage actuel des pouvoirs de taxation entre Ottawa et les provinces est contraire à l'esprit et à la lettre de la constitution, affirme que cette situation est incompatible avec les réalités économiques et sociales présentes et compromet d'une manière définitive le pacte confédératif.

L'association soutient que les projets du gouvernement fédéral de se retirer des plans conjoints et de permettre la création de loteries provinciales sont recommandables, mais qu'ils ne doivent aucunement remplacer la demande du Québec en vue d'obtenir 25 p. cent de l'impôt sur les particuliers et les sociétés et 100 p. cent des droits de succession.

La culture n'a pas de langue...

par Marcel THIVIERGE

OTTAWA. — Un ministre, membre de la délégation d'une province autre que le Québec, a tenu devant quelques journalistes un langage étonnant qui prouve que la Commission d'enquête Laurendeau-Dunton a un travail immense pour ne pas dire impossible de persuasion à accomplir à travers le Canada.

Le ministre en question a dit en substance ce qui suit: "Moi, je ne comprends pas cette liaison que l'on fait entre la langue et la culture. Par exemple, moi, je suis d'origine écossaise. Mes parents parlaient le gaélique à la maison; mais en public ils utilisaient l'anglais. Pour ma part, je sais vaguement quelques mots en gaélique. Je parle en anglais, mais cela ne m'empêche pas de garder ma culture écossaise. Je sens au fond du cœur que je suis Écossais. Nous avons des groupes d'Écossais. Nous nous réunissons, une fois par année. Nous avons des traditions écossaises. Nous avons une culture écossaise. Nous avons perdu la langue; mais nous avons gardé la culture..."

"Mais, monsieur, réplique-t-on, ce n'est pas une culture. C'est du folklore."

"Non, proteste le ministre, c'est une culture."

"Comment pouvez-vous concevoir une culture canadienne-française sans la langue française?"

"Je sais, répond le ministre, que vous n'admettez pas mon point de vue. Je ne comprends pas le votre pas plus que vous ne le mien."

Les deux solitudes...

La Confédération, mot magique et passe-partout qui, pourtant, ne déride personne à Ottawa!

OTTAWA (Par Mario Cardinal) — N'eussent été les problèmes d'argent, il aurait fallu tirer: "Les provinces, à l'heure de la Confédération!"

Mais, même s'il y a ces problèmes d'argent, les premiers ministres provinciaux ne raient jamais une occasion comme les conférences fédérales-provinciales pour s'agencer devant la Confédération.

C'est peut-être parce qu'on ne sait jamais trop comment commencer un mémoire à une conférence fédérale-provinciale. Comme tout le monde sait, avant même que chacun ait commencé à parler, que chacun s'en vient réclamer plus d'argent pour son patelin, il serait ridicule et banal de commencer un mémoire en disant: "Je viens réclamer plus d'argent pour mon patelin..."

Alors, quoi... c'est dans le ton. De l'époque aussi. Fort à la mode. On parle de la Confédération.

D'une façon tellement insensée que des premiers ministres comme Bennett de la Colombie, Manning de l'Alberta, Stanfield de la Nouvelle-Écosse font l'apothéose de la Confédération et personne n'éclate de rire.

"La famille canadienne, dit Bennett... Nous avons la grande responsabilité de parler et d'agir, d'abord en Canadien. Nous devons nous rappeler avec fierté l'héritage démocratique qui a permis à notre peuple d'accomplir tellement, à son premier siècle comme nation..."

"Nos points de vue respectifs doivent tenir compte du fait que le point de vue des autres n'est pas toujours facilement conciliable avec le nôtre," dit Manning. Il parle également d'esprit de confiance mutuelle et de bonne volonté.

"Bien que cette conférence fédérale-provinciale ait été convo-

quée pour discuter d'abord de problèmes fiscaux, soutient pour sa part M. Stanfield, il apparaît clairement que toute discussion sur les questions fiscales est intimement liée à la nature fondamentale de la Confédération..."

Tous les premiers ministres ont, en des termes plus ou moins émotifs qu'ils ont plus ou moins de reproches à s'adresser par sonnellement, senti le besoin d'affirmer que la Confédération, c'était une grande chose, quelque chose de merveilleux...

Vous imaginez M. Smallwood parler de l'esprit de la Confédération! Malheureusement, M. Smallwood n'avait pas de mémoire et il est le seul, ou à peu près, à ne pas s'être préoccupé de faire savoir à "la nation" par les quelques cent journalistes présents que la Confédération, "il n'est pas contre".

Quelques-uns des premiers ministres pouvaient cependant — il faut le dire en toute justice — parler de la Confédération et savoir un peu ce qu'ils racontaient. M. Lesage, naturellement, M. Roblin, qui a évoqué les "droits culturels viraux des Canadiens français, reconnus dans le Québec, au parlement fédéral et dans les tribunaux..."

"Il dira toutefois, un peu plus loin: "Canada is one nation or it is none! Il faudra ici faire un peu de sémantique et distinguer entre "nation", "basic group"... etc. N'empêche que la formule porte singulièrement à confusion... lorsqu'il faut la traduire!"

M. Robarts utilise une expression à peu près semblable: "One indivisible federally-unit-ed nation..." mais parlera, plus loin, "des deux grands peuples qui se sont joints en 1867, en toute amitié et accord, pour assurer le développement du

pays..." Il insistera aussi sur la nécessité de travailler ensemble à l'unité nationale au sein de nos structures fédérales..."

M. Robichaud semble le seul, avec M. Lesage, à avoir vraiment compris. "Difference and variety are the heart and soul of Canada, dit-il. Canada is not a melting pot; it is a Confederation..."

Enfin, le problème de la Confédération n'est à proprement parler jamais soulevé. On en parle. On y croit. Certains ont affirmé explicitement qu'il importait de modifier la constitution. Mais ce sont là des phrases qui accrochent admirablement bien les éléments du discours. Rien de plus.

Une conférence fédérale-provinciale sur la Confédération? Ce n'est évidemment pas pour demain mais peut-être à ce moment-là on se servira des problèmes d'argent — chose alors devenue taboue — en guise d'introduction aux mémoires!

La journée au Parlement

La conférence entre Ottawa et les provinces sur la fiscalité n'a pas entravé le travail parlementaire.

Au Sénat, on a observé une minute de silence en hommage au défunt John F. Kennedy. C'était la première réunion sénatoriale depuis l'assassinat du président des États-Unis.

Puis, le sénateur Gunnar Thorvaldson, conservateur du Manitoba, a demandé à ses collègues de faire échec au

(Suite à la page huit)

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU QUÉBEC :

"Il est urgent de s'orienter dans une nouvelle direction"

"Comme la notion de régime confédératif perd de plus en plus de sa signification, il est urgent de donner un vigoureux coup de barre et de s'orienter dans une nouvelle direction", affirme la Chambre de commerce de la province de Québec dans un communiqué qu'elle a envoyé aux journaux à l'occasion de la présente conférence fiscale fédérale-provinciale. Le communiqué s'intitule: "Conférence décisive"

Notant que depuis 1952 "la situation n'a guère évolué si ce n'est dans le sens de la centralisation", l'organe s'exprime ainsi:

"Dans l'état actuel des choses, il n'est pas exagéré de dire que, si aucun renversement de tendance ne se dessine dans un avenir rapproché, nous nous achèverons rapidement vers un État unitaire. Car, il est illusoire de croire qu'un gouvernement qui reçoit la plus grande partie de ses fonds d'un autre gouvernement, comme cela se produit actuellement par le jeu des ententes fiscales, puisse conserver longtemps son indépendance."

Le communiqué ajoute: "La Chambre de Commerce de la province croit:

"1) Que le pacte conclu en 1867 entre les deux grandes nations du pays doit être intégralement respecté;

"2) que le gouvernement fédéral devrait laisser en exclusivité aux provinces les domaines éducatif et social, de même que les champs législatifs et administratifs qui leur sont ainsi dévolus par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord;

"3) que, par contre, il appartient aux gouvernements provinciaux d'exercer pleinement leurs prérogatives dans ces domaines;

"4) que, les taxes directes constituant la seule source de revenu constitutionnellement dévolue aux provinces, il importe qu'elles (les provinces) jouissent d'une pleine liberté d'action dans ce domaine et que le fédéral y limite très précisément son intervention;

"5) qu'un mécanisme de compensation devrait être établi dans le but d'assurer aux provinces moins bien pourvues, à condition toutefois qu'elles maintiennent leurs impôts au niveau de ceux des autres provinces, un revenu par capita comparable à celui que les provinces mieux pourvues retirent par voie d'impôts;

"6) qu'en régime de libre initiative, l'incidence économique des politiques fiscales et économiques sociales doit être déterminée par la coordination des politiques gouvernementales plutôt que la concentration des pouvoirs entre les mains du gouvernement fédéral."

D'ici 5 ans ils diront tous avoir toujours 'su' que Candiacc était

la banlieue "d'avenir".

Il est rare qu'on ne recon- naisse une bonne occasion lorsqu'elle est passée — donc, trop tard! Dans l'im- meuble comme à la bourse, ceux qui savent apprécier le potentiel futur d'une proposition en profitent avant que la foule ne com- mence son éternelle litanie du "je te l'avais pourtant bien dit". Voilà pourquoi si tous êtes en quête d'un nouveau logis et si vous avez du flair en affaires, vous roudrez voir notre nouvelle brochure. Stricte- ment pour votre informa- tion. Elle contient les ré- ponses à quelque 30 ques- tions vitales sur la nou- velle banlieue chic de Can- diac. Vous constaterez que plusieurs hommes d'affai- res et dans les professions, tous avertis en placements, y ont déjà construit des résidences de \$25,000 et plus. C'est une agglomé- ration jeune et attrayante. Elle longe la "Lagune", à l'eau fraîche et pure. Elle a son propre parcours de golf, des piscines surveil- lées, d'autres loisirs supé- rieurement équipés. Et Candiacc est plus proche de beaucoup du centre vérita- ble de la ville. Plus que toute autre municipalité bien planifiée.

Candiacc
III

Veuillez m'envoyer votre brochure
"Quelques réponses-surprise..."
Ne m'envoyez pas d'argent. Ne me
téléphonez pas. Je vous appellerai
si je suis intéressé.

nom.....

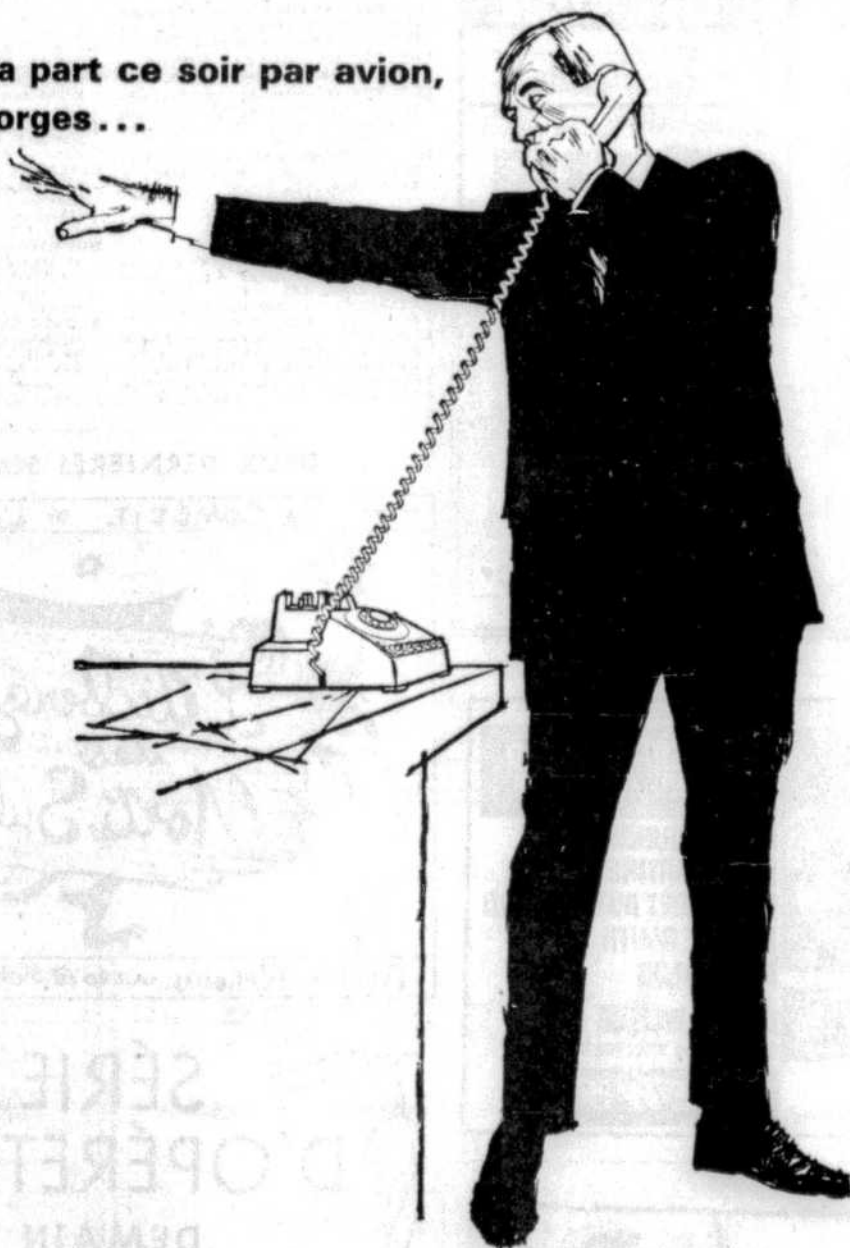
adresse.....

Coupon à envoyer à Candiacc, Dé- veloppement, Corporation, 1420 ouest rue Sherbrooke, Montréal.

St-Georges de Longueuil

La prochaine récollection dans la paroisse St-Georges de Longueuil, le 1er décembre, permettra à M. Claude Bruchési, professeur d'histoire au collège Jean-de-Brébeuf, de traiter un sujet brûlant d'actualité: Propos et réflexions sur le Québec contemporain. Les confessions commencent à huit heures et la messe sera célébrée à huit heures trente. Elle sera suivie du petit déjeuner et de la conférence de M. Claude Bruchési. L'entrée est libre, tous sont invités. L'Eglise St-Georges de Longueuil est située à l'angle du boulevard Désaulniers et de la rue Préfontaine.

"... cela part ce soir par avion, Georges..."



... je te verrai à mon prochain passage!"

Entre vos visites, servez-vous de l'Interurbain. Pour un directeur commercial et ses agents, c'est le seul moyen de rester personnellement en liaison, de maintenir une "présence" sur tout leur territoire et d'en connaître les besoins. Si vous ne l'avez pas fait jusqu'ici, gardez dorénavant un contact régulier par téléphone avec vos clients quand vous ne pouvez les voir. Vous verrez comme l'Interurbain est efficace: c'est le moyen moderne de faire des affaires.

Les codes régionaux d'Interurbain accélèrent les appels. Vous les trouvez aux premières pages de votre annuaire.

BELL

théâtre • musique • cinéma • variétés

Leviton joue Bach et Cl. Arrau, Beethoven

Le pianiste montrealais Samuel Levitan a donné dimanche dernier, à la salle Holden-Fisher du YWCA, le premier de trois récitals au cours desquels il présente, au complet, les 48 préludes et fugues qui forment l'une des œuvres monumentales de toute la musique, LE CLAVIER BIEN TEMPERÉ, de Jean-Sébastien Bach. On sait que Bach écrivit ces préludes et fugues utilisant tous les tons majeurs et mineurs de la gamme dite tempérée, en usage courant de nos jours, mais qui était toute nouvelle, au début du dix-huitième siècle.

Entreprendre l'exécution intégrale d'une telle œuvre est une tâche colossale et presque téméraire, d'autant plus que Bach a laissé peu d'indications sur des questions d'importance première comme le tempo et le phrasé. Levitan a choisi d'utiliser l'édition Stengeler-Kalmus préparée à la fin du siècle dernier par Hans Bischoff. On pourrait discuter indéfiniment à savoir s'il s'agit bien de la façon dont Bach aurait aimé entendre son œuvre. La question n'est pas prête d'être tranchée car certaines opinions, même venant de spécialistes, ne sont pas loin d'être franchement contradictoires.

A en juger par les seize premiers préludes et fugues que Samuel Levitan a joués dimanche soir, il semble évident que ce dernier est fort soucieux de présenter le plus fidèlement possible le texte quasi énigmatique de Bach. Il choisit des tempos très modérés, sans varier beaucoup d'un prélude et fugue à l'autre. Sa préoccupation principale semble être de vouloir bien mettre en valeur l'écriture contrepointique des œuvres. Il adopte de plus une sonorité relativement uniforme, se permettant rarement des changements de nuances.

Bref, il s'agit d'une interprétation vraiment très personnelle et donc fort discutable. Le point de vue de Levitan est opposé à celui d'une Rosalyn Tureck par exemple, qui conçoit un Bach beaucoup plus brillant et incisif.

la Musique par Gilles POTVIN

On doit aux chefs-d'œuvre, mais respect ne doit pas se confondre avec réticence. Trop souvent, le pianiste semble jouer pour lui-même sans se préoccuper de son auditoire. Une telle réserve est sans doute fort louable mais, dans le cas présent, elle ne semble quelque peu poussée à l'extrême.

Mais l'artiste a droit à toute notre admiration pour s'être attaqué à une telle tâche. Espérons qu'un public plus nombreux se rendra aux deux autres récitals de ce cycle, la semaine prochaine, le 1er décembre et dimanche le 8.

Claudio Arrau, qui fut l'un des solistes les plus appréciés de notre orchestre il y a une quinzaine d'années, est enfin revenu comme soliste de l'O.S.M. lundi dernier, au deuxième concert de la série commanditée par le MONTRÉAL STAR au Forum. L'admirable musicien et virtuose chilien est resté le grand artiste qu'il était et sa participation en soliste dans le CONCERTO No 5, L'EMPEREUR, de Beetho-

ven a facilement dominé le programme. En fait, on se demande ce qu'aurait été ce concert sans la présence d'Arrau, car le reste du programme était assez quelconque.

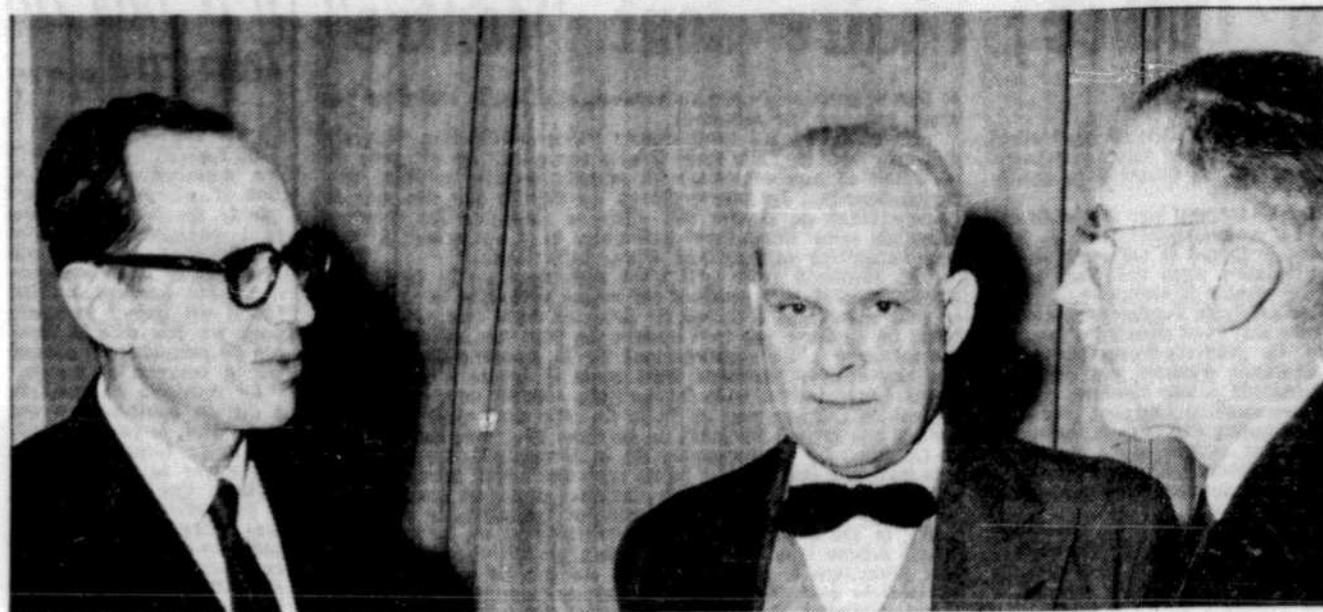
J'aime beaucoup LE CARNAVAL ROMAIN de Berlioz, mais à en juger par le nombre de fois qu'il est joué par l'O.S.M. on croirait qu'il n'y a pas d'autre ouverture dans le répertoire. Pourquoi pas celles de BRUNO CELLINI ou LE CORSAIRE, du même compositeur qui sont toutes deux aussi brillantes? Pourquoi néglige-t-on les ouvertures Mendelssohn comme LA GROTTE DE FINGAL, LE SONGE D'UNE NUIT D'ÉTÉ? et RUY BLAS?

Quant à la suite SCHEERAZADE de Rimsky-Korsakoff, voilà une œuvre qui a effrayablement vieilli et qu'il est maintenant difficile de prendre au sérieux. Il y a une vingtaine d'années, c'était un pilier du répertoire symphonique, mais aujourd'hui, elle ne séduit que par quelques aspects de son orchestration fort habile. A ce titre, elle mérite tout juste d'être reprise à l'occasion car sa place véritable est dans les conservatoires, comme pièce d'étude dans les classes d'instrumentation.

Selji Ozawa, le jeune chef japonais, a dirigé ces deux œuvres avec précision, fendant de maître le relief des détails de l'orchestration qui sont, en somme, les raisons d'être de cette musique. Il a réussi et il n'est certes pas à blâmer s'il n'a en outre tiré plus de véritable musique.

Mais l'interprétation du concerto beethovenien par Arrau valait à elle seule le déplacement. L'œuvre a vibré de ses plus beaux accents même si la sonorité du piano n'était pas aussi brillante qu'elle l'était autrefois. Arrau, qui semble un peu dérangé par les micros, qui en accentuaient trop le registre grave.

Selji Ozawa s'est montré à la hauteur du soliste et l'exécution du concerto fut excellente sinon mémorable.



PRIX "FRANCE-CANADA" — Photographie prise, jeudi dernier, dans les bureaux de la Délégation générale du gouvernement du Québec, à Paris. Présidé par M. Maurice Genevoix, secrétaire perpétuel de l'Académie Française, le jury a décerné ses prix à "Poèmes" d'Alain Grandbois et à "Une Littérature qui se fait" de Gilles Marcotte. Des voix sont également allées au poète Gatien Lapointe, pour son "Ode au Saint-Laurent". De gauche à droite: M. Robert Elie, conseiller culturel à la Délégation du Québec, M. Gabriel d'Aubardé, écrivain et journaliste, correspondant des "Nouvelles Littéraires", M. Auguste Viatte, instigateur du prix "France-Canada", membre correspondant de l'Institut de France et ancien professeur à la faculté des lettres de l'université Laval.

SUBVENTIONS AU FESTIVAL DRAMATIQUE ET A L'ESTOC

OTTAWA — Le Festival d'art dramatique du Canada, le Théâtre de l'Estoc de Québec, la Playhouse Theatre Company de Vancouver et les Festival Singers de Toronto sont les bénéficiaires d'une série de subventions, d'une valeur globale de \$16.500 annoncées par le Conseil des Arts du Canada.

Le Festival d'art dramatique du Canada, obtient une somme de \$5.000 qui l'aidera à financer la participation des gagnants des épreuves régionales au concours final du Festival, qui aura lieu en mai à Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard. Cette importante manifestation marquera l'inauguration du nouveau théâtre érige dans cette ville à la mémoire des Pères de la Confédération. L'architecte de cet immeu-

ble, qui constitue un apport important à la vie des arts de la scène dans les provinces de l'Atlantique, a été choisi à la suite d'un concours organisé sous les auspices du Conseil des Arts.

Le Théâtre de l'Estoc de Québec, une jeune troupe semi-professionnelle composée surtout d'étudiants et de jeunes comédiens, obtient une somme de \$1.000. La troupe a inscrit à son programme pour la présente saison "Théâtre de Chambre" de Jean Tardieu, "Créanciers" d'Auguste Strindberg et "Requiem en blanc" de Miroslav Antich, ainsi qu'une pièce d'auteur canadien.

La subvention du Conseil des Arts servira à payer les honoraires et les dépenses d'un metteur en scène professionnel pour cette dernière pièce.

LE 29. SALLE REDPATH Concert de l'orchestre de chambre de McGill avec Jean-Pierre Rampal

Un concert hors-série de l'Orchestre de chambre McGill, mettant en vedette le célèbre flûtiste français Jean-Pierre Rampal, aura lieu vendredi, le 29 novembre prochain, à 8h.45 p.m. à la salle Redpath de l'Université McGill, avenue McTavish. Sous la direction de son chef Alexander Brodt, l'Orchestre McGill présentera le même programme qui sera joué devant ses abonnés, ce soir.

Le programme sera le suivant: Suite "Don Quichotte" de Telemann et Suite en la mineur, pour flûte et cordes du même compositeur avec M. Rampal comme soliste. Après l'entracte, Rampal jouera un Concerto de Franzek Benda, compositeur tchèque du 18e siècle et l'Orchestre jouera la Sinfonietta pour cordes du compositeur français Albert Roussel.

Jean-Pierre Rampal est considéré comme le flûtiste le plus phénoménal de l'heure actuelle. Sous ses doigts, la flûte devient un instrument soliste comparable au violon, au violoncelle ou au piano. Né à Marseille, Rampal étudia d'abord avec son père qui était professeur de flûte au conservatoire de cette ville, tout en poursuivant ses études de médecine. Plus tard, il s'inscrivit au Conservatoire National de Paris et après seulement cinq mois d'études avec Gaston Crunelle, il obtenait un brillant premier prix. Son talent exceptionnel lui assura très jeune une carrière internationale, comme soliste avec les plus grands orchestres ou en récital avec son partenaire, le pianiste et claviciniste Robert Veyron-Lacroix. Plusieurs compositeurs éminents, dont

André Jolivet, Jean Riviel et Jean-Michel Damase ont écrit des œuvres à l'intention de Rampal.

Les apparitions de ce virtuose avec l'Orchestre de chambre McGill suscitent toujours un vif intérêt. C'est pourquoi l'Orchestre a décidé de présenter un concert supplémentaire, ouvert au grand public, avec le concours du célèbre flûtiste.

Le Théâtre du Nouveau Monde



CE SOIR, A 9 H.
(demi-tarif pour étudiants)
"L'AVARE" de Molière
"Un 'Avare' balcanien qui s'achève triomphalement."
"Lorsque le deuxième acte aura été rétabli sur ses bases normales, 'L'Avare' se présentera comme la meilleure réussite du T.N.M. depuis 'l'Opéra de Quai' sous".
— Jean Hamelin, Le Devoir
...merveilleusement bien joué!
Sydney Johnson
Montreal Star

THEATRE ORPHEUM
525 e., rue Sainte-Catherine
VI. 5-7149

LEO FERRE
"A MOINS QU'IL N'EN VIENNE UN AUTRE, J'AI VU FERRE ET J'AI TOUT VU".
Jean O'Neill, "La Presse"

COMÉDIE CANADIENNE
CE SOIR 8 H. 30
et jusqu'à samedi soir
BILLET EN VENTE à la Comédie Canadienne; à Canadian Concerts & Artists, 1022 Sherbrooke e.; chez Ed. Archambault Inc., 900 Ste-Catherine e. et 210 de la Montagne; "Elles" Boutique Inc., 1434 Sherbrooke e.; au Salon de l'Horticulture, 6940 St-Denis; chez Charlebois Bijoutier, 2115 Jean-Talon e.; chez Fortin Télévision, 47 Fleury e.; à la Librairie Ducharme, 418 Notre-Dame ouest.

le petit bonheur
accueillera
le samedi soir, 30 novembre
LE CHANSONNIER
HERVE BROUSSEAU
Départ du Centre des Loisirs Immaculée-
Conception, 4265 avenue Papineau, par autobus
spécial à 7h.30 p.m. — Retour à la fin de la
soirée — Il faut réserver sa place d'avance.
Billet aller-retour, spectacle, danse, etc., tout
compris \$5.00.
Réservations: 527-1257

Téléselection

Long métrage, à 11 heures, Suivez-moi, jeune homme, comédie avec Danny Robin, Daniel Gelin, Georges Chamard, Noël Roquevert, Michel Galabru.

Long métrage, à 1 heure, Traquée, film policier avec Glenn Ford et Janis Carter.

Aux Chefs-d'œuvre de la musique, à la radio, à 3 heures, Rinaldo, cantate de Brahms, avec soliste, chœur et orchestre de Stuttgart.

Le temps de vivre, à 3 h. 30, vous propose un entretien d'Anne-Marie Malavoy qui parlera du livre d'Andrée Chedid, "Le Survivant"; la chronique sur la peinture, avec Guy Robert; quelques mélodies de Purcell interprétées par Jean-Paul Jeannotte, et une entrevue du docteur Jean-Baptiste Jobin qui parlera du Collège des médecins et chirurgiens du Québec.

A la radio, à 8 heures, l'Homme américain, texte d'André Bellemare, lu par Guy Provost et Jean-Louis Roux.

Au Concert du mercredi, à la radio, à 8 h. 30, Le Viol de Lucrèce, de Britten, sous la direction de Hugh McLean.

A 9 h. 30, Sous le signe du lion, téléroman de Françoise Loranger.

Actualités politiques, à 10 heures, André Kennedy: la situation politique aux États-Unis à l'heure où Lyndon Johnson prend la succession de John Kennedy.

Cinéma, à 11 heures, présente de Pierre Armand, avec Jacques Morel, Micheline Dax et Noël Roquevert.

Morey Ritt au Ladies' Morning
Jeudi le Ladies' Morning Musical Club accueillera pour la deuxième fois la jeune pianiste américaine Morey Ritt. Son programme comprendra le Rondo en la mineur K. 511 de Mozart, la Sonate en mi majeur op. 109 de Beethoven, et Kreisleriana, op. 16, de Schumann. Le concert a lieu au Ritz-Carlton.

Le succès de la saison!

CHERIE NOIRE...
GILLES PELLETIER
PATRICIA SOLEIL
M. Krishna — P. Gibeaux
C. Ducharme — M. Mailhot
Rogé, Michel

Ce soir à 9 heures
(Pour adultes seulement)
THEATRE ANJOU
1204 Drummond
UN. 1-7494

Avant le théâtre, venez dîner
à l'ANJOU
TABLE D'HÔTE \$16.
Un bon repas...
avant un bon spectacle

le roi se meurt
d'EUGÈNE IONESCO
AVEC CHARLOTTE BOISJOLI
KIM YAROCHEVSKAYA
DENISE MORELLE
MAURICE DALLAIRE
ANDRÉ MULLER
JACQUES GODIN

Mise en scène de Jean-Pierre Ronfard
Décor et costumes de François Barbeau
Musique de Gilles Bastien
Direction artistique de Françoise Bord

Egégore
188 rue
Boulevard Dorchester
TEL. 866-9344

9h. tous les soirs
Matinée Dim.: 2h.30
Soirée Dim.: 7h.30
Lundi (relâche)
tarifs spéciaux pour étudiants
(sauf le samedi)

GRAND SUCCES
LE RIDEAU VERT
CE SOIR 8 H. 30
DIM.: 2 H. 30 et 7 H. 30

LE FILS D'ACHILLE
de Claude Chabrol
Au Stella — VI. 4-1793

ÉLYSÉE
SALLE RESNAIS
FILM MONTREAL
Réalise par
Alain Robbe-Grillet
Avec: François
et Jacques Duvall-Estienne

GITIZEN KANE
UN GRAND CLASSIQUE DU CINÉMA
CISENSTEIN ORSON WELLES

MATINÉES — Merc. à 2 p.m.: \$2.50
Sam. Dim. et Fêtes à 2 p.m.: \$2.50
SOIRÉES — Lundi à jeudi à 8 h. 30 p.m.: \$2.50
Vend. Sam. et Fêtes à 8 h. 30 p.m.: \$3.50 — Dim. à 7 h. 30 p.m.: \$3.50

ELIZABETH TAYLOR
RICHARD BURTON
REX HARRISON
CLEOPATRA
à TOUJOURS — Color by De Lue
Représentation pour étudiants, le samedi à 9 h. 30, 99¢

ALOUETTE
RÉALISÉ PAR JEAN YVES ESCOFFIER

L'HISTOIRE D'UN AMOUR DRAMATIQUE
The V.I.P.s
2e SEMAINE

ELIZABETH TAYLOR / RICHARD BURTON
LOUIS JOURDAN
ELSA MARTINELLI
MARGARET RUTHERFORD
MAGGIE SMITH
ROD TAYLOR
ORSON WELLES
PARAVISION et METROCOLOR
LOEW'S

...BEHIND THE FANCY CLOTHES... INTO THE MOST PRIMITIVE... THE MOST PRIVATE AFFAIRS OF WOMEN
WOMEN OF THE WORLD
Horaires: 11.30 - 3.05 - 7.30 - 9.45

JEAN GABIN
JEANPAUL BELMONDO
HENRI VIRENDEL
MONKEY IN WINTER
5e SEM.

Horaires des spectacles

THEATRE

THEATRE ANJOU — "Chérie noire"
Tous les soirs à 8 h. dim. 8 h. 30
THEATRE LA BOULANGERIE —
"Les Apprentis Sorciers" — Maître
Funtilla — Jeudi, vendredi, samedi, 8h.30, dimanche, 10h.30
"Nouvelles de la marionnette"
(enfants) mat.: dimanche
2 h. 30 à partir du 14 décembre.
THEATRE L'EGREGORE — "Le roi se meurt"
à 9 h. dim. dimanche, mat.: 2 h. 30 et 7 h. 30
THEATRE NATIONAL — (Théâtre
Québec) "L'Auberge des Morts Subites"
— Tous les soirs à 8 h. 45
THEATRE DU NOUVEAU MONDE —
"Chéri" — "L'Avare" — 9 h.
THEATRE DU RIDEAU VERT (Stella)
— "Le Fils d'Achille" — tous
les soirs, à 8 h. 30; dim., mat.:
2 h. 30 et 7 h. 30
LES SALTIMBANQUES — "L'Enfant-roi"
— Jeu, vend., sam., à 8h.30; dim. 7h.30

CINEMA

AHUNTSIC — "J'irai cracher sur vos tombes"
— semaine 8.45 - 10.15
sam., dim., 3.05 - 4.45 - 10.15
— "Tabarin" — semaine 8.30 sam., dim., 1.10 - 4.50 - 8.30
ALOUETTE — "Cleopatra" — Lundi à samedi, 8.00; sam., 7.30; mat.: mer., sam., dim. et fêtes, 2.00
AVENUE — "We joined the navy"
— 1.20 - 3.15 - 5.20 - 7.30 - 9.30 - 11.30

BIJOU

"Vanina Vanini" 2.25 - 6.35 - 10.30
"La Verité" 12.20 - 4.20 - 8.20
CANADIEN — "Source de Vie"
— 1.10 - 4.10 - 7.05 - 10.05
"A Bout de Nerf" — 12.00 - 2.55 - 5.50 - 8.50
CAPITOL — "A Gathering of Eagles"
— 10.05 - 12.20 - 2.35 - 4.55 - 7.10 - 9.30
CENTRE D'ART DE L'ÉLYSÉE — (Salle Alain-Resnais) "L'Immortel"
— lundi au vendredi 7.30 - 9.30
samedi 5.30 - 7.30 - 10.00
dimanche 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
"Salle Flourens" "Citizen Kane"
— Lundi au vendredi 7.30 - 9.30
samedi 5.30 - 7.30 - 10.00
dimanche 7.30 - 9.30 - 11.30
CHATEAU — "Espionnage à Hong Kong"
— 2.10 - 4.10 - 9.50 — "Carillon sans joie" — 12.50 - 4.25 - 7.55
CINEMA FESTIVAL — "M..." (Le Mandi) semaine 7.30 — (Le nu) — 9.30
CINEMA THEATRE IMPERIAL — "The Best of Cinema" — 8.30
— (salle dorée) "Citizen Kane"
— tous les soirs dimanches compris
Mat.: mer., sam., dim., 2 h. sam., dim., 1 h.
DORVAL — (Red Room) "Lawrence of Arabia"
— 8.05 sam., dim., 12.45 - 4.25 - 8.05 mer., 1.00
— (salle dorée) "Matryon on the Bounty" — 8.30 mer., mat.: 2 h. 30
EMPIRE CINEMA D'ESSAI — "J'irai cracher sur vos tombes" — semaine 8.45 - 10.15
sam., dim., 3.05 - 4.45 - 10.15
— "Leon Morin, prêtre" — semaine 8.30 sam., dim., 1.10 - 4.50 - 8.25

FRANCAIS

"Espionnage à Hong Kong" — 11.20 - 2.45 - 6.10 - 9.40
"Carillon sans joie" 9.40 - 1.00 - 4.25 - 7.50
KENT — "Mondo Cane" — 1.00 - 2.50 - 4.35 - 6.55 - 9.00
LOEWS — "The V.I.P.s" — 10.20 - 12.30 - 2.45 - 4.55 - 7.10 - 9.20
LAVAL — "La Main Chaude" — 12.30 - 3.40 - 6.50 - 10.05
"La Gamine" 2.00 - 8.10 - 8.30
MONKLAND — "Lawrence of Arabia"
— 12.55 - 4.30 - 8.05
PLACER — "La Douce"
— 10.20 - 12.35 - 2.30 - 6.10 - 8.50 - 10.20
dim., 12.10 - 3.30 - 6.10 - 8.30
PAPINEAU — "Non ari fossile"
— 12.55 - 4.20 - 7.35
"Mille stop" — 2.35 - 6.00 - 9.40
PLACE VILLE MARIE — (Grande salle) "Women of the world"
— 12.50 - 3.05 - 5.15 - 7.30 - 9.45
"Petite salle" "Monkey in Winter"
— 12.40 - 2.30 - 4.55 - 7.00 - 9.15
SEVILLE — "55 Days at Peking"
— soir 8.15 sam., merc., 2.15 - 8.15 dim., 2.10 - 7.45
ST-DENIS — "Vanina Vanini"
— 12.20 - 4.20 - 8.20 — "La Verité"
— 1.55 - 5.35 - 10.00
VERSAILLES — (Salon rouge) "Espionnage à Hong Kong" — lundi à vendredi 7.30 — "Carillon sans joie" — 6.10 - 9.35 sam., dim., 2.45 - 6.10 - 9.35

DEUX DERNIERES SEMAINES LA COMÉDIE DE L'ANNÉE

L'Auberge des Morts Subites
133¢
Felix Leclerc
TRÉATRE NATIONAL — 1220 est, Ste-Catherine — 521-4751

SÉRIE D'OPÉRETTES
DEMAIN
Seulement une représentation à 8:40 p.m.
CINEMASCOPE ET COULEUR
BRIGADOON
GENE KELLY · VAN JOHNSON · CYD CHARISSE
JEUDI SOIR 12 DEC. — FIREFLY
JEUDI SOIR 19 DEC. — BITTERSWEET

CAPITOL
À PRIX POPULAIRES

NOUVEAU CINEMA AHUNTSIC
Henri-Bourassa et Lajeunesse
DU. 8-4700
à l'affiche aux deux cinémas:
DERNIERS SOIRS
2e film à l'AHUNTSIC
"TABARIN"
2e film à l'EMPIRE
"LEON MORIN PRÊTRE"

d'après le fameux roman de Boris Vian
EMPIRE CINEMA D'ESSAI
274-4521
Ogilvy, coin Durocher — près gare Jean-Talon

DERNIERE SEMAINE
4e MOIS
CINEMA FESTIVAL
1204 EST RUE STE-CATHERINE — 525-4600
Tous les jours 7.30 P.M.
Le chef-d'œuvre de Fritz Lang!
Version Originale
Sous-Titres Anglais
CINEMA FESTIVAL
Une diapositive symphonique cinématographique...
d'une grande beauté visuelle! "PONTAULT, la Presse"
"L'ŒUVRE est un film admirable, de beauté, de sursaut de tendresse." BASILE, "Le Devoir"
Tous les Jours 8.30 P.M.

Emotions!
CE SOIR
8 h. 15
Dimanche
2 h. 15
Pas de courses le jeudi

BLUE BONNETS

L'univers féminin

Suzanne FOUCHÉ réédite à Montréal son essai de morphopsychologie:

HOMMES QUI ÊTES-VOUS ?

Lors d'une tournée au Canada, il y a environ six mois, Suzanne Fouché, fondatrice de la Ligue pour l'Adaptation du diminué physique au travail, avait soulevé l'admiration de différents groupes canadiens de travailleurs sociaux envers son œuvre. Il n'est donc pas étonnant que les femmes membres de la Chambre de Commerce aient songé à publier au Canada, une réédition de son livre "Hommes, qui êtes-vous?" dont l'édition originale, publiée en 1946, était complètement épuisée. C'est le Centre de Psychologie et de Pédagogie qui en est l'éditeur et le distributeur.

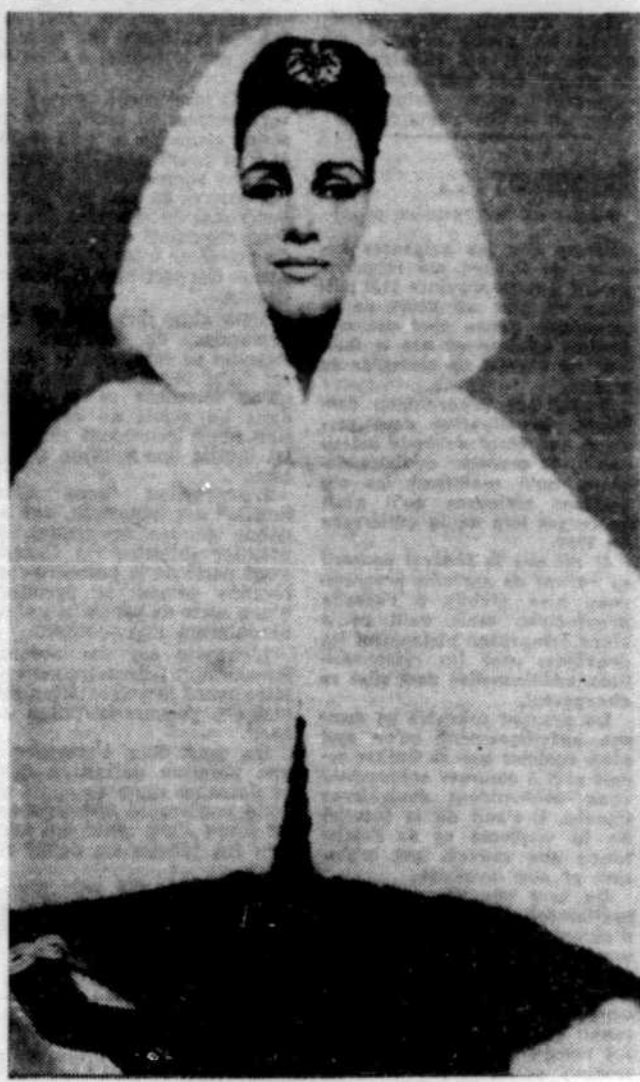
A l'occasion d'une conférence de presse qui réunissait outre les journalistes, plusieurs membres de la Chambre de Commerce ainsi que des représentants de la maison d'édition, madame Anne Ballestrazzi, chargée des relations extérieures des Femmes membres de la C. de C. et amie personnelle de Suzanne Fouché, présentait un rapide curriculum vitae de l'auteur qui malheureusement était retenue à Paris.

"En 1929, Suzanne Fouché créait la Ligue pour l'Adaptation du diminué physique au travail... association qui fut reconnue d'utilité publique en 1934. En 1944, en la voit créant la Fédération des associations de rééducation qui groupe actuellement plus de 30 associations dispersées dans plusieurs pays d'Europe. Sous son impulsion et sa direction, la Ligue a créé 25 centres de rééducation professionnelle. Membre de la Légion d'honneur, officier de la Santé publique, chevalier du Mérite social, membre du Conseil supérieur de l'Aide sociale, présidente de la section des infirmes, elle peut être considérée comme le leader en matière de reclassement professionnel et de rééducation fonctionnelle des Diminués physiques". Nos lectrices savent probablement que Suzanne Fouché fut elle-même immobilisée par la maladie pendant dix-sept ans, soit de l'âge de 16 ans à 33 ans... Elle passa ces années dans les milieux de malades, d'abord à Berk, sans pour les osseux, puis dans les Alpes, sans de pulmonaires. Très jeune, elle fit connaissance avec toutes les difficultés que rencontrent les allongés pour continuer de s'instruire et pour se réadapter à la vie. C'est dans sa propre expérience, et par des études approfondies de la question, que Suzanne Fouché arriva à connaître parfaitement la question et devint une véritable Providence pour les allongés qu'elle comprenait mieux que personne.

Absente au lancement de son livre, sa voix était présente grâce à un enregistrement sur ruban, expédié directement de Paris. En remerciant le Canada, Suzanne Fouché se dit particulièrement touchée d'apprendre que le lancement de son livre avait lieu le jour même de son anniversaire. C'était le 25 novembre, fête de la grande Sainte-Catherine.

MM. Raymond Houde, directeur général de la maison d'édition ainsi que M. Vézin, directeur de la publicité, se dirent heureux de l'initiative des Femmes membres de la Chambre de Commerce, qui leur permet de faire connaître au public canadien, cette grande dame de la rééducation physique, qu'est Suzanne Fouché.

S. C.



Un capuchon d'hermine blanche à double usage, pour les grands soirs de Montréal et Québec, cet hiver. C'est une création du fourreur parisien Chombert (Photo Keystone)



Au lancement du livre de Suzanne Fouché, "Hommes, qui êtes-vous?", apparaissent sur cette photo, dans l'ordre habituel: M. Raymond Houde, directeur général du Centre de Psychologie et de Pédagogie, Me Gervaise Brisson et Mme Anne-Françoise Ballestrazzi, respectivement présidente et directrice du Conseil des Femmes membres de la Chambre de commerce et Mlle Germaine Bernier, bien connue des lectrices de cette page.

Ecole spécialisée pour venir en aide aux mères célibataires

HAMBURG (Dad). — Rien ne distingue ces adolescents qui viennent d'entrer dans la classe de toutes les autres. Elles sont mères et devront affronter les regards aplopes ou méprisants des passants, sans compter toutes les difficultés matérielles pour subvenir aux besoins de leur enfant. Car ces futures mamans ne sont pas mariées, et la plupart d'entre elles ne reverront sans doute jamais le père de leur enfant.

Leur histoire est à peu de chose près toujours la même: "l'accident" est survenu après une surprise-partie où l'on avait un peu trop bu, ou bien on a "perdu la tête" pour un garçon qui parlait trop bien l'amour. De toute façon, les adolescentes se trouvent devant les mêmes difficultés, avec la perspective d'être rejetées par leur famille, condamnées par la société. En Allemagne, le problème a pris une certaine ampleur et préoccupe sérieusement les milieux responsables, car une écolière sur cent doit abandonner ses études pour cause de maternité.

Une alliance au doigt.

C'est pour venir en aide à ces futures mamans, elles-mêmes encore des enfants, que fut créée à Hambourg une Ecole spéciale, unique en Allemagne. Les six cents écolières s'y rendent chaque jour pour

poursuivre leurs études, apprendre un métier et suivre des cours de puériculture et d'enseignement ménager. Toutes, sans exception, portent une bague de fiançailles à la main gauche, comme c'est la coutume en Allemagne (c'est la même alliance qui est ensuite portée à la main droite lorsqu'on se marie). L'idée de faire porter une alliance aux écolières a été lancée par les institutrices de l'école. Elles pensent, en effet, que cela aidera leurs élèves à faire accepter plus facilement à leur entourage leur future maternité, et à reprendre confiance en elles-mêmes. Les institutrices sont des femmes profondément compréhensives, et qui connaissent la vie. Elles sauront préparer leurs élèves à résoudre les problèmes difficiles qui les attendent à la sortie de l'école. Mais surtout, elles essaient d'éveiller chez ces écolières le sens de la responsabilité envers l'enfant qu'elles portent, et leur font prendre conscience des obligations auxquelles une mère ne doit jamais se soustraire.

A l'âge où d'autres s'amuse avec insouciance, à l'âge où l'on va au bal, où l'on s'occupe de sa toilette, ces jeunes femmes devront travailler durement pour élever toutes seules leur enfant. Cela n'ira sûrement pas sans difficultés au début, et les institutrices de l'école de Hambourg se montrent toujours prêtes à guider leurs élèves et à leur faciliter les premiers pas dans le monde des adultes.

New-York vous offre une exposition de décoration d'intérieur

NEW-YORK — Les nouvelles conceptions de styles et décors, présentées cette année à l'Exposition de décoration d'intérieur, au Collège de New-York, marqueront les tendances populaires dans ce domaine, au cours de la prochaine année. Cette exposition a fait voir probablement la gamme la plus complète de spécimens jamais présentés sous un même toit. Les 86 chambres modèles, conçues par les plus éminents décorateurs des Etats-Unis, comprennent entre autres, un "Pavillon d'antiquités" avec des meubles et objets d'art, un équipement complet pour maison, préfabriqué, une pièce avec des reproductions de mobilier colonial, dans un cadre moderne, de même qu'une autre pièce dominée par les jardins, et d'autres suggestions pour le patio. L'exposition donnait des centaines d'idées pratiques, et façons de procéder pour améliorer l'existence tant à la ville qu'en banlieue. On suggérait par exemple, différentes manières d'habiller les fenêtres, de grouper les pièces d'un mobilier, d'agencer les couleurs, pour offrir un coup d'oeil très harmonieux.

BOULEVARD des BOUTIQUES

cadeaux pour bébés, tricots importés, haute couture, juvénile

jacqueline cognac

la boutique des petits

1318 est. rue Beaubien
Tél.: 279-5133

VI. 2-5071

Constant

1475 rue Metcalfe
Suite 11, Montréal

Pour les femmes qui connaissent la différence d'une bonne coiffure

Offrez une PEINTURE

Cadeaux inoubliables de 9h à 5h30 mercredi jusqu'à 9h. p.m.

Galerie Martin

(face au musée de Montréal)

Tableaux Sculptures

1390 o., Sherbrooke, Mtl.
Tél.: 845-2062

Bonsecours Antiques Enrg.

441 rue St-Claude
Montréal 1, Qué.

Antiquités québécoises

G. V. DERICK

A côté du Château de Ramezay

Florentine JEWELLERY CO.

Spécialiste de créations exclusives dans les bijoux en or, perles cultivées, montres, bagues, diamants au prix du gros.

Avant d'acheter un bijou venez nous voir.

1255 Université — Suite 320
UN. 1-7924
Sur rendez-vous

SUR VOTRE AGENDA

DATE	INVITATION	LIEU
27 novembre	Partie de cartes organisée par l'Ass. Libérale féminine du comté de Jeanne-Mance, au profit des œuvres sociales, à 8h. sous la présidence de M. A. Brisson, député. Renseignements: RA. 8-4118 ou RA. 8-7195.	6400 Boul. Pie IX.
27 novembre	Démonstration culinaire à l'Institut Familial & Social, à 2h. et à 7h. 30. Menu d'un grand dîner des Fêtes.	1215 est. boul. St-Joseph
30 novembre	Réception des membres de l'exécutif des Festivals de Musique du Québec, section Montréal, chez Mme Réal Lemire, à 7h. p.m.	
30 novembre	Audition des élèves des cours d'art dramatique du Conservatoire Lassalle, à 8h. dans l'auditorium de l'école d'Arcy McGee. Entrée libre.	220 ouest avenue des Pins
30 novembre	Dîner annuel des dames auxiliaires de l'Hôpital du S-Cœur, à 7h. 30 au bénéfice de leurs œuvres. Renseignements: DU. 7-3355 et RE. 1-4806.	Hôtel Hilton de Dorval
30 novembre	Dîner dansant annuel de la Corporation des Techniciens de la prov. de Québec aura lieu à la salle de réception du restaurant Butch Bouchard, à 6h. 30. Renseignements: MO. 9-3814.	rue DeMontigny
1er décembre	Mlle Germaine Bernier sera la conférencière invitée de la section féminine de la SSB de St-Hyacinthe. Elle a intitulé sa conférence: "La femme moderne devant les techniques". Cette conférence débutera à 8hrs.	

AGENCE MATRIMONIALE

EXCELSIOR ENRG.

Nos services d'agences, d'étude des goûts et caractères et de rencontres s'adressent aux personnes des deux sexes célibataires, veufs ou veuves. Nous agissons avec une discrétion absolue et les résultats sont rapides et certains quel que soit votre âge. Tout se passe comme si seul le "HASARD" arrangeait les choses. Des centaines de couples ont trouvé le bonheur grâce à nos services d'une efficacité prouvée et reconnue. Pour informations, écrire en mentionnant: Nom, adresse, tél., âge, occupation, en incitant \$2.00 s.p.

EXCELSIOR ENRG.

Casier postal 158 — Station Hochelaga
Montréal
au téléphone: 8-525-7861

Une diététiste à votre service

TORONTO — D'ici une semaine les Torontois pourront résoudre leurs problèmes de diète alimentaire, par le simple geste de signaler un numéro de téléphone. Tout ce qu'elles auront à faire sera de parler au bout du fil. Dans les 24 heures qui suivront, elles entendront la sonnerie du téléphone, et la voix qui leur apportera réponse aux questions.

Ce service gratuit, "Appel à la diététiste", est organisé sous les auspices de l'Association de diététisme de l'Ontario. Le numéro de téléphone sera

disponible pour deux heures durant les jours de semaine. Les questions seront enregistrées par un service téléphonique, acheminées vers le bureau d'une diététiste, et les réponses seront données le jour suivant. Des services du même genre fonctionnent aux Etats-Unis depuis trois ans.

MERCREDI 27 NOVEMBRE

CBFT — Canal 2

10.30 Musique

11.00 LONG METRAGE

"Solvez-moi, jeune homme", avec Dany Robin, Daniel Gelin, Georges Chambrat, Noël Roquevert et Michel Galabru.

12.35 Téléjournal

1.00 LONG METRAGE

"Tragédie" avec G. Ford, et Janis Carter.

3.00 Votre cuisine, Madame

5.15 Actualités féminines

5.30 Le temps de vivre

5.45 Bobine

5.50 L'épée de Florence

6.00 Jeunesse oblige

6.30 Téléjournal

6.40 Edition Métropolitaine

6.50 Nouvelles du sport

7.00 Aujourd'hui

8.00 Le Pain du Jour

8.30 Cité sans voiles

9.30 Sous le signe du lion

10.00 Actualités politiques

10.30 Téléjournal

10.45 Supplément régional

10.54 Nouvelles du sport

11.00 CINEMA

"A rebrousse-poil", avec Jacques Morel, Micheline Dax et N. Roquereau.

HORAIRE DE LA TELEVISION

Vernon Francoise Ross et Danik Patisson.

3.30 Bonne fortune

4.00 A.B.C.

4.30 Zoo du Capitaine Bonhomme

5.30 Aventures d'outre-mer

6.00 Télé-Miroir

6.50 Sport-Images

7.30 Dernière heure

7.15 Cinéma

8.30 De 1 à 10

8.30 De 1 à 10

10.30 Yvon Christian

10.55 La première page

11.05 Le couleur du temps

11.15 La rumeur des sports

11.30 CINEMA

"La danse de mort", avec Eric Von Stroheim, Denise Vernac.

"A rebrousse-poil", avec Jacques Morel, Micheline Dax et N. Roquereau.

CBMT — Canal 6

9.57 Today on CBMT

10.00 National School

10.30 Chez Hélène

10.45 Nursery School Time

11.00 Let's Talk

11.30 Girl Talk

11.45 News

12.00 Focus

12.30 Movie Matinee

"Cry From The Heart", avec Anne

2.00 Password

5.30 Scarlett Hill

3.00 Take Thirty

3.30 Friendly Giant

3.45 Misterogers

4.00 Cisco Kid

4.30 Sea Hunt

5.00 Razzle Dazzle

5.30 Woody Woodpecker

6.00 Montreal Magazine

6.30 Phil Silvers

7.00 CBC TV News

7.30 Sports with Doug Smith

7.30 Nation's Business

7.45 Mr. Fixit

8.00 Red River Jamboree

8.30 Perry Mason

9.30 Festival

10.00 CBC TV News

11.14 Viewpoint

11.21 Final Edition

11.30 Movie Cavalcade

11.30 Luncheonette

CFCE — Canal 12

7.30 The Sound of 12

7.55 Sign-on — Meditation

10.00 Coffee Break

10.30 The Liberal Arts

11.00 Romper Room

11.30 Movie Little Theatre

1.00 Pulse

1.15 Channel 12 Theatre

"Happy Go Lucky"

3.00 Here's Al

3.30 People in Conflict

4.00 Surprise Party

4.30 Walt Disney's Mickey Mouse Club

4.50 A Kid's Win

4.50 4:30 Pulse

7.30 Burke's Law

8.30 Sunset Theatre

Special

10.30 Hennessey

11.00 National News

11.15 Pulse

11.30 The Pierre Berton Show

12.00 Newsroom 12

— Meditation

L'HOTEL RITZ CARLTON

Ritz Café at Night...

DINER ET SOUPER
Musique du populaire
Trio Paul Notar et
Johnny Gallant au piano

Réservations: Alex — VI 2-4212

Service de stationnement

Préposé aux automobiles à l'entrée

INSTITUT D'ART CULINAIRE

1253, rue McGill College — entre Ste-Catherine et Place Ville-Marie

COURS SPECIAL DE FINE CUISINE

par le chef et professeur français d'art culinaire, M. Henri Bernard

BUFFET CHAUD ET FROID DES FETES

EN DEUX LEÇONS — Préparation et dégustation de vingt recettes gastronomiques pouvant se préparer d'avance.

Première leçon

2, 3, 4 et 5 décembre

Prix de la leçon: \$7.50

Deuxième leçon

9, 10, 11 et 12 décembre

Pour programmes et réservations: 861-9697



STATIONNEMENT GRATUIT à l'intérieur après 5h.30 p.m.

A LA BRASSERIE

LES SPECIALISTES DE LA ROTISSERIE

tous les jours de 10 a.m. à 2 a.m.

Nos grillades sont faites au charbon de bois

Le Cœur d'Aloyau grillé..... 1.50
La Côte de Boeuf grillée..... 1.85
Le Steak T-Bone aux Epices..... 1.85

SERVI AVEC La Salade verte à la Française
ET AU CHOIX Les Pommes Allumettes du 400
OU La Pomme Idaho rôtie au Four.

Coin Dorchester et Université — édifice C-I-L

UN. 6-9506

Pearson...

(Suite de la première page)

Les trois personnalités centrales de la conférence, M. John Roberts, de l'Ontario, M. Pearson et M. Lesage, se sont efforcés dans leurs déclarations d'ouverture de susciter un climat propice à une discussion franche et positive. "Je n'ai pas l'intention de proposer des solutions toutes faites, ni d'adopter une attitude irréductible", a dit M. Pearson.

Il a insisté sur le caractère décisif de la conférence dans la conjoncture actuelle des relations entre le pouvoir central et les provinces, d'une part, et entre Canadiens de langue anglaise et Canadiens de langue française, d'autre part. "La présente conférence, a-t-il dit, peut imprimer sa direction au fédéralisme canadien pour la durée d'une génération. Cependant, elle n'y parviendra, et bien, que si nous la considérons comme un nouveau départ".

Ce nouveau départ, M. Pearson voudrait le fonder sur un "fédéralisme coopératif" qui, a-t-il dit, suppose: (1) le respect mutuel de la compétence et des responsabilités du pouvoir central et des provinces; (2) une consultation à double sens qui permette une plus grande coordination de l'action; que le pouvoir central et les provinces doivent exercer dans les domaines où leur intérêt est commun; (3) un partage des ressources fiscales qui tienne compte des responsabilités propres de chaque gouvernement; (4) que le partage soit équitable non seulement pour le gouvernement fédéral, d'une part, et l'ensemble des provinces, d'autre part, mais aussi pour chacune des provinces.

"C'est dans cet esprit", a dit M. Pearson, que le gouvernement fédéral envisage la conférence. Aucun préjugé doctrinaire ne nous anime".

Le premier ministre a fait à la conférence deux propositions précises, l'une de procéder à un inventaire complet des programmes conjoints, l'autre d'examiner la possibilité d'établir un appareil permanent de consultations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces.

"Il serait sage, pour assurer l'efficacité du fédéralisme coopératif, de procéder à un inventaire des programmes conjoints et de voir s'il n'y aurait pas lieu de modifier certains programmes afin d'en laisser la responsabilité aux provinces, si elles le désirent". M. Pearson reconnaît que la cession de telles responsabilités aux provinces n'aurait pas sans dommage financier.

L'appareil consultatif suggéré par M. Pearson, a déjà été proposé aux provinces, dont Québec, à des conférences antérieures. La plupart des gouvernements sont d'accord sur le principe de tel secrétariat permanent, mais il leur reste à s'entendre sur sa forme.

Sur la question du partage fiscal, M. Pearson a été, à dessein, très vague. Il a fait état des besoins financiers du gouvernement fédéral, indiquant par là qu'il n'était pas prêt à accorder à toutes les provinces ce qu'il a toutefois laissé entendre que ces revendications seraient en partie satisfaites, fût-ce au prix de négociations pénibles. "Ce problème n'est pas simple", a-t-il dit. Nous devons tout d'abord discuter dans le détail. Mais j'ai confiance qu'en abordant ce problème dans un esprit de collaboration, nous trouverons sans délai une solution acceptable".

D'autre part, le premier ministre a dit favoriser un système de répartition renouvelé, fondé sur le niveau de revenu fiscal le plus élevé, plutôt que sur le revenu moyen. "Mais nous ne nous cachons pas qu'un changement de cette nature et ses rapports avec les autres sources de revenus soulèvent plusieurs points auxquels il faudra trouver une solution. Nous sommes disposés à étudier les divers aspects du problème de la répartition dans le cadre d'un accord d'ensemble visant à améliorer le fonctionnement de notre régime fédératif, en conformité de notre constitution".

La journée...

(Suite de la page 5)

projet de loi du gouvernement qui modifie la taxe sur les dividendes payés à des compagnies étrangères par leurs entreprises subsidiaires au Canada. Cette taxe doit être moins élevée lorsque ces entreprises appartiennent à des intérêts canadiens dans une proportion de 25 pour cent et plus; elle serait plus forte dans le cas contraire.

Aux Communes, le ministre du commerce M. Sharp a demandé aux hommes d'affaires du Canada de se préparer en prévision des négociations sur la réduction des tarifs douaniers qui auront lieu à Genève en mai prochain. Il veut notamment que les industriels soumettent au gouvernement leurs suggestions avant la mise au point de la politique canadienne devant ces négociations.

D'un autre côté, il a affirmé que le gouvernement suit de très près la question de la vente de grains de provenance de l'Ouest canadien dans les régions orientales du pays. On sait que les agriculteurs de l'Ouest soutiennent qu'il y a des abus criants dans cette vente entre les divers intermédiaires. Enfin, M. Sharp a déclaré que le Canada approfondit l'information que certains pays lui vendraient volontiers de fortes quantités de sucre à prix fixe.

On a formé également aux Communes hier les commissions indépendantes chargées d'étudier le remaniement de la carte électorale.

Pour sa part, le ministre des affaires extérieures, M. Paul Martin a révélé que la même Cour qui a imposé 30 ans de bannissement au Canadien Ronald Patrick Lippert, accusé d'avoir fait passer des explosifs en contrebande à Cuba, siégera également comme tribunal d'appel... ce qui est inusité et inacceptable en démocratie canadienne.

On a invité le ministre des transports M. McElraith et la compagnie Air-Canada à "accorder leurs violons et leurs déclarations". Vendredi dernier le premier ministre lui-même annonçait que les services d'entretien et de réparation d'Air-Canada demeureront à Winnipeg durant 10 autres années.

Toutefois, la compagnie elle-même favoriserait encore le déménagement de cette base à Montréal.

Le professeur...

(Suite de la page 3)

gaz propane à la cave, le commissaire ajoute: "Nous en arrivons à nous demander quelle est la personne responsable d'avoir ouvert la valve du réservoir de propane."

Il poursuit: "Monsieur Haumont témoigne qu'il ne se souvient de rien à partir du moment où il se couche vers 11 heures du matin et le moment de son réveil à l'hôpital. Il déclare s'être couché dans la même chambre que son épouse au deuxième étage de la maison, Madame Haumont fut projetée à l'extérieur de la maison sur le terrain voisin. Quant à Monsieur Haumont, il fut découvert par le lieutenant Charest (pompiers) dans la cave de la maison, sous une poutre qui le retenait au sol. Il me semble invraisemblable que Monsieur Haumont ait été couché au moment de l'explosion. Il a dû se lever. Il déclare lui-même qu'il se met des tampons (earplugs) dans les oreilles lorsqu'il dort. Pourtant, aucun de ces tampons n'aurait été retiré des oreilles lorsqu'il a été retiré des lieux. Mais il n'y a aucune preuve qui révèle qu'il a pu tourner la valve du réservoir de propane."

Une fois la décision connue, une fois le professeur Haumont remis à la compétence du coroner, son procureur, Me Jean de Brabant, a réclamé pour son client une épreuve de dépitement du mensonge. Me Laganière a rétorqué que les plus grands spécialistes qui utilisent le dépisteur de mensonge sont utilisés à dire qu'une telle épreuve n'est pas valable lorsqu'elle fait suite à une enquête au cours de laquelle tous les faits d'une affaire ont été explicités.

Johnson...

(Suite de la première page)

jets de loi recommandés par Kennedy, notamment celui des droits civiques et celui de la réduction de \$11 milliards des impôts sur le revenu des individus et des sociétés. Mais il est peu probable que ces deux importantes mesures soient adoptées avant la fin de l'année et les observateurs estiment que les leaders parlementaires sont des débats passionnés sur des questions auxquelles Kennedy attachait une grande importance.

Aliance pour le progrès. Prenant hier la parole devant les représentants des 19 républiques américaines et en présence de Mme Jacqueline Kennedy, M. Johnson a solennellement affirmé que la poursuite de l'Alliance pour le progrès demeure la préoccupation primordiale de son administration.

"Je suis de ma propre expérience que l'avenir de cet hémisphère et que les relations entre les États-Unis et l'Amérique latine doivent figurer parmi les affaires les plus importantes de mon gouvernement." Et rappelant l'énergie et l'enthousiasme que le président Kennedy avait consacrés à l'Alliance pour le progrès, le nouveau président a poursuivi: "Inspirés par son souvenir et ce même esprit, nous nous efforçons de la tâche que l'Alliance soit un monument vivant à sa mémoire".

Nations unies. L'administration du président Johnson continuera à œuvrer en politique étrangère "pour parvenir à un accord chaque fois que cela sera possible, et négociera avec patience et persévérance jusqu'à ce qu'un tel accord puisse être conclu".

M. Adlai Stevenson, délégué américain devant l'Assemblée générale de l'ONU.

M. Adlai Stevenson, qui continuait à exercer les fonctions de représentant à l'ONU sous l'administration Johnson, a affirmé que le président Johnson était résolu à ne pas laisser se perdre la bonne atmosphère de ces derniers mois, mais plutôt à la développer encore.

Reaffirmant l'appui américain aux Nations unies, M. Stevenson a souligné qu'il n'y avait pas davantage de "politique Johnson" à l'égard des Nations unies qu'il n'y a eu de "politique Kennedy".

Les États-Unis, a-t-il poursuivi, continueront à soutenir "toute initiative pratique propre à renforcer le pouvoir des Nations unies dans leurs efforts pour maintenir la paix et aider les nouvelles nations à parvenir au stade d'une expansion par leurs propres moyens".

Me Stevenson a déclaré que le monde n'oublierait jamais le président Kennedy, qui était "le symbole même de la vitalité et du dynamisme qui est l'essence de la vie".

"Nous n'oublierons pas de nous remettre à la compétence du coroner, son procureur, Me Jean de Brabant, a réclamé pour son client une épreuve de dépitement du mensonge. Me Laganière a rétorqué que les plus grands spécialistes qui utilisent le dépisteur de mensonge sont utilisés à dire qu'une telle épreuve n'est pas valable lorsqu'elle fait suite à une enquête au cours de laquelle tous les faits d'une affaire ont été explicités."

Inculpé de meurtre, Ruby plaidera folie passagère

DALLAS — Jack Ruby a été formellement accusé du meurtre de Lee Oswald. Le bureau du procureur du district de Dallas a annoncé que le procès devait débiter le 9 décembre devant le juge Joe Brown. Ruby est passible de la peine de mort. Il est certain que Rubenstein plaidera la folie passagère.

Son avocat, Tom Howard, qui fait preuve d'une exceptionnelle collaboration avec la presse, a tenu hier à donner une image sympathique de son client: c'est un individu très généreux, victime d'une hallucination passagère née d'un amour irraisonné du président Kennedy et de sa famille.

L'avocat a ensuite révélé que Ruby n'était pas le seul à vouloir abattre Oswald, car quelques minutes après le crime de Rubenstein, il a rencontré dans le bureau de son associé un homme en pleurs qui voulait abattre lui aussi Oswald. Cet homme, dont il n'a pas voulu dire l'identité, est un avocat du nord qui lui a remis ses deux revolvers. "Après une heure ou deux, l'homme, bien vêtu et d'apparence métropolitaine."

L'enquête... (Suite de la page 3)

tuel dans les territoires québécois autres que ceux déjà desservis par la Corporation de gaz naturel du Québec.

La Corporation distribue le gaz naturel dans la métropole et jusqu'à Tracy, sur la rive sud.

Selon Me Desaulles, l'éloignement des villes en dehors de la région métropolitaine et la population plutôt moindre justifient la conclusion qu'une seule autre société distributrice de gaz naturel devrait obtenir une franchise en dehors de la région métropolitaine.

Me Desaulles a insisté sur les précisions que la Corporation de gaz Cartier doit absolument obtenir de Trans-Canada Pipe Lines, seul fournisseur de gaz naturel au Canada, avant d'établir une politique définitive de distribution de gaz naturel dans le Québec. La Corporation de gaz Cartier n'en a pas moins remis un mémoire hier aux commissaires-enquêteurs dans lequel elle fait part d'une étude du marché et d'un projet de réseau de distribution de gaz naturel dans les régions du Québec autres que la région métropolitaine.

Entre 1958 et 1962, la Corporation de gaz Cartier a obtenu une vingtaine de franchises municipales ou de résolutions de municipalités qui souhaitent obtenir dans leur région un service de distribution du gaz naturel.

Le mémoire fait état qu'en Ontario plus de 300 municipalités jouissent d'un service de distribution du gaz naturel qu'assurent quatre principaux distributeurs.

M. Kelly a été longuement interrogé, hier après-midi, sur la structure de diverses sociétés qui sont affiliées à la Corporation de gaz Cartier. Il a expliqué que certaines de ces sociétés n'ont pas d'actifs tangibles, mais qu'elles vont mieux procéder par incorporation afin d'obtenir les services d'hommes-vieilles que de chercher à les embaucher comme employés.

C'est ainsi que la Corporation de gaz Cartier, dont Consumers' Gas de Toronto, possède la totalité des actions, a été formée au Québec dans le seul but immédiat de poursuivre un relevé du marché.

Notons en outre l'existence de la Compagnie de la Corporation de gaz Cartier, filiale de la Corporation de gaz Cartier, deux filiales d'une même mère, selon l'expression d'un procureur: la Compagnie de gaz St-Maurice; City Gas and Electric Corporation de Trois-Rivières; Intercity Propane Gas Co., ainsi que la Société gazifière de Hull.

si tôt, a-t-il poursuivi, qu'il s'en tenait fermement à une vision du monde dans laquelle la paix serait assurée, les conflits réglés par des moyens pacifiques, les nations consacrant leurs énergies au bien-être de tous les citoyens, et dans lequel la société humaine, dans sa grande diversité, pourrait prospérer et partir à la quête d'un monde meilleur.

"Nous n'oublierons jamais ces ambitions, ces visions et ces convictions qui ont si bien inspiré cet homme jeune, et accéléré le rythme de notre époque au cours de trois années si vite écoulées."

C'est ainsi que la SGF a acquis les compagnies Forano et Volcano, l'espère, a dit M. Filion, que dans ce secteur, la SGF a posé les jalons de ce qui pourra devenir un puissant consortium de l'industrie mécanique.

Le confier à un seul homme n'est pas impossible que les intérêts importants que nous avons pris dans le secteur de la construction mécanique ne soient pas éventuellement revendus partiellement au public. Car la SGF a déclaré M. Filion, a reçu pour mission de servir de ferment à la reorganisation et à l'expansion de l'industrie secondaire sans pour autant chercher à exercer un monopole dans un ou plusieurs secteurs de la vie industrielle.

Le capitalisme autochtone... (Suite de la première page)

Dans le contexte actuel, la SGF, explique M. Filion, ne peut agir qu'avec beaucoup de prudence. La société n'a pas l'intention de payer de dividendes avant plusieurs années: elle doit d'abord assurer sa solidité. Elle ne peut, ajoute le conférencier, prendre le risque de décevoir ceux qui lui ont fait confiance et elle est déterminée à prendre les moyens pour réussir.

Quel que soit, selon M. Filion, le prix que l'on soit prêt à payer pour une entreprise, il faut avoir la sagesse de ne pas se laisser tenter par ce qui paraît être, à première vue, une aubaine et, par conséquent, de se laisser disperser dans toutes les directions. Je ne crois pas, affirme M. Filion, aux administrateurs qui se donnent pour des spécialistes universels. Il vaut mieux, à mon sens, concentrer son action sur des secteurs bien définis et les rendre parfaitement rentables avant de toucher à autre chose.

C'est ainsi que la SGF a acquis les compagnies Forano et Volcano, l'espère, a dit M. Filion, que dans ce secteur, la SGF a posé les jalons de ce qui pourra devenir un puissant consortium de l'industrie mécanique.

Le confier à un seul homme n'est pas impossible que les intérêts importants que nous avons pris dans le secteur de la construction mécanique ne soient pas éventuellement revendus partiellement au public. Car la SGF a déclaré M. Filion, a reçu pour mission de servir de ferment à la reorganisation et à l'expansion de l'industrie secondaire sans pour autant chercher à exercer un monopole dans un ou plusieurs secteurs de la vie industrielle.

Le capitalisme autochtone... (Suite de la première page)

Dans le contexte actuel, la SGF, explique M. Filion, ne peut agir qu'avec beaucoup de prudence. La société n'a pas l'intention de payer de dividendes avant plusieurs années: elle doit d'abord assurer sa solidité. Elle ne peut, ajoute le conférencier, prendre le risque de décevoir ceux qui lui ont fait confiance et elle est déterminée à prendre les moyens pour réussir.

Quel que soit, selon M. Filion, le prix que l'on soit prêt à payer pour une entreprise, il faut avoir la sagesse de ne pas se laisser tenter par ce qui paraît être, à première vue, une aubaine et, par conséquent, de se laisser disperser dans toutes les directions. Je ne crois pas, affirme M. Filion, aux administrateurs qui se donnent pour des spécialistes universels. Il vaut mieux, à mon sens, concentrer son action sur des secteurs bien définis et les rendre parfaitement rentables avant de toucher à autre chose.

C'est ainsi que la SGF a acquis les compagnies Forano et Volcano, l'espère, a dit M. Filion, que dans ce secteur, la SGF a posé les jalons de ce qui pourra devenir un puissant consortium de l'industrie mécanique.

Le confier à un seul homme n'est pas impossible que les intérêts importants que nous avons pris dans le secteur de la construction mécanique ne soient pas éventuellement revendus partiellement au public. Car la SGF a déclaré M. Filion, a reçu pour mission de servir de ferment à la reorganisation et à l'expansion de l'industrie secondaire sans pour autant chercher à exercer un monopole dans un ou plusieurs secteurs de la vie industrielle.

Le capitalisme autochtone... (Suite de la première page)

Dans le contexte actuel, la SGF, explique M. Filion, ne peut agir qu'avec beaucoup de prudence. La société n'a pas l'intention de payer de dividendes avant plusieurs années: elle doit d'abord assurer sa solidité. Elle ne peut, ajoute le conférencier, prendre le risque de décevoir ceux qui lui ont fait confiance et elle est déterminée à prendre les moyens pour réussir.

Quel que soit, selon M. Filion, le prix que l'on soit prêt à payer pour une entreprise, il faut avoir la sagesse de ne pas se laisser tenter par ce qui paraît être, à première vue, une aubaine et, par conséquent, de se laisser disperser dans toutes les directions. Je ne crois pas, affirme M. Filion, aux administrateurs qui se donnent pour des spécialistes universels. Il vaut mieux, à mon sens, concentrer son action sur des secteurs bien définis et les rendre parfaitement rentables avant de toucher à autre chose.

C'est ainsi que la SGF a acquis les compagnies Forano et Volcano, l'espère, a dit M. Filion, que dans ce secteur, la SGF a posé les jalons de ce qui pourra devenir un puissant consortium de l'industrie mécanique.

Le confier à un seul homme n'est pas impossible que les intérêts importants que nous avons pris dans le secteur de la construction mécanique ne soient pas éventuellement revendus partiellement au public. Car la SGF a déclaré M. Filion, a reçu pour mission de servir de ferment à la reorganisation et à l'expansion de l'industrie secondaire sans pour autant chercher à exercer un monopole dans un ou plusieurs secteurs de la vie industrielle.

Le capitalisme autochtone... (Suite de la première page)

Dans le contexte actuel, la SGF, explique M. Filion, ne peut agir qu'avec beaucoup de prudence. La société n'a pas l'intention de payer de dividendes avant plusieurs années: elle doit d'abord assurer sa solidité. Elle ne peut, ajoute le conférencier, prendre le risque de décevoir ceux qui lui ont fait confiance et elle est déterminée à prendre les moyens pour réussir.

Quel que soit, selon M. Filion, le prix que l'on soit prêt à payer pour une entreprise, il faut avoir la sagesse de ne pas se laisser tenter par ce qui paraît être, à première vue, une aubaine et, par conséquent, de se laisser disperser dans toutes les directions. Je ne crois pas, affirme M. Filion, aux administrateurs qui se donnent pour des spécialistes universels. Il vaut mieux, à mon sens, concentrer son action sur des secteurs bien définis et les rendre parfaitement rentables avant de toucher à autre chose.

C'est ainsi que la SGF a acquis les compagnies Forano et Volcano, l'espère, a dit M. Filion, que dans ce secteur, la SGF a posé les jalons de ce qui pourra devenir un puissant consortium de l'industrie mécanique.

Le confier à un seul homme n'est pas impossible que les intérêts importants que nous avons pris dans le secteur de la construction mécanique ne soient pas éventuellement revendus partiellement au public. Car la SGF a déclaré M. Filion, a reçu pour mission de servir de ferment à la reorganisation et à l'expansion de l'industrie secondaire sans pour autant chercher à exercer un monopole dans un ou plusieurs secteurs de la vie industrielle.

Québec peut...

(Suite de la première page)

Il ne fait aucun allusion directe à cette proposition. Il se montre très prudent quand il s'agit des accords fiscaux.

Il admet que les provinces ont des problèmes tout en affirmant que le fédéral a aussi les siens.

De la prudence, il passe à l'avertissement en disant: "Il ne serait conforme ni à la réalité ni à la constitution de compter sur des augmentations de l'impôt fédéral en tant que moyen généralisé de satisfaire aux besoins croissants des provinces... Ce problème n'est pas simple... Aucun des participants n'a libre champ..."

Mais alors qu'arrive-t-il des demandes du Québec? M. Pearson se rattrape et déclare: "J'ai cependant confiance qu'en abordant ce problème dans un esprit de collaboration nous trouverons sans délai une solution acceptable".

L'expression "sans délai inutile" est importante, car au début de ses remarques, le premier ministre du Canada avait parlé de la présente conférence comme la première d'une série de réunions qui se dérouleront l'an prochain.

L'entente sur les accords fiscaux doit nécessairement se faire avant la présentation des budgets gouvernementaux en avril.

On peut donc s'attendre à une solution définitive dans ce domaine sinon au cours de cette conférence certainement au cours d'une autre qui aura lieu fin janvier ou début février.

Québec n'a subi aucun refus de la part du fédéral et court une grande chance d'obtenir une réponse favorable à ses revendications.

Le plus sale coup que le gouvernement fédéral pourrait jouer au Québec, ce serait de lui remettre en bloc l'administration exclusive de tous les programmes provinciaux. Le Québec trouverait ce cadeau très embarrassant...

Voici en résumé les principales demandes du Québec: 1.— La formule 25-25-100 plus les paiements de répartition basés sur la province la plus riche. Résultat pour le Québec: \$150 millions de plus.

2.— Collaboration entre Ottawa et provinces dans l'élaboration des politiques tarifaires, monétaires et de transport.

3.— Le droit pour les provinces de se retirer des programmes conjoints en touchant l'Ontario, l'Alberta, le Manitoba et le Saskatchewan.

4.— Un secrétariat permanent des conférences fédérales provinciales pour éviter les initiatives unilatérales du gouvernement central.

5.— La remise à Québec de l'entière administration de la sécurité de la vieillesse.

6.— Amendement du code pénal pour l'institution de l'obligation pour les sociétés fédérales de la couronne de payer les taxes de ventes provinciales.

7.— L'obligation pour les sociétés fédérales de la couronne de payer les taxes de ventes provinciales.

8.— Le transfert d'Ottawa à Québec de l'administration des affaires esquimaudes à compter du premier avril prochain.

(On lira en page 2 les détails de la requête du Québec).

Les enseignants... (Suite de la première page)

L'attitude des enseignants vis-à-vis les nouvelles versions de ces deux revues permet d'entrevoir avec une certaine inquiétude la mise en application des nouveaux programmes d'études du cours élémentaire, qui sont actuellement en préparation. Ces nouveaux programmes, en effet, feraient une large place aux méthodes modernes d'enseignement, — tout comme ces deux revues. Des lors, on peut se demander si les enseignants ne boycotteront pas les nouveaux programmes.

Toutefois, certains renseignements recueillis hier par Le Devoir permettent de croire que la résistance des enseignants vient de ce que la nouvelle version de L'ÉLÈVE va trop loin dans l'utilisation des méthodes modernes et qu'elle ne suit plus les programmes actuels.

On sait que L'ÉLÈVE et LE MAÎTRE, ancienne formule, ont été interdites dans les écoles de la Commission des écoles catholiques de Montréal, le printemps dernier. Un porte-parole de la C.E.C.M. a déclaré hier au DEVOIR que l'interdiction n'avait encore, ce ne serait donc pas les instituteurs de la C.E.C.M. qui réclameraient l'ancien formule et boycotteraient la nouvelle: ils n'ont actuellement ni l'une ni l'autre.

Ce porte-parole de la C.E.C.M. a précisé qu'un rapport, concernant la nouvelle version, a été préparé et qu'il sera présenté sous peu aux commissaires. Il a été impossible de connaître le contenu de ce rapport ni ses recommandations.

On doit obtenir les devis et autres formules de soumission au bureau du

Directeur des Achats, 10e étage, HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec, de la manière indiquée ci-dessus. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fermée à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention "Soumission No A-363".

Les co-secrétaires, B. Lacasse - W. E. Johnson, Montréal, le 22 novembre 1963.

On doit examiner les devis et autres formules de soumission au bureau de

L'ingénieur en chef, Division des projets techniques, HYDRO-QUEBEC, suite 1517, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec, de la manière indiquée ci-dessus. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fermée à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention "Soumission No B-238".

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

Les co-secrétaires, B. Lacasse - W. E. Johnson, Montréal, le 22 novembre 1963.

On doit obtenir les devis et autres formules de soumission au bureau du

Directeur des Achats, 10e étage, HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec, de la manière indiquée ci-dessus. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fermée à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention "Soumission No A-363".

Les co-secrétaires, B. Lacasse - W. E. Johnson, Montréal, le 22 novembre 1963.

On doit examiner les devis et autres formules de soumission au bureau de

L'ingénieur en chef, Division des projets techniques, HYDRO-QUEBEC, suite 1517, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec, de la manière indiquée ci-dessus. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fermée à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention "Soumission No B-238".

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

Les co-secrétaires, B. Lacasse - W. E. Johnson, Montréal, le 22 novembre 1963.

CITÉ DE MONTRÉAL

(Suite de la première page)

Expropriation et possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture d'une rue projetée au nord de la rue Ontario, entre la rue de Bleury et la rue Saint-Urbain — C.S.M. 67.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 22 novembre 1963, concernant l'expropriation et la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture d'une rue projetée au nord de la rue Ontario, entre la rue de Bleury et la rue Saint-Urbain — C.S.M. 67.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 22 novembre 1963, concernant l'expropriation et la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture d'une rue projetée au nord de la rue Ontario, entre la rue de Bleury et la rue Saint-Urbain — C.S.M. 67.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 22 novembre 1963, concernant l'expropriation et la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture d'une rue projetée au nord de la rue Ontario, entre la rue de Bleury et la rue Saint-Urbain — C.S.M. 67.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 22 novembre 1963, concernant l'expropriation et la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture d'une rue projetée au nord de la rue Ontario, entre la rue de Bleury et la rue Saint-Urbain — C.S.M. 67.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 22 novembre 1963, concernant l'expropriation et la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture d'une rue projetée au nord de la rue Ontario, entre la rue de Bleury et la rue Saint-Urbain — C.S.M. 67.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 22 novembre 1963, concernant l'expropriation et la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture d'une rue projetée au nord de la rue Ontario, entre la rue de Bleury et la rue Saint-Urbain — C.S.M. 67.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 22 novembre 1963, concernant l'expropriation et la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture d'une rue projetée au nord de la rue Ontario, entre la rue de Bleury et la rue Saint-Urbain — C.S.M. 67.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 22 novembre 1963, concernant l'expropriation et la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture d'une rue projetée au nord de la rue Ontario, entre la rue de Bleury et la rue Saint-Urbain — C.S.M. 67.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 22 novembre 1963, concernant l'expropriation et la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture d'une rue projetée au nord de la rue Ontario, entre la rue de Bleury et la rue Saint-Urbain — C.S.M. 67.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 22 novembre 1963, concernant l'expropriation et la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture d'une rue projetée au nord de la rue Ontario, entre la rue de Bleury et la rue Saint-Urbain — C.S.M. 67.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 22 novembre 1963, concernant l'expropriation et la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture d'une rue projetée au nord de la rue Ontario, entre la rue de Bleury et la rue Saint-Urbain — C.S.M. 67.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 22 novembre 1963, concernant l'expropriation et la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture d'une rue projetée au nord de la rue Ontario, entre la rue de Bleury et la rue Saint-Urbain — C.S.M. 67.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 22 novembre 1963, concernant l'expropriation et la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture d'une rue projetée au nord de la rue Ontario, entre la rue de Bleury et la rue Saint-Urbain — C.S.M. 67.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 22 novembre 1963, concernant l'expropriation et la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture d'une rue projetée au nord de la rue Ontario, entre la rue de Bleury et la rue Saint-Urbain — C.S.M. 67.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 22 novembre 1963, concernant l'expropriation et la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture d'une rue projetée au nord de la rue Ontario, entre la rue de Bleury et la rue Saint-Urbain — C.S.M. 67.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 22 novembre 1963, concernant l'expropriation et la possession préalable des immeubles requis pour

La Suède, paradis social du capitalisme — II

Le régime de pensions de la Suède est une sorte d'assurance-salaire

par Evelyn GAGNON

La Suède, comme on l'a vu hier, a prévu tous les risques financiers que peuvent encourir un individu ou une famille au cours de la vie active. Dès le moment de la création d'une nouvelle famille, et tout au long de la vie, l'Etat est présent pour aider à faire face aux problèmes de logement, de la naissance et de l'éducation des enfants et de la maladie.

Mais qu'arrive-t-il lorsque l'individu est trop vieux pour travailler, ou qu'il n'est plus capable de le faire à cause d'une invalidité permanente? Qu'arrive-t-il à la famille si son chef meurt? Jusqu'à récemment, l'Etat donnait simplement des pensions de base, d'un montant fixe.

Mais une telle situation n'était pas conforme à l'esprit qui préside à la législation sociale suédoise. En effet, ces pensions de base, si elles suffisaient pour empêcher de crever de faim, n'éliminaient pas l'insécurité.

La véritable sécurité, pour l'individu, c'est de savoir que quel qu'il arrive, le standard de vie qu'il a acquis pour lui et sa famille sera protégé, et que ni l'invalidité, ni la vieillesse, ne pourront le faire tomber dans l'échelle sociale. C'est cette sécurité que la Suède a donnée à sa population, en 1960, en instituant un régime national de "pensions complémentaires".

Ces pensions complémentaires assurent pour la vieillesse et l'invalidité, et sont en même temps une sorte d'assurance-vie. Pour illustrer le fonctionnement du système, qui est assez complexe, nous examinerons que le cas pension de retraite, qui sert de modèle aux autres cas.

La pension nationale de base, financée par les taxes, a été maintenue. A 67 ans, tout individu, quel qu'il ait été son revenu auparavant, a droit à une pension de \$665 par an, \$1,184 pour un couple. Ce montant est constamment réajusté en fonction des variations du coût de la vie.

Ensuite intervient la pension complémentaire. Pour y avoir droit, l'individu doit avoir occupé un emploi rémunéré. Tous les salariés sont automatiquement et obligatoirement couverts par ce régime. La participation des non-salariés est volontaire.

Quel que soit le salaire ou le revenu de l'individu, il peut participer au régime national. Toutefois, en-deçà et au-delà de certaines limites, le revenu n'est pas assuré. Aucune cotisation n'est prélevée sur un revenu inférieur à \$900 par an (minimum qui varie selon l'indice du coût de la vie). D'autre part, le maximum de revenu assurable est de sept fois et demi ce minimum, soit \$5,750 (chiffres de 1962).

La cotisation du salarié est entièrement payée par l'employeur, que cet employeur soit une entreprise privée, une coopérative ou l'Etat. Cette cotisation représente un certain pourcentage du revenu assuré. Au début, en 1960, la cotisation était de trois pour cent. En 1964, elle sera de sept pour cent. On croit qu'elle atteindra un plafond de dix pour cent. Les non-salariés versent eux-mêmes leur cotisation. Leur cotisation pour une année, calculée d'après les déclarations d'impôt, est indiquée sur la feuille d'impôt qu'ils reçoivent l'année suivante.

Pour avoir droit à la pension entière, tout individu né en ou après 1924 doit avoir participé au régime pendant trente ans. Pour chaque année de participation, on lui alloue des "points". Ces points correspondent au montant total du revenu assuré, divisé par le minimum non assuré. Ainsi, en 1962, un individu qui aurait eu un revenu de \$4,500 aurait acquis cinq points. Le nombre maximum de points est de six et demi par an.

La pension normale, ou complète, correspond à soixante pour cent du salaire moyen des quinze meilleures années. Voici comment on la calcule. Prenons le cas de cet individu qui a gagné \$4,500 en 1962 et qui gagnerait le même salaire pendant 30 ans. Sa pension équivalait à soixante pour cent de son salaire, soit \$2,700. Mais pour arriver à ce montant, les administrateurs de la caisse de retraite ont fait le calcul suivant: ils ont fait la moyenne des points qu'il s'est acquis pendant les quinze meilleures années. Ils ont multiplié cette moyenne (5) par le salaire minimum qui sert de base, au moment du versement de la pension, au calcul des revenus assurables (\$900) et ils ont calculé le montant équivalant à 60 pour cent de cette somme.

L'aspect essentiel de cette formule de calcul, qui peut sembler à première vue inutilement complexe, c'est d'assurer que l'individu recevra toujours une pension complète correspondant à soixante pour cent de son salaire réel. En effet, le montant minimum qui sert de base au calcul de la proportion assurable du revenu, sert aussi de base au calcul de la pension. Et ce montant de base, réajusté à peu près à tous les trois mois, reflète les variations dans le coût de la vie. Ainsi, le coût de la vie double pendant l'année qui suit la mise à la retraite, le montant minimum sera de \$1,800, et l'individu, qui a gagné \$4,500 pendant toute sa vie, recevra une

Le Conseil général des employés du Québec a déposé une plainte de ce que, depuis 1959, il n'y a pas eu d'augmentation générale des salaires des fonctionnaires provinciaux, alors que les fonctionnaires fédéraux ont bénéficié de deux augmentations pendant la même période.

Un article du dernier numéro du "Nouvel Contact", organe officiel du Conseil, soutient en outre que même les reclassifications touchant les fonctionnaires individuels ont été bloquées, par suite d'une directive émanant du contrôleur du trésor, jusqu'à ce que le budget de 1964-65 soit approuvé.

D'après cet article, les demandes de reclassifications ou de révisions de salaires devront passer sous l'examen sévère de la trésorerie, même si un certificat de disponibilité budgétaire a été signé par le comptable du ministère en question.

En 1959, le gouvernement avait procédé à une reclassification des traitements pro-

voquant des augmentations statutaires réparties sur cinq ans. Cette période est terminée, et aucune révision générale des traitements n'est prévue. Le "Nouvel Contact" fait remarquer que la révision de 1959 avait pour but de donner aux fonctionnaires provinciaux le même traitement que les fonctionnaires fédéraux. Or, ces derniers ont eu deux augmentations générales depuis, et les fonctionnaires provinciaux aucune.

Dans le même numéro du "Nouvel Contact", le Conseil général a annoncé qu'il a fait parvenir une lettre au premier ministre M. Lesage l'invitant à donner suite à son projet de tenir un référendum chez les fonctionnaires pour savoir s'ils veulent être payés à tous les quinze jours ou deux fois par mois. A l'heure actuelle, les fonctionnaires sont payés le premier et le quinzième jour de chaque mois et il arrive souvent, selon le Conseil, qu'à cause de congés, il s'écoule beaucoup de temps entre les deux versements.

Le greffier de la Cité, GABRIEL MORIN, Hôtel de ville, Montréal, le 27 novembre 1963.

Le greffier de la Cité, GABRIEL MORIN, Hôtel de ville, Montréal, le 27 novembre 1963.

Le greffier de la Cité, GABRIEL MORIN, Hôtel de ville, Montréal, le 27 novembre 1963.

Le greffier de la Cité, GABRIEL MORIN, Hôtel de ville, Montréal, le 27 novembre 1963.

Le greffier de la Cité, GABRIEL MORIN, Hôtel de ville, Montréal, le 27 novembre 1963.

Le greffier de la Cité, GABRIEL MORIN, Hôtel de ville, Montréal, le 27 novembre 1963.

Le greffier de la Cité, GABRIEL MORIN, Hôtel de ville, Montréal, le 27 novembre 1963.

Le greffier de la Cité, GABRIEL MORIN, Hôtel de ville, Montréal, le 27 novembre 1963.

Le greffier de la Cité, GABRIEL MORIN, Hôtel de ville, Montréal, le 27 novembre 1963.

Le greffier de la Cité, GABRIEL MORIN, Hôtel de ville, Montréal, le 27 novembre 1963.

Le syndicat groupant 7,000 employés dans 19 hôpitaux durcit ses positions

Le syndicat des employés d'hôpitaux de Montréal (CSN), groupant 7,000 employés répartis dans 19 hôpitaux, a décidé lundi soir au cours d'une assemblée monstre que, advenant l'échec de ses prochaines négociations avec les administrations des hôpitaux, il refusera de soumettre le différend à un tribunal d'arbitrage, "laissant ainsi la porte ouverte à toute autre solution qu'il pourra juger nécessaire."

Le mot "grève" n'a pas été prononcé une seule fois au cours de l'assemblée, mais le président de la Fédération nationale des services (CSN), M. P.-E. Delpé a déclaré: "Personne ne peut se tromper sur le sens de nos intentions. Nous avons l'honneur de les crier publiquement."

La résolution rejetant l'arbitrage, qui a été approuvée, au cours d'un vote au scrutin secret, par 823 voix contre 33, fait remarquer que depuis l'institution de l'assurance-hospitalisation, les négociations collectives n'ont abouti à aucun résultat.

A la Maison Querbes

L'Association des retraités de la Maison Querbes de Joliette tiendra sa récolle de novembre pour les groupes de retraités de Montréal, dimanche, Me Antoine Geoffrion, c.r., à titre de délégué du Conseil des chrétiens et juifs, sera le conférencier à la récolle, dimanche, à l'école Saint-Viateur 7316, rue Garnier.

parce que les administrateurs d'hôpitaux ne semblent plus mandataires pour acquiescer aux revendications des employés.

Cette anomalie, poursuit la résolution, conduit inévitablement les employés devant les tribunaux d'arbitrage qui n'ont plus la confiance des syndiqués parce que les décisions rendues ressemblent étrangement aux conditions offertes au cours des négociations directes et que ces conditions sont l'expression des directives des autorités de l'as-

surance-hospitalisation. Un tel régime, dit-on, est la négation même des principes de la négociation collective.

Conséquemment, les employés d'hôpitaux, "considérant que ce manège doit cesser, exprimant leur ferme intention de négocier la prochaine convention collective avec toute la bonne foi prescrite par la loi et, advenant la faillite des négociations, font savoir des auteurs d'hui leur décision non équivoque de refuser d'aller en arbi-

trage, laissant ainsi la porte ouverte à toute autre solution qu'ils pourront juger nécessaire."

Au cours de la même assemblée, les employés d'hôpitaux ont approuvé une formule permettant de réviser la constitution de leur syndicat. Il est devenu nécessaire de faire cette révision à cause de l'expansion considérable du syndicat, qui est passé de mille à sept mille membres en une courte période de temps.

Lorsque le meilleur s'impose...

Offrez Seagram en toute confiance

Seagram's Crown Royal
Seagram's V.O.
Seagram's Extra Dry Gin

Joe E. Seagram & Sons Ltd., Montréal, Qué.



La Continental-sous ses lignes classiques... tout un monde de luxe, de calme et de spaciosité.



Essayez la Continental. Vous découvrirez sa spaciosité exceptionnelle, sa tenue de route inégalée, et combien d'autres qualités encore.



Venez voir la Continental de vos propres yeux. Sa longueur hors-tout n'est que de 3 pouces supérieure à celle des modèles 61, 62 et 63, et pourtant l'habitabilité a été considérablement accrue à l'arrière comparativement au modèle 63... 4 pouces de plus pour les jambes, 2,5 pouces de plus pour les genoux. Elle offre deux fois plus d'espace pour les genoux que les Continental 61 et 62. Le coffre est 15% plus grand, ce qui représente une augmentation totale de 33% sur les modèles 61 et 62.

En plus de ses dimensions accrues, la Continental conserve encore toutes ses caractéristiques particulières qui en font une voiture vraiment différente: 1. Son style ne se démode pas et permet à la Continental de conserver toute sa valeur.

2. La Continental est offerte en deux modèles seulement: sedan et décapotable. Elle ne comporte pas de modèles bon marché, parce qu'on n'a voulu sacrifier aucune de ses caractéristiques.

3. Les quatre portières du sedan et de la décapotable ouvrent par le centre pour que les passagers puissent y monter plus facilement. La Continental offre la seule décapotable 4 portes en Amérique du Nord.

4. La grande rigidité de sa structure monocoque lui vaut une tenue de route impeccable.

5. A l'intérieur, tous les accessoires standard sont des accessoires de luxe.

6. Tous les servo-mécanismes sont également partie de l'équipement standard.

7. La Continental est montée dans une usine spéciale où l'on applique les normes de précision les plus rigoureuses dans le domaine de la technique automobile.

8. Aucune autre voiture ne subit autant d'essais. Chaque Continental subit 189 essais sur la route, en plus des milliers de vérifications et d'examen au cours du montage.

9. Son entretien est exceptionnellement simple. La Continental est construite pour durer.

Avant de prendre une décision sur le choix de votre prochaine voiture, essayez la Continental. C'est la plus belle voiture au monde.

LINCOLN CONTINENTAL
Ford Motor Company of Canada

LANTHIER & LALONDE AUTOMOBILE INC.
4411, rue Papineau — LA 6-4411

CUMMING PERRAULT LIMITED
6435, chemin Upper Lachine — HU 9-3831

CHATEAU MOTORS LTD.
11885, boul. Lachapelle — 331-4020

LALONDE AUTOMOBILE LIMITÉE
3897-09, avenue Bannantyne, Verdun — 768-8501

Au gré du SPORT

Par JEAN-PAUL COFSKY

De mauvais souvenirs...

Le 8 décembre prochain débute le tournoi de tennis pour les championnats de l'ouest de l'Australie à Perth, au stade Kooyong. Tous les membres de l'équipe australienne ont reçu l'ORDRE d'y participer parce qu'ils ont besoin, selon l'association australienne de tennis, de beaucoup plus de pratique s'ils entendent conserver la coupe Davis chez eux. Apparemment aucun membre de l'équipe américaine de coupe Davis ne participera à ce tournoi. Parce que semble-t-il le mauvais souvenir qu'en gardent McKinley et Ralston est encore trop cuisant. C'est là en effet qu'en 1960 à la suite d'une défaite en double contre les Italiens, McKinley avait lancé sa raquette dans les estrades. C'est là aussi qu'ils auraient saccagé, après ce match, bouillants de rage, la salle de repos où ils se changeaient. Mauvais souvenirs, car à la suite de ces incidents malheureux McKinley fut vertement tancé par l'Association américaine et Dennis Ralston échappa d'une suspension d'un an dans les tournois. Ils avaient respectivement 19 et 18 ans. Mauvais souvenirs... mais...

Les temps ont changé, les caractères aussi...

Mauvais souvenirs, mais la leçon a porté. L'Association américaine de tennis qui n'a pas badiné devant pareille conduite, avait laissé entendre cependant que seule la conduite future de McKinley et de Ralston serait la critère sur lequel on se baserait pour déterminer leur future participation aux séries de coupe Davis à l'avenir. Il n'était pas question de leur talent, qui était véritable, puisqu'ils faisaient déjà partie de l'équipe de coupe Davis. Depuis 1960, l'Association n'a pas perdu de vue un seul de leurs gestes car il s'agissait du prestige américain à conserver et on n'entendait pas faire quelque concession que ce soit sur un terrain aussi glissant. Depuis 1960 McKinley s'est assagi, a perdu plusieurs matches importants sans faire montre de quelque animosité que ce soit contre ses adversaires, sa seule réaction à ses déboires sur les courts consistant à retourner pratiquer plus assidûment que jamais. Il est devenu le joueur numéro un du pays, a remporté cette année les honneurs de la fameuse classique de Wimbledon. Et d'un de guéri. L'autre?

Le miracle Ralston...

Dennis Ralston avait un caractère deux fois plus bouillant que McKinley, ce qui n'est pas peu dire. Après avoir vu perdre McKinley contre Laver, contre Osuna, contre Emerson, sans avoir proféré un seul mot amer, Ralston a probablement jugé que son tour était arrivé de se réformer. On peut dire qu'il eut toutes les occasions de le faire alors qu'il perdit contre Forest Hills l'an dernier, il perdit en cinq sets contre Whitney Reed, qui le martyrisa de coups amortis suivis de lobs tentants, hors de sa portée. Il perdit contre Osuna cette année à son tour en quatre sets, où il reçut une leçon de virtuosité de la part de ce Mexicain souriant. Il en perdit beaucoup d'autres, mais se donna quand même avec le résultat qu'aujourd'hui, il est en train de supplanter McKinley, ayant défait deux fois Emerson en moins de quinze jours en Australie même, à la veille des séries finales de coupe Davis qui seront jouées à Adelaide les 26-27 et 28 décembre prochains. Pas une seule fois depuis deux ans McKinley et Ralston n'ont perdu la tête en tournois. S'ils ne participent pas au tournoi de Perth le 8 décembre prochain, ce n'est pas parce que le mauvais souvenir d'une mauvaise journée pourrait les affecter, mais bien plutôt pour semer le doute chez les Australiens. McKinley et Ralston n'ont plus besoin de pratique, ils sont prêts... enfin.

Résultats à B. Bonnets

PREMIERE COURSE			
Calumet Boeroff	19.00	4.80	4.10
Colonel Bodine	10.00	3.00	2.50
Coutureaux	1.12	3.00	2.50
Temps 2:11.2			
DEUXIEME COURSE			
Joannin	6.10	4.10	3.20
Johnnie Johnston	6.10	4.10	3.20
Rune A. Ling	2.10	3.00	2.50
Temps 2:08.4			
TROISIEME COURSE			
Atom Direct B	4.10	3.00	2.70
McKinley K. Key	3.40	2.50	2.20
Stedman W. J.	3.40	2.50	2.20
Temps 2:08.4			
QUATRIEME COURSE			
Creoscent	3.40	2.50	2.20
Six Goose	3.40	2.50	2.20
McAlbree	2.11.2	3.00	2.50
Quinnella	48.20		
CINQUIEME COURSE			
Jamie's Rose	7.40	3.60	3.30
Miss Baron Key	4.70	4.50	4.00
Vaura	4.70	4.50	4.00
Temps 2:11.2			
SIXIEME COURSE			
Imperial Time	4.40	2.80	2.60
Quinnella	2.70	2.50	2.20
Temps 2:10			
SEPTIEME COURSE			
Peter W.	4.00	4.10	3.70
Conna Hanover	3.20	2.50	2.20
Bankin	3.20	2.50	2.20
Temps 2:09			
HUITIEME COURSE			
The McNab	4.30	3.10	2.50
Shuttle Rainbow	4.40	3.20	2.60
Charmant Direct	3.50		
Temps 2:08.3			
NEUVIEME COURSE			
Mart Hanover	34.20	12.30	5.00
Harro Jo Admire	7.40	4.30	3.90
Hilltop Bus	2.80		
Temps 2:09.2			
DIXIEME COURSE			
Earley Return	13.00	7.20	3.30
Teddy Direct C	6.40	3.00	2.70
Yankee Double Boy	2.70		
Temps 2:11			
Exacta: \$121.90			

Notre choix à Blue Bonnets

- 1 Lynn Ibat
- 2 Tiffan Galopphone
- 3 Calumet Cash
- 4 Phil Parker
- 5 Joanna H
- 6 Borderview Sally
- 7 Gunner Axworthy
- 8 Windor C. Chief
- 9 Mr. Cricket
- 10 Gunner Axworthy

LE COMTE GREY, DONATEUR DE LA COUPE QUI PORTE SON NOM, VERTUEUX PIONNIER DE NOTRE FOOTBALL

OTTAWA (PC) — La contribution d'Earl Grey au sport canadien ne s'est pas limitée au don du trophée accordé chaque année à l'équipe qui gagne le championnat national de football. Gouverneur général du Canada de 1904 à 1911, il permit à des centaines de garçons qui vivaient dans le quartier de New Edinburg, près de sa résidence officielle à Ottawa, d'utiliser le terrain de Rideau Hall pour jouer au football.

Joe Tubman, un des plus grands "punter" jamais vus dans les annales du football canadien et capitaine des Rough Riders d'Ottawa quand ils gagnèrent la coupe Grey en 1925 et 1926, rappelle que de nombreux garçons qui devaient des vedettes du football et du hockey jouèrent avec lui sur le spacieux terrain de Rideau Hall. Il a déclaré :

"Il y avait Doug Stalker mon cousin Ray Tubman, Don Munro, René et Aurélien Joliet, évidemment, les frères Poucher, Bill et Frank; un grand nombre d'entre eux jouèrent avec les Rough Riders d'Ottawa."

Il a ajouté : "Le gouverneur général venait souvent nous voir jouer. C'était un homme de taille élevée aux épaules carrées et aux cheveux blancs et il aimait le sport."

Tubman quitta le terrain de Rideau Hall pour se rendre dans les grands parcs de la

ville de football, où il était demi-arrière butteur. Actuellement, il serait classé comme arrière et "punter". Il cessa de jouer en 1930 et fut ensuite arbitre jusqu'en 1942.

Il est maintenant âgé de 66 ans et employé à la retraite du CN. Il pèse exactement cinquante-cinq livres de plus que le temps où il jouait alors que son poids était de 195 livres. Il continue à s'intéresser vivement au sport, surtout au football.

La première passe avant n'avait pas encore été faite sur un terrain de football canadien lorsque Tubman prit sa retraite, de sorte que le "punter" était important. Il a dit à ce sujet : "Et c'est encore très important aujourd'hui. Je ne comprends pas à quel point certains de ces entraîneurs. Je ne prendrais pas dans mon équipe un "punter" qui ne pourrait pas botter le ballon à au moins 50 verges."

La possibilité qu'avait Tubman de botter n'importe où aidait les Riders à obtenir la coupe Grey en 1925. Lors de la finale de la coupe, Ottawa battit Winnipeg par 24 contre 14.

Un an plus tard, ce fut de nouveau son botte qui permit aux Riders de décrocher la coupe Grey. Il n'y eut pas de finale est-ouest en 1926, et Ottawa obtint le titre en battant l'université de Toronto par 10 contre 7.

La propre enfance heureuse de Tubman fait qu'il croit fermement que le sport forme le caractère des garçons. Sa seule fille, Mary, lui a donné cinq petits-fils. Il a déclaré à leur sujet : "Des que les garçons sont assez grands, je vais leur acheter une paire de gants de boxe".



Inscrits à B.B.

PREMIERE COURSE

TROT — Conditions — \$1,000

- 1 Lynn Ibat
- 2 Tiffan Galopphone
- 3 Calumet Cash
- 4 Phil Parker
- 5 Joanna H
- 6 Borderview Sally
- 7 Gunner Axworthy
- 8 Windor C. Chief
- 9 Mr. Cricket
- 10 Gunner Axworthy

DEUXIEME COURSE

AMBLE — Reclamer \$2,000 — \$1,000

- 1 Windor C. Chief
- 2 Mr. Cricket
- 3 Gunner Axworthy
- 4 Bar Gold
- 5 Canine
- 6 Volé Diamond
- 7 Homestead Tres
- 8 Emil Jay
- 9 Ausel Elgible
- 10 Lady Eclair

TROISIEME COURSE

TROT — Reclamer \$2,000 — \$1,000

- 1 Legal Prince
- 2 Mr. V. T.
- 3 Half Song
- 4 Ruse Crane
- 5 Cherry Frense
- 6 Alice Lind
- 7 Grand Blase
- 8 Ausel Elgible
- 9 Lucky Symbol
- 10 L. Bourgon

QUATRIEME COURSE

AMBLE — Reclamer \$2,000 — \$1,000

- 1 Windor C. Chief
- 2 Mr. Cricket
- 3 Gunner Axworthy
- 4 Bar Gold
- 5 Canine
- 6 Volé Diamond
- 7 Homestead Tres
- 8 Emil Jay
- 9 Ausel Elgible
- 10 Lady Eclair

CINQUIEME COURSE

TROT — Conditions — \$2,000

- 1 Flying Bird
- 2 Mr. V. T.
- 3 Half Song
- 4 Ruse Crane
- 5 Cherry Frense
- 6 Alice Lind
- 7 Grand Blase
- 8 Ausel Elgible
- 9 Lucky Symbol
- 10 L. Bourgon

SIXIEME COURSE

AMBLE — Reclamer \$2,000 — \$1,000

- 1 Flying Bird
- 2 Mr. V. T.
- 3 Half Song
- 4 Ruse Crane
- 5 Cherry Frense
- 6 Alice Lind
- 7 Grand Blase
- 8 Ausel Elgible
- 9 Lucky Symbol
- 10 L. Bourgon

SEPTIEME COURSE

AMBLE — Reclamer \$2,000 — \$1,000

- 1 Flying Bird
- 2 Mr. V. T.
- 3 Half Song
- 4 Ruse Crane
- 5 Cherry Frense
- 6 Alice Lind
- 7 Grand Blase
- 8 Ausel Elgible
- 9 Lucky Symbol
- 10 L. Bourgon

HUITIEME COURSE

TROT — Conditions — \$2,000

- 1 Flying Bird
- 2 Mr. V. T.
- 3 Half Song
- 4 Ruse Crane
- 5 Cherry Frense
- 6 Alice Lind
- 7 Grand Blase
- 8 Ausel Elgible
- 9 Lucky Symbol
- 10 L. Bourgon

NEUVIEME COURSE

AMBLE — Reclamer \$2,000 — \$1,000

- 1 Flying Bird
- 2 Mr. V. T.
- 3 Half Song
- 4 Ruse Crane
- 5 Cherry Frense
- 6 Alice Lind
- 7 Grand Blase
- 8 Ausel Elgible
- 9 Lucky Symbol
- 10 L. Bourgon

DIXIEME COURSE

AMBLE — Reclamer \$2,000 — \$1,000

- 1 Flying Bird
- 2 Mr. V. T.
- 3 Half Song
- 4 Ruse Crane
- 5 Cherry Frense
- 6 Alice Lind
- 7 Grand Blase
- 8 Ausel Elgible
- 9 Lucky Symbol
- 10 L. Bourgon

UNIVERSITE D'OTTAWA

Paul Benoit, e.e.m., est choisi le meilleur athlète de l'année

OTTAWA — Paul Benoit, 22 ans, étudiant en médecine, a été honoré comme le meilleur athlète de l'université d'Ottawa durant l'année scolaire 1962-63.

Paul, fils de M. et Mme Georges Benoit, autrefois d'Ottawa et maintenant d'Outremont, venait en tête de la liste des gagnants des trophées à la soirée de l'attribution annuelle des récompenses sportives.

Il s'est vu décerner le trophée Mgr George Prud'homme, comme le joueur de football le plus méritant, et le trophée Dr C. T. Fluk, comme le meilleur athlète de l'université.

Il est un des trois frères qui se sont distingués dans les sports, au cours de leurs années d'études à l'université et à l'école secondaire de l'université d'Ottawa. Ses deux frères, Brian et Pierre, ont maintenant terminé leurs études.

Le T.R.P. Henri-F. Légaré, o.m.i., recteur de l'université, a remis le trophée Dr C. T. Fluk à Paul Benoit, président du conseil des sports, lui a remis le trophée Mgr George Prud'homme.

Maurice Pelletier de Rimouski, un étudiant en éducation physique, maintenant diplômé, a gagné le trophée Dr Roland Gagné, accordé à l'étudiant qui s'est le plus dévoué aux organisations sportives au cours de l'année.

L'étudiant qui s'est le plus distingué dans les sports pour ses réalisations est Mlle Suzanne Veit, 19 ans, fille de M. et Mme John R. Veit, du 66 avenue Goulburn.

Les étudiants de l'Institut d'éducation physique ont reçu le trophée Jean Valiquet, attribué à la faculté où le plus d'attribution s'est le plus distingué par sa participation et ses réalisations dans les sports intramuros.

Les gagnants des premiers prix dans les autres sports sont : SKI — Fred Tommy, 22 ans, fils de M. et Mme Andrew Tommy, 423 avenue Richardson.

PISTE ET PELOUSE — Pierre Morisset, 20 ans, fils de M. et Mme Fernand Morisset, de Sudbury.

TENNIS — Jean Bourque, 23 ans, fils de M. et Mme J. Benoit Bourque, de Montréal.

GOLF — Mark Cullen, 20 ans, fils de M. et Mme Lawrence Cullen, du 225 rue Lennox.

HOCKEY — André Lamy, 23 ans, fils de M. et Mme Léo Lamy, de Granby.

BALLON-PANIER — Robert Baily, 21 ans, fils de M. et Mme Ivan Baily, de Pembroke.

Mme Georgette Baril cède son ambleur Mighty Torrid à M. l'abbé A. Gallant

Lorsqu'il lira ces lignes (notre journal) vous serez surpris de voir que M. l'abbé Alfred Gallant, curé du village Havre aux Maisons, aux îles, apprendra pour la première fois qu'il recouvre sous peu un magnifique cadeau des îles de la Madeleine.

Car Mme Georgette Baril, de Beccanourt, P.Q., propriétaire de l'ambleur Mighty Torrid, a décidé de l'offrir en cadeau au curé qui est un fervent amateur de trot et ambleur et qui organise même des courses amicales, au cours de la belle saison.

Cette étonnante histoire nous a été racontée par Mme Baril :

"Il y a quelques semaines, le curé Gallant est venu à Blue Bonnets pour acheter des chevaux âgés. Mon Mighty Torrid, qui est encore très bon malgré ses 14 ans, a atteint la limite d'âge. Le curé m'a demandé si je voulais le lui vendre.

Comme je suis très attachée au vieux Mighty, qui a gagné huit courses pour mes couleures cette saison, j'ai refusé.

"Plus tard, j'ai réfléchi. J'ai pensé que Mighty Torrid finirait heureusement ses jours aux îles de la Madeleine, sous les bons soins de ce brave ecclésiastique."

"Mighty Torrid participera à une autre course avant la fin du meeting, et ensuite, je le ferai transporter par bateau aux îles de la Madeleine. Ce sera mon cadeau de Noël au curé Gallant."

"Mighty Torrid, que j'ai acheté de Lucien Brodeur il y a deux ans, a rapporté \$52,000 au cours de sa carrière. Je l'envoie tout haernaché... prêt à ambler. Il devrait gagner encore de nombreuses courses aux îles, avec le curé dans la sulky."

On a demandé à Mme Baril, si elle ira au quel assemblée de l'abbé A. Gallant, Mighty Torrid, le 30 novembre, à 10 heures, à la messe de 10 heures, à la messe de 10 heures, à la messe de 10 heures.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No. 625-151 — ELIZABETH GINGRAS, demandeur, vs J.B. COBELL, défendeur. Le 6 décembre 1963, à 11 heures de l'après-midi au domicile de la défenderesse au No 336 rue Alwalen en la cité de Montréal se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en : meubles de ménage, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. J. P. LAUZON, H.C.S. UN. 1-3573, Montréal, 26 novembre 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No. 625-152 — JACQUES PERITZ, demandeur, vs OVIDE MARIN, défendeur. Le 6 décembre 1963, à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 2430 rue Collaral en la cité de Ptes-St-Charles, district de Montréal se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : T.V. Sylvania, meubles de ménage, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. J. P. LAUZON, H.C.S. UN. 1-3573, Montréal, 26 novembre 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No. 625-153 — FIDELITY COLLECTION CO. LTD., demanderesse, vs PAUL MIRON, défendeur. Le 6 décembre 1963, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 4120 32ième rue app. 1 en la cité St-Michel, district de Montréal se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : T.V. Westinghouse et meubles de ménage, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. J. P. LAUZON, H.C.S. UN. 1-3573, Montréal, 26 novembre 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No. 625-154 — FIDELITY COLLECTION CO. LTD., demanderesse, vs PAUL MIRON, défendeur. Le 6 décembre 1963, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 4120 32ième rue app. 1 en la cité St-Michel, district de Montréal se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : T.V. Westinghouse et meubles de ménage, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. J. P. LAUZON, H.C.S. UN. 1-3573, Montréal, 26 novembre 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No. 625-155 — FIDELITY COLLECTION CO. LTD., demanderesse, vs PAUL MIRON, défendeur. Le 6 décembre 1963, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 4120 32ième rue app. 1 en la cité St-Michel, district de Montréal se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : T.V. Westinghouse et meubles de ménage, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. J. P. LAUZON, H.C.S. UN. 1-3573, Montréal, 26 novembre 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No. 625-156 — FIDELITY COLLECTION CO. LTD., demanderesse, vs PAUL MIRON, défendeur. Le 6 décembre 1963, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 4120 32ième rue app. 1 en la cité St-Michel, district de Montréal se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : T.V. Westinghouse et meubles de ménage, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. J. P. LAUZON, H.C.S. UN. 1-3573, Montréal, 26 novembre 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No. 625-157 — FIDELITY COLLECTION CO. LTD., demanderesse, vs PAUL MIRON, défendeur. Le 6 décembre 1963, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 4120 32ième rue app. 1 en la cité St-Michel, district de Montréal se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : T.V. Westinghouse et meubles de ménage, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. J. P. LAUZON, H.C.S. UN. 1-3573, Montréal, 26 novembre 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No. 625-158 — FIDELITY COLLECTION CO. LTD., demanderesse, vs PAUL MIRON, défendeur. Le 6 décembre 1963, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 4120 32ième rue app. 1 en la cité St-Michel, district de Montréal se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : T.V. Westinghouse et meubles de ménage, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. J. P. LAUZON, H.C.S. UN. 1-3573, Montréal, 26 novembre 1963.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No. 625-159 — FIDELITY COLLECTION CO. LTD., demanderesse, vs PAUL MIRON, défendeur. Le 6 décembre 1963, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 4120 32ième rue app. 1 en la cité St-Michel, district de Montréal se sont vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : T.V. Westinghouse et meubles de ménage, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. J. P. LAUZON, H.C.S. UN. 1-3573, Montréal, 26 novembre 1963.

Les meilleurs joueurs de hockey sont-ils surtaxés par le fisc?

OTTAWA — Oubliant leur rivalité, le Club de hockey Canadien et le Maple Leaf Gardens Ltd., ont présenté de pair à la Commission royale sur la fiscalité un mémoire dans lequel ils demandent que le fisc ne taxe pas les athlètes professionnels qui touchent des salaires élevés.

La cheville de leur argument consiste en ce que ce salaire élevé ne persiste pas pendant la durée normale d'une vie de travail et qu'en raison du système des taux progressifs en vigueur au Canada, les athlètes paient plus d'impôt qu'ils ne feraient s'ils avaient un emploi ordinaire.

Le comptable agréé montréalais Ross McPhee qui représente la direction des deux équipes s'est présenté devant la commission armée des statistiques démontrant que la durée moyenne de la carrière professionnelle des joueurs de la ligue Nationale de hockey est de 6,7 années. Dans le football professionnel, la carrière moyenne des joueurs est de huit années environ.

Il a déclaré que le salaire moyen dans la LNH est de \$14,415 et que ce salaire est soumis aux mêmes normes fiscales que les revenus des autres contribuables, même si la capacité de gain des joueurs diminue fortement après qu'ils auront passé le cap de la trentaine. Il a dit qu'il devrait y avoir un moyen pour les athlètes de répartir leurs revenus sur la durée d'une vie normale de travail.

De semblables allocations sont prévues pour les agriculteurs et les pêcheurs.

Le président de la Commission, Kenneth Carter a observé qu'à son avis plusieurs athlètes professionnels de hockey font de bons salariés après avoir suspendu leurs patins, mais M. McPhee a soutenu que dans la plupart des cas les revenus des joueurs, une fois leur carrière terminée, ont tendance à être inférieure à la normale. Il est vrai, a-t-il dit, que souvent les athlètes prêtent leur nom à des tavernes ou autres entreprises, mais qu'habituellement, c'est quelqu'un d'autre qui touche l'argent.

Il a déclaré que Maurice Richard, qui fut longtemps une idole du hockey, a subi des échecs répétés dans ses aventures commerciales.

Si les recommandations des deux organismes de hockey étaient mises en œuvre, les athlètes professionnels auraient la faculté de remplir deux déclarations d'impôt distinctes, dont l'une porterait uniquement sur les revenus provenant du sport, et dont l'autre comprendrait tous les autres revenus. Les revenus du sport professionnel seraient répartis sur la durée moyenne d'une vie de travail.

Le mémoire précise que cette durée moyenne est de 36,2 années.

Ligue Metro Junior "B"

COMPTEURS

... Lakeshore	12	13
... Lakeshore	11	14
... Lakeshore	9	14
... St-Lambert	2	11
... N.D.G.	10	8
... N.D.G.	7	11
... LaSalle	2	9
... St-Lambert	3	12
... St-Lambert	11	3
... St-Lambert	10	5
... Verdun	9	6
... St-Royal	8	7
... Ahuntsic	6	9
... Ahuntsic	10	4
... N.D.G.	6	7
... Outremont	5	8
... St-Lambert	4	9

Cavalcade SPORTIVE

par
Gérard "Gerry"
Gosselin



Les jeux sont maintenant faits en vue de la coupe Grey, classique du football canadien qui aura lieu, samedi, à Vancouver. Les séries qui ont précédé le choix définitif des équipes en présence ont monté en épingle des faits sur lesquels il est bon de revenir. En premier lieu, ce fut la surprenante tenue des Rough Riders de la Saskatchewan qui en semi-finale ont opéré le ralliement le plus sensationnel du football canadien. Ceci a prouvé que tout peut arriver dans des séries éliminatoires. Eventuellement, le meilleur club, celui des Lions, l'a emporté, mais les perdants n'en sortent pas amoindris. Ils ont eu leur chance.

On ne peut en dire autant des Rough Riders d'Ottawa. Ils ont gagné une partie aussi décisivement que leurs adversaires, mais parce que les Tiger Cats avaient une plus forte marge victorieuse dans la première rencontre, ce sont ces derniers qui passent à la finale du pays. Si la Conférence de l'Est se soucie un peu de ses spectateurs qui la font vivre, il va falloir qu'elle modifie ses règlements. Ce système de deux parties, total des points à prévaloir, est vieux jeu. Cela sent le "mosquito" ou le bantam ou le "bush league."

Imaginerait-on, en finale pour la coupe Stanley, d'adjoindre les buts des clubs rivaux ou lieu de procéder par parties gagnées? Quand une saison prend fin, y a-t-il différence entre perdre par 1-0 ou par 8-2? Que dirait-on de la valeur des séries de la coupe Davis où l'on additionnerait les points des concurrents? Vous voyez d'ici ce que donnerait un match comme celui-ci, par exemple. Un joueur gagne les deux premiers sets par 6-4 et 6-4. Puis il en perd deux par 6-0 et 6-0. Il se ressaisit pour le dernier qu'il gagne par 6-4. Additionnez et vous voyez que le perdant a gagné 24 parties alors que le vainqueur n'a que 18 parties pour mériter ses trois sets?

Certains sont sous l'impression que dans la partie de dimanche, Hamilton n'a pas fait tout son possible pour remporter la victoire. Par exemple, on a reposé certains joueurs, comme Bernie Faloney. Si tel est le cas, c'est dire qu'on a trompé les spectateurs qui avaient payé pour assister à un vrai match de football et non à un simulacre de rivalité. La règle première et morale du sport n'est-elle pas qu'on doit chercher à toujours gagner?

Si Hamilton a vraiment et délibérément refusé de fournir son meilleur rendement possible, pour être en meilleure posture en vue de la joute de la coupe Grey, on a trompé les spectateurs et on a perdu le sens premier du sport. Je suis plutôt porté à croire que Hamilton a tout simplement connu une mauvaise partie, comme l'avaient fait les Rough Riders dans la première. Dans les circonstances, et mon hypothèse est justifiée et justifiable, après deux parties, chaque club a fourni une piètre performance. N'aurait-il pas été juste d'en stipuler une troisième pour établir définitivement la supériorité d'un club sur l'autre?

D'ailleurs l'hypothèse à l'effet que Hamilton a réservé ses énergies et ses forces pour la joute de samedi prochain, peut nous mener loin. Si un club, pour mieux servir ses intérêts futurs, peut faire des concessions dans le présent, et en ne tentant pas de remporter un gain actuel, gain qui ne veut rien dire et qui n'apporte aucun avantage profitable, n'est-on pas autorisé à se demander si, au cours de la saison régulière, on ne procède pas avec des calculs identiques? Je me refuse à croire qu'il en est ainsi. C'est pourquoi je crois avoir prouvé qu'une série de deux de trois est préférable pour décider du championnat du football canadien.

Jim Gentile à Kansas City N. Siebern à Baltimore

BALTIMORE — Jim Gentile, joueur de premier but des Orioles de Baltimore, a été échangé hier aux Athletics de Kansas City, pour Norm Siebern. Les Orioles ont aussi versé un montant d'argent pour compléter la transaction.

Gentile, rescapé par Paul Richard, alors pilote des Orioles, en 1959, fut le héros de son club pendant ses deux premières saisons. Mais ces deux dernières années, il perdit de sa popularité à cause de sa léthargie au bâton et de son attitude nonchalante et journalière au jeu. Cette saison, il n'a frappé que pour 248 et l'an dernier, pour 251. Le plus gros désappointement concerne sa performance de colère quand il se faisait retirer au bâton et quand il refusait de courir sur des rousins.

Gentile avait été obtenu de l'organisation des Dodgers. Il avait aidé les Orioles à finir au deuxième rang de la ligue Américaine en 1960. En

1961, il cogna 46 coups de circuit et fit compter 141 points avec une moyenne de .302. Il établit un record des majeures en réussissant deux grands slams consécutifs, le 9 mai 1961.

En quatre saisons avec Baltimore, il a claqué 124 circuits et il gagnait environ \$30,000 par saison. Gentile, ces deux dernières saisons, était à cheveux tirés avec le gérant Billy Hitchcock. Norm Siebern, comme Gentile, est un frappeur gaucher. Produisant l'organisation des Yankees, il fut échangé aux Athletics en 1959, avec Hank Bauer, qui sera le prochain gérant des Orioles.

Siebern a une moyenne à vie de .294. En 1962, il a fait compter 83 points avec 16 circuits.

Sa meilleure saison dans les majeures fut celle de 1962, alors qu'il frappa 25 circuits et fit 117 points avec une moyenne de .308.

Marcel Gendron se battra à N.-York

QUEBEC (PC) — Marcel Gendron, de Québec, champion canadien des poids légers ju-

Enquête en cours

QUEBEC — Une enquête sur les déplacements et les ravages du loup vient d'être entreprise dans le parc des Laurentides par le service d'aménagement de la faune du ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche.

L'enquête confiée au biologiste Pierre Desmeules, de la division des mammifères, vise à établir la vérité sur les dangers que peut représenter ce carnassier pour le gros gibier. Les enquêteurs entendent diviser le parc en secteurs et laisser les loups se reproduire normalement dans certains et en réduire le nombre dans d'autres. Les biologistes comptent ainsi pouvoir comparer de façon scientifique l'influence du loup sur l'animal.

Pour l'étude des déplacements on procédera à l'étiquetage des bêtes prises dans des pièges conçus pour qu'elles ne se blessent pas. Dans les 50 pièges tendus depuis le début de novembre, on a déjà pris une trentaine de loups et certains sont déjà revenus se prendre aux mêmes pièges.

les compteurs de la L.H.N.

	B	A	Pts
Hull, Chicago	14	17	31
Mikita, Chicago	13	17	30
Beliveau, Can.	7	22	29
Wharram, Chicago	12	12	24
Bathgate, N.-York	7	13	20
Goyette, N.-York	6	12	18
Pilote, Chicago	2	16	18
Hay, Chicago	9	9	17
Ferguson, Can.	8	9	17
McDonald, Chicago	8	8	16
Mahovich, Toronto	7	8	15
Pulford, Toronto	6	9	15
Balon, Can.	9	5	14
Oliver Boston	4	8	14

Doug Harvey congédié par les Rangers

En 10 ans, il a gagné sept fois le trophée Jim Norris

MONTREAL. — La carrière exceptionnelle de Doug Harvey a probablement pris fin hier quand les Rangers de New York ont annoncé que le vétéran joueur de défense, âgé de 38 ans, avait reçu son congé sans condition. La décision aurait été prise à la suite d'un exercice des Rangers. Ses projets immédiats sont actuellement inconnus.

Harvey eut de la difficulté à retrouver sa forme avant la saison en cours, sa 17ème dans la ligue Nationale et son rôle avec les Rangers était incertain depuis le début des hostilités. Il passa même trois parties, pour chercher sa forme physique, avec un club-fermes des Rangers, le club St-Paul-Minnesota.

Il n'y a jamais eu de doute, toutefois, sur le rôle prépondérant qu'il joua pendant les belles années du Canadien, alors qu'on se demandait seulement combien il faudrait de temps pour arrêter le club de Toe Blake. Il était le joueur de défense-clé d'une équipe formidable qui gagna cinq fois de suite la coupe Stanley de 1956 à 1960 et qui finit au premier rang, après le calendrier régulier des joutes, cinq fois sur six, de 1956 à 1961.

Le nom de Harvey était synonyme de "meilleur joueur de défense de la ligue", une distinction qui s'accompagne annuellement du trophée Jim Norris.

Il mérita ce trophée sept des 10 années où il fut attribué. Ce trophée fut donné en 1953.

Depuis la saison 1954-55, il l'avait gagné à tous les ans, excepté en 1958-59, alors qu'il perdit de justesse aux mains de son coéquipier du temps, Tom Johnson.

La dernière fois qu'il le mérita, il était dans l'uniforme des Rangers. Les Canadiens avaient vendu son contrat au club new-yorkais en juin 1961. Les Rangers lui avaient offert un contrat lucratif pour agir comme joueur-instructeur.

Il ne pilota le club qu'une saison, mais resta quand même le pilier d'une défense assez chancelante, à New-York.

Après avoir brillé pour le Royal, de l'ancienne ligue Sé-

nior du Québec, club qui gagna la coupe Allan en 1947, Harvey, natif de Montréal, passa au Canadien.

Reconnu comme un joueur d'avenir, il devint vite une vedette, à cause de sa façon d'organiser les jeux, défensifs et offensifs, comme un véritable général.

Il ne fait aucun doute qu'on n'est pas prêt d'oublier son jeu brillant, pendant cette période, et qu'il prendra vite sa place au Panthéon du hockey, à côté d'étoiles comme Howie Morenz, Aurèle Joliat, Butch Bouchard et Maurice Richard.

Muzz Patrick, gérant général des Rangers, a déclaré que le club avait offert trois ans à Harvey. Il a préféré un congé sans condition à aller jouer pour Baltimore, de la ligue Américaine.

Si Harvey avait consenti à jouer à Baltimore, il aurait touché le salaire qu'il avait à New-York.

Patrick a révélé que pour le remplacer, il avait rappelé le jeune Mike McMahon, du club St-Paul.



LIGUE NATIONALE	
Aucune partie	
LIGUE AMERICAINE	
Aucune partie	
CE SOIR	
LIGUE NATIONALE	
Detroit à New York	
LIGUE AMERICAINE	
Pittsburgh à Buffalo	
Bethel à Cleveland	
Springfield à Rochester	

CLASSEMENT

LIGUE NATIONALE									
	P	G	P	N	P	P	P	P	Pts
Chicago	19	13	2	4	72	40	30		
Toronto	18	9	6	3	54	31	21		
Montreal	18	8	5	1	56	34	20		
Detroit	16	6	3	2	34	44	14		
New York	15	5	11	2	41	36	12		
Boston	17	3	11	3	20	32	9		

LIGUE AMERICAINE									
(DIVISION EST)									
	G	P	N	P	P	P	P	P	Pts
Providence	7	3	7	20	60	19			
Hershey	9	9	1	64	60	19			
Baltimore	9	11	1	51	60	19			
Quebec	8	12	0	60	72	16			
Springfield	6	11	0	54	69	12			

(DIVISION OUEST)									
	G	P	N	P	P	P	P	P	Pts
Pittsburgh	15	4	0	67	43	30			
Rochester	9	7	0	65	39	18			
Cleveland	9	9	0	64	51	18			
Buffalo	6	9	1	41	39	13			

KINGSBEER change d'étiquette

La même merveilleuse bière légère

La formule qui a fait de la Kingsbeer la bière légère qui se vend le plus au Québec n'est pas changée. Toujours pétillante et claire, savoureuse et légère.

Toujours la première au Québec

Votre favorite parmi les bières légères, parce qu'elle est brassée un peu plus longtemps pour en parfaire la saveur.

BRASSÉE PAR LA BRASSERIE DOW DU QUÉBEC



AUTREFOIS

AUJOURD'HUI

INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INT

Fausse alerte

WASHINGTON — La police a cru un moment hier qu'on voulait attenter à la vie du frère du président Kennedy, Robert Kennedy, procureur général des États-Unis.

Une garde des services administratifs américains avait dit avoir remarqué, sur le toit d'un immeuble proche du département de la Justice, un homme armé d'une carabine. Sur la foi de ce garde, la police s'est précipitée dans l'immeuble. Mais l'homme à la carabine n'était en réalité qu'un ouvrier transportant une planche de bois.

On a peu après souligné que plusieurs ouvriers réparaient actuellement le toit de l'immeuble où la fausse alerte a été donnée hier, et qu'apparemment, l'un d'eux s'est approché du bord du toit et a été vu.

ITALIE: LES SOCIALISTES ENTRENT AU GOUVERNEMENT

ROME — L'alle majoritaire du parti socialiste italien a voté mardi soir en faveur d'un gouvernement de coalition formé des chrétiens démocrates et de la gauche italienne. Ce vote permet au parti socialiste de faire partie du gouvernement pour la première fois depuis 16 ans.

AVIS DE DÉCÈS

MESSIER — A Montréal, le 25 novembre 1963, à l'âge de 49 ans, est décédé Mlle Adrienne Messier, de la Société des Poètes Canadiens et institutrice, autrefois du 839 est, rue Sherbrooke. Les funérailles auront lieu jeudi, le 28 courant. Le convoi funéraire partira du salon Jos Lussier & Fils, No 4733, rue Papineau, à 9 h. 40, pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 10 h. 30, et de là, au cimetière de St-Charles sur Richelieu, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARIS: le Sénat demande la suppression des crédits de la force de dissuasion

PARIS — Le Sénat français s'est prononcé hier par 169 voix contre 64 en faveur de la suppression des crédits prévus dans le budget 1964 pour l'édification de la force de dissuasion nucléaire française. Des amendements en ce sens avaient été déposés par les socialistes, les républicains populaires et les communistes.

Ces crédits, adoptés déjà par l'Assemblée nationale, seront rétablis en seconde lecture, puis en troisième.

Le gouvernement français, majoritaire à la Chambre des députés, est minoritaire au Sé-

nat et la plupart des importantes législations sont ainsi rejetées par le Sénat pour être finalement ratifiées par l'Assemblée nationale.

Rencontrant lundi soir à Washington le premier ministre adjoint de l'Union soviétique, le président de Gaulle a échangé avec lui quelques mots. Et à propos de la force de frappe française, le général de Gaulle a dit à M. Mikoyan: "Ce qui est bon pour la France n'est pas nécessairement mauvais pour l'Union soviétique".

Londres entend maintenir sa propre force nucléaire

LONDRES — La Grande-Bretagne est décidée à maintenir sa propre force nucléaire de dissuasion, a déclaré hier M. R. A. Butler, secrétaire au Foreign Office, au cours d'un déjeuner de l'Association de la presse étrangère.

Ceci, a-t-il souligné, doit donner force et indépendance à la Grande-Bretagne, mais dans le cadre de l'interdépendance.

La politique étrangère britannique d'aujourd'hui est fondée sur ces deux principes, a déclaré M. Butler:

1) Nécessité de résoudre les différends par la négociation, tout en restant fort, et fidèle à l'Alliance atlantique;

2) Nécessité d'adopter une attitude positive à l'égard de l'interdépendance, notamment en ce qui concerne les pays moins développés.

En ce qui concerne le premier principe, M. Butler a précisé que la Grande-Bretagne est décidée à ce que sa force nucléaire, quelle qu'elle soit, soit mise à la disposition de l'Alliance occidentale.

A partir de cette attitude basée sur la force, il faut, dit-il,

rechercher toutes les occasions qui se présentent de résoudre "nos problèmes entre l'Est et l'Ouest".

Mais toute discussion est subordonnée à ces trois conditions essentielles:

1) Il ne doit y avoir aucun accord, aucune négociation, qui puisse nuire à la cohésion de l'Alliance;

2) La position occidentale à Berlin et l'autodétermination de l'Allemagne orientale sont d'un intérêt vital pour l'Ouest. Rien ne doit être fait qui puisse nuire à la liberté et à l'existence de Berlin.

Tout échange de vues avec l'Union soviétique doit faire l'objet de consultations les plus complètes possibles entre les alliés occidentaux, a poursuivi le secrétaire au Foreign Office.

Il est peut-être possible, dit-il, de résoudre certains problèmes avec l'Union soviétique:

"Nous croyons qu'il vaut la peine de poursuivre ces efforts en vue de réaliser des progrès".

Parlant de l'Europe occidentale, M. Butler a déclaré que

Avantages d'une vice-présidence pour la France

PARIS — Le général de Gaulle trouvera à son retour de Washington un rapport secret au sujet de l'opportunité pour la France d'avoir comme les États-Unis un vice-président de la République.

Ce rapport résume les réflexions de nombreux gaullistes à leur congrès de Nice la semaine dernière. Ces gaullistes ont été vivement impressionnés par le fonctionnement de la constitution américaine qui a évité tout interrègne à la présidence après l'assassinat de John Kennedy.

"Il a fallu 38 minutes pour que les États-Unis aient un nouveau président, chez nous il n'en fallut que 30 jours", entend-on dire fréquemment.

Les auteurs du rapport s'interrogent avec inquiétude sur ce qui pourrait se passer pendant les six semaines que la constitution française prévoit pour l'élection au suffrage universel du président de la République.

Première promotion

Une première promotion de 23 recrues a obtenu un certificat de formation au Collège des officiers de correction, à Saint-Vincent-de-Paul. Ces recrues ont reçu un entraînement intensif de six semaines qui les a préparés à des fonctions de gardes dans les diverses institutions pénales fédérales de la province de Québec. En plus de cours théoriques, ces recrues ont également reçu un entraînement pratique. Ce cours est devenu obligatoire et tout candidat au poste de garde ne pourra obtenir sa permanence avant de l'avoir suivi avec succès.

La Grande-Bretagne entendait participer à ses travaux et user de son influence pour que l'Europe occidentale se tourne vers l'extérieur.

Importance des prochaines réunions du GATT

LONDRES — M. Frank Figures, secrétaire général de l'Association européenne de libre-échange, a déclaré que la tâche la plus importante et la plus urgente du monde occidental au cours de l'année qui vient sera le "Kennedy Round" sur les réductions tarifaires.

Au cours d'une réunion de la Chambre de commerce londonienne, M. Figures a déclaré qu'il y avait deux raisons majeures de n'épargner aucun effort pour parvenir à un résultat positif.

Ce sont: 1) "Nous Européens, ne pouvons pas ne pas nous rendre compte que nous courons le risque de voir s'établir progressivement deux marchés européens séparés au sein de l'Association européenne de libre-échange et de la Communauté économique européenne.

2) "Les relations entre les États-Unis et l'Europe et, en fait, entre les États-Unis et l'ensemble du reste du monde libre seraient gravement menacées si les négociations du "Kennedy Round" se soldaient par un échec plutôt que par un succès".

A Strasbourg, la session du parlement des "six" a été dominée par le drame américain et l'annuel colloque de Strasbourg, se situe dans la perspective de la conférence mondiale du commerce qui doit s'ouvrir au mois de mars à Genève et des discussions tarifaires du "Kennedy Round" prévues à Genève pour le mois de mai. Au moment où la ligne générale de la politique des États-Unis va se trouver peut-être remise en question, les orateurs de Strasbourg en sont donc réduits à des exposés qui

revêtent un caractère théorique et prudent.

Si l'impression générale est que la politique de Washington ne sera guère modifiée, on note à Strasbourg que les préoccupations de politique intérieure vont inéluctablement prévaloir pour le président Johnson.

Le premier souci des Européens semble donc être de ne rien dire ni faire qui puisse compliquer la tâche du nouveau président des États-Unis. Cette prudence va jusqu'à éviter toute précision dans le vœu commun de consolider la communauté des "Six".

BRUXELLES — Les ministres de l'agriculture des six

pays du Marché commun ont terminé leur réunion de deux jours hier. M. Charles Heger, ministre de l'agriculture, a déclaré aux journalistes: "On ne peut pas dire que nous ayons fait beaucoup de progrès".

Cette réunion était destinée à préparer la session maraton prévue pour le milieu de décembre. Les "six" ont fixé eux-mêmes la date limite du 31 décembre pour l'adoption de politiques communes en ce qui concerne les produits laitiers, la viande de bœuf, le riz et une attitude commune au sujet des futures négociations tarifaires au GATT.

Le conseil se réunira encore les 2 et 3 décembre.

TURQUIE: crise politique

ANKARA — Une crise politique vient de s'ouvrir en Turquie avec la décision prise par le parti paysan de se retirer de la coalition gouvernementale dirigée par le premier ministre Ismet Inonu, à Washington pour les funérailles de John Kennedy.

La coalition était composée du parti républicain du peuple et du nouveau parti turc. Ce dernier parti étudie actuellement la possibilité de se retirer lui aussi de la coalition. Aucune décision ne sera prise avant le retour de M. Inonu.

Le 17 novembre dernier, lors d'élections locales, les trois partis de la coalition gouvernementale avaient été battus par le parti de la justice qui avait alors réclamé la constitu-

tion d'une nouvelle forme de coalition, les incluant.

Le témoignage du laïc M. Claude Ryan, éditeur de l'Association de laïcité, annonce une conférence, dimanche, au Collège Sophie-Barat, 1239 est, boulevard Gouin, à onze heures du matin. Il traitera du sujet suivant: "Le témoignage du laïc chrétien d'après Newman".

Café-Thé Confiture
ADOPTEZ LES PRODUITS
DESY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.A. DESY L^{re}
MONTREAL

Un nom reconnu
par ceux qui ont du goût



Un whisky canadien signé par

LES DISTILLERIES MELCHERS, LIMITÉE
BERTHEVILLE, QUÉBEC

AU NOUVEAU

Dupuis

HEURES D'AFFAIRES: 9h.30 à 5h.30
ouvert jeudi et vendredi soir jusqu'à 9h.

CHANDAILS A SOLDER

TRICOT TOUT LAINE OU EN LAINE SYNTHETIQUE POUR HOMMES ET GARÇONS

“Cadeaux pratiques” pour un homme

SERIES ORD. 12.95 — 13.95 — 14.95
SPECIAL DUPUIS, CHACUN

Chandails les plus nouveaux
achetés en vue des exigences
“Cadeaux des Fêtes” comme
des sports de l'hiver 1963-64

QUATRE MODELES AU CHOIX

A) Veste à six boutons
Ensemble V. Tricot côtelé à fantaisie côtelée. Pour hommes. P.M.G. Nuances: gris et noir • bleu et rouge bourgogne.

B) Veste de laine
Tricot côtelé fantaisie, devant à gilet. La haute forme d'un col avec boutons fantaisie. Pour hommes. P.M.G.

C) Laine vierge
Tons unis • gris • noir • bleu • rouge bourgogne. Le pull-over avec col haut fermé de boutons. Tricot côtelé avec fantaisies sobres de même ton aux épaules et sur le devant. P.M.G.

D) Pull-Over classique
Tricot laine VIERGE dans les tons • gris • noir • bleu • rouge bourgogne. Manche longue • encolure V. Tricot côtelé avec fantaisies sobres. P.M.G.

Pour les collégiens
Tricot 100% Ban-Lon
LAVABLE SANS REFOULER

ORD. 5.98
SPECIAL DUPUIS

444

DUPUIS — MEZZANAK, RAYON 661